

DÉVELOPPEMENT > SOCIAL

VOLUME 7 • NUMÉRO 1 • JUIN 2006

Le développement social dans la région de la **Capitale-Nationale**

DOSSIER >

Les politiques familiales municipales

Québec 

DÉVELOPPEMENT > SOCIAL

VOLUME 7 • NUMÉRO 1 • JUIN 2006

SOMMAIRE

1 **Le mot de la rédaction**
Une autre année charnière
pour la revue...

3 **Éditorial**
Pourquoi pas un Forum
sur le développement social
en 2008

4 **Chez nous en région**

11 **Dossier**
Les politiques familiales municipales

20 **Dossier**
Le développement social dans
la région de la Capitale-Nationale

40 **Autour du municipal**

48 **D'ici et d'ailleurs**

50 **On a lu pour vous**

52 **Nouvelles brèves**



DOSSIER >
Le développement social dans
la région de la Capitale-Nationale

20

PHOTO: JEAN-PIERRE HUARD
ÎLE D'ORLÉANS

Important

Veillez prendre note de notre nouvelle adresse:

Revue DÉVELOPPEMENT SOCIAL
a/s Institut national de santé publique du Québec
190, boul. Crémazie Est
Montréal (Québec)
H2P 1E2

LE MOT DE LA RÉDACTION...

... et (exceptionnellement) du nouveau Comité de direction

Une autre année charnière pour la revue...

Le 21 avril dernier, au Centre Saint-Pierre de Montréal, avait lieu le premier FORUM des partenaires de la revue DÉVELOPPEMENT SOCIAL. L'événement, d'abord conçu pour servir d'« assemblée générale » pour les organisations partenaires de la revue, réunissait plus d'une quarantaine de personnes provenant de divers secteurs d'activité.

Après la présentation d'un rapport d'activité plutôt factuel, les représentants des partenaires ont entériné diverses propositions en lien avec le fonctionnement de la revue, en plus d'élire les membres d'un Comité de direction, dorénavant constitué de 5 personnes, en plus du rédacteur en chef. Le Comité directeur est dorénavant composé de Louis Favreau, Hélène Harvey, Sylvain Larouche, Denis McKinnon, Martin-Pierre Nombré, ainsi que de Michel Morel, rédacteur en chef.

Une fois complétée la partie administrative de la rencontre, les participants furent invités à échanger sur leur vision de la revue, sur son utilité, sur son contenu de même que sur ce que devrait être, selon eux, son évolution au fil des années qui viennent. Pour l'équipe de rédaction, c'était là un moment crucial, car rares sont les occasions de se retrouver en présence de ceux et celles qui, par leurs activités professionnelles aux plans national, régional ou local, contribuent directement au développement social.

Que pensent nos partenaires de la revue?

D'emblée, le « verdict » est positif. On considère la revue utile à plusieurs égards. Pour certains, c'est une source d'information précieuse sur de nombreux sujets auxquels sont confrontées les organisations intervenant sur le terrain. C'est une source d'inspiration importante, diront d'autres, mentionnant que plusieurs des textes parus dans la revue ont servi de déclencheurs à des réflexions intersectorielles dans leurs milieux. C'est aussi, d'une certaine façon, une carte de visite fort importante qui, dans plusieurs cas, est venue faciliter les contacts entre les acteurs locaux de développement social et les autorités régionales, ou encore entre les organisations régionales et les élus locaux. On mentionne également que, pour plusieurs organisations, la publication d'un texte dans la revue portant sur leurs activités constitue une forme de reconnaissance sociale de leur action. Enfin, c'est une source de motivation et de fierté pour les organisations locales et régionales lorsque l'un des numéros de la revue vient faire le portrait des actions de développement social menées dans leur milieu. D'ailleurs, ces portraits régionaux continuent de servir longtemps après leur parution.

Tout n'est pas parfait...

Bien sûr, tout n'est pas parfait, et les participants eurent vite fait d'identifier différents aspects à améliorer. Concernant toujours les actions menées sur le terrain, malgré les efforts faits par l'équipe de la revue, on considère qu'on parle encore trop peu ou trop « timidement » des avancées réalisées depuis quelques années. Les ententes spécifiques en développement social existant dans plusieurs régions sont des retombées très concrètes des efforts menés par les concertations locales et régionales et mériteraient d'être mieux connues. Sur un plan plus analytique, on considère que c'est le rôle de la revue de chercher à identifier et à nommer les obstacles s'opposant au développement social, ces obstacles politiques, structurels, culturels ou administratifs sur lesquels se heurtent les « volontés d'agir » des acteurs du terrain. Par ailleurs, on s'attend à ce que la revue travaille à faire connaître aux décideurs nationaux ces initiatives, démarches et projets, issus des communautés, qui contribuent effectivement à l'amélioration des conditions de vie de la population.

Un rôle important à jouer

Un autre point de vue situe l'utilité de la revue au plan de la réflexion et du nécessaire débat sur les enjeux actuels en matière de développement social. On souligne que les grands média abordent trop peu souvent ces enjeux, préférant mettre l'accent sur les questions économiques ou encore sur des sujets plus « sensationnalistes ». En ce sens, la revue, avec ses modestes ressources, vient combler un vide en offrant aux différents acteurs un espace de réflexion et de débat sur des enjeux importants pour le devenir de notre société. En tant que reflet du travail mené sur le terrain par une diversité d'acteurs, la revue met en évidence le fait qu'il existe « d'autres façons de faire », ce qui renvoie au leitmotiv à la mode au moment de la démarche de 1998: « agir ensemble et faire autrement ». On s'en souvient, cette démarche du Forum sur le développement social avait mobilisé un nombre important d'organisations locales, régionales et nationales, par le biais de 70 forums locaux, de 13 forums régionaux, en plus du forum national d'avril 1998.

Dans cette perspective de continuer à supporter la dynamique du développement social, les participants estiment que la revue, dans le respect de sa politique éditoriale (i.e. neutralité politique, objectivité journalistique, mais engagement indéfectible en faveur du développement social), devrait tendre à favoriser les débats sur les grands enjeux québécois de développement social. On considère que la revue, s'appuyant sur un partenariat large de même que sur une complicité naturelle avec les régions, est bien placée pour identifier et faire valoir ces enjeux, à la lumière des

efforts déployés dans les milieux en développement social. Et ils sont très nombreux ces enjeux actuellement occultés par les questions économiques et confinés dans l'absence de débats sociaux: les questions liées à la pauvreté et à l'exclusion sociale, les questions touchant les jeunes, comme le décrochage scolaire, le décrochage « social », la marginalisation sociale, l'itinérance, la question autochtone, les effets de la mondialisation de la production sur les petites collectivités mono industrielles, la précarisation de l'emploi, la suprématie de la vision purement économique en matière de développement local et régional, les nouveaux modes de gouvernance, les nouvelles responsabilités dévolues aux élus municipaux et aux conférences régionales des élus, la place de la concertation des acteurs de la société civile dans les nouvelles instances régionales, l'accès aux services de santé et aux services sociaux dans le contexte des réformes en cours, l'importance accordée au soutien aux communautés dans la mise en place des Centres de santé et de services sociaux, l'isolement des personnes âgées, l'effritement des liens sociaux, l'exode des jeunes et la décroissance démographique de certains milieux ruraux, les préoccupations environnementales, les enjeux culturels, l'équité intergénérationnelle, de même que les difficultés liées à l'insertion sociale des nouveaux arrivants ou l'insertion sociale des personnes handicapées font partie de ces enjeux dont on parle trop peu.

Si on analyse de près les commentaires et suggestions exprimés par les participants, il semble bien qu'on attribue à la revue un rôle de « levier ». Faire connaître et reconnaître les actions de développement social menées dans les localités et les régions, c'est, en quelque sorte, jouer un rôle de levier. Identifier et nommer les difficultés rencontrées dans les milieux, les obstacles auxquels se heurtent les organismes intervenant sur le terrain, c'est aussi, jouer un rôle de levier. Enfin, voir la revue contribuer à porter sur la place publique ces enjeux de développement social dont on ne parle que trop peu, mais qui sont bien présents dans la vie des québécois, c'est aussi un rôle de levier.

L'engagement de la revue et de ses partenaires envers le développement social commande que les modestes ressources de la revue soient concentrées sur ces deux priorités: rendre compte, plus et mieux, des actions menées dans les milieux en développement social et promouvoir le développement social en favorisant les débats sur les grands enjeux.

L'équipe de rédaction

Michel Morel, INSPQ, rédacteur en chef
Danièle Aveline, MAMR
Réal Boisvert, ADSSSS Mauricie/Centre-du-Québec
Jean Tremblay, INSPQ
Michael Watkins, OPHQ

Le Comité de direction

Louis Favreau, CRDC/UQO
Hélène Harvey, CSF
Sylvain Larouche, RQIIAC
Denis McKinnon, TNCDC
Martin-Pierre Nombré, RQDS/CRÉ Montréal
Michel Morel, coordonnateur

Du renfort pour l'équipe de rédaction

Depuis le début de juin, Jean Tremblay s'est joint à l'équipe de rédaction de la revue. Titulaire d'une maîtrise en service social, Jean était, jusqu'à récemment, agent de recherche et de planification pour la direction générale de santé publique du MSSS. Auparavant, il fut organisateur communautaire au CLSC Seigneurie de Beauharnois (de 1991 à 2005), où, en plus de travailler à différents projets (centres communautaires, centre de transition itinérance, entreprise d'économie sociale, groupe d'alphabétisation populaire, logement sociaux, comités logement, etc.), il a été intimement associé à des démarches intersectorielles de développement de communautés (« *Partenaires pour la revitalisation des anciens quartiers* » de Valleyfield et la corporation « *Beauharnois une place dans l'avenir* ». De 1987 et 1991, il a travaillé au Centre Saint-Pierre de Montréal, comme organisateur communautaire et formateur, et s'est impliqué dans le travail de concertation dans le quartier Centre-Sud (aménagement, logement, pauvreté).

Concernant la distribution de la revue...

La revue est distribuée par le biais de réseaux d'organismes afin de limiter les frais postaux. Il peut arriver que des personnes, engagées dans leur milieu, reçoivent plusieurs copies de la publication. Nous leur demandons de retourner les copies inutilisées auprès de l'organisme distributeur en lui demandant de remédier à la situation. Par ailleurs, pour favoriser une diffusion plus efficace de la revue, pourquoi ne pas la faire circuler dans votre milieu une fois que vous en avez terminé la lecture? Ce serait là un moyen de nous aider à mieux rejoindre les personnes et organisations engagées en développement social. Nous vous en remercions.

La rédaction.



Pourquoi pas un Forum sur le développement social en 2008?

Encore un Forum sur le développement social? Pourquoi pas? L'idée fut quelquefois évoquée dans certains milieux. Elle fut clairement exprimée récemment, lors de l'événement Forum des partenaires de la revue DÉVELOPPEMENT SOCIAL, tenu le 21 avril dernier.

Une réflexion sur le développement social, ce n'est pas, en soi, une nouveauté. Depuis des décennies, différentes organisations, surtout communautaires, se préoccupent de ces enjeux. Au plan politique, le Québec n'a-t-il pas déjà eu, en Pierre Marois, un Ministre du développement social? C'est loin tout ça diront certains... Plus près de nous, la démarche menée en 1997 et 1998, à l'initiative conjointe du Conseil de la santé et du bien-être, de la Conférence des régies régionales de la santé et des services sociaux et de l'Association des régions du Québec, aura eu le mérite de raviver le dossier.

Des avancées significatives?

Peut-on réellement parler d'avancées significatives? Certains affirmeront, arguments à l'appui, que les avancées restent bien timides et que leurs retombées sur les conditions de vie des personnes tardent à se faire sentir. D'autres, et ils sont nombreux, opposeraient à cette vision pessimiste le fait que le Forum de 1998 a généré des suivis importants dans la majorité des régions du Québec, des suivis qui ont fait en sorte que le dossier soit davantage présent dans les milieux, que des lieux de concertation rassemblant de plus en plus d'acteurs sociaux aient vu le jour dans les

régions et que des actions bien concrètes soient menées dans une majorité de régions.

Bien sûr, si on entend mesurer la place prise par le développement social en termes de «visibilité» dans les grands débats politiques, il n'y aurait certes pas lieu d'être optimiste. Le vocable «développement social» fut bien repris dans le document gouvernemental «Briller parmi les meilleurs» (mars 2004), de même que dans la «Stratégie gouvernementale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale», mais les actions concrètes tardent à venir, et plusieurs affirment ne rien attendre à ce chapitre.

C'est d'abord sur le terrain qu'on peut le mieux mesurer les avancées réalisées depuis une décennie. À observer ce qui se fait dans les régions, ou localement, on réalise que le dossier a fait son chemin depuis 1998. Les portraits régionaux présentés dans les précédents numéros de la revue témoignent du fait que, dans les régions, la question du développement social a réussi à rassembler un nombre important d'acteurs. En région on assiste à des efforts de concertation et à des partenariats inédits, regroupant bien souvent des organisations qui avaient peu l'habitude de telles collaborations. Bien sûr, la communication entre eux n'est pas toujours facile et les écueils demeurent nombreux. Néanmoins, dans plusieurs régions, les efforts de concertation ont mené à des partenariats constructifs, à des plans d'action reposant sur des planifications menées en concertation

avec les acteurs locaux, ou encore à des ententes spécifiques assorties de budgets significatifs destinés à supporter les actions locales. Ces différents partenariats regroupent une diversité d'acteurs: instances locales et régionales de ministères sectoriels, représentants municipaux (municipalités, MRC, CRÉ), organismes liés aux réseaux de la santé, de l'éducation, regroupements d'organismes communautaires (en santé et services sociaux, en économie sociale, en éducation populaire,...), organismes voués au développement économique local, à la culture,... Il est bien certain que ces partenariats demeurent extrêmement fragiles, reposant davantage sur l'engagement volontaire des acteurs que sur des «façons de faire» bien ancrées, mais n'est-il pas permis d'imaginer que la concertation et le partenariat puissent devenir des outils incontournables pour ces nouveaux lieux de concertation sur le développement régional que sont les Conférences régionales des élus?

Toujours au chapitre des «avancées», comment ne pas souligner la percée des questions de développement social et de développement des communautés dans les universités. Un certain nombre d'études furent menées sur différents aspects du développement social. Des observatoires et des chaires de recherche ont vu le jour. Ajoutons aussi que plusieurs universitaires accompagnent des démarches locales ou régionales de développement social.

Du côté municipal, plusieurs grandes villes ont des plans d'action concrets en développement social. Certaines sont allées jusqu'à développer des politiques municipales de développement social, comme ce fut le cas pour les villes de Trois-Rivières et de Longueuil, de même que pour certaines MRC. Dans d'autres villes, on assiste aussi à d'importantes démarches de revitalisation de quartiers défavorisés, comme c'est le cas à Montréal.

Dans un autre ordre d'idées, on ne saurait passer sous silence une sensibilisation accrue de la population à l'égard d'enjeux qui touchent directement la qualité de vie des personnes, comme l'environnement et l'aménagement, des enjeux qui ont mené à des mobilisations populaires encore récentes.

Les planètes s'alignent...

Un Forum sur le développement social en 2008? Le contexte actuel semble favorable. Les élections de 2007 amèneront un gouvernement en début de mandat, un contexte plus facile pour l'organisation d'événements de cette nature. Toujours au plan national, on peut espérer que des démarches concrètes auront été entreprises dans le cadre des «approches territoriales intégrées en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale» prévues dans la «Stratégie gouvernementale». En 2007 toujours, les CRÉ auront complété l'élaboration de leur plan quinquennal et en seront rendues à l'actualisation de leurs orientations. Au chapitre des initiatives locales et régionales de développement social, plusieurs régions auront complété les travaux prévus dans le cadre de leurs ententes spécifiques, alors que d'autres seront aussi à l'heure des bilans de leurs ententes de collaboration. Il serait alors grandement temps que s'organise un moment de réflexion sur l'état du développement social, un exercice qui devrait, cette fois-ci, être initié, conçu, planifié et porté par les acteurs locaux et régionaux en développement social. Aurons-nous tous rendez-vous en 2008? C'est à voir...

Entre-temps, si vous avez des idées sur le sujet, des opinions, des propositions à formuler, écrivez-nous (developpement.social@inspq.qc.ca); il nous fera plaisir de faire suivre vos commentaires à ceux et celles qui envisagent de donner suite au projet.



CHEZ NOUS EN RÉGION

Cette rubrique vise à faire connaître ce qui se fait dans les localités et les régions en matière de développement social. Le lecteur y trouvera des informations utiles concernant des activités menées dans les milieux. Ces informations nous sont fournies par les instances de concertation régionales en développement social, par les responsables du dossier développement social des Conférences régionales des élus, de même que par les organisations locales elles-mêmes. À cet effet, nous invitons les organisations à nous acheminer les informations relatives à leurs activités, sous forme de brèves nouvelles, à l'adresse : michel.morel@inspq.qc.ca.

Des nouvelles du Réseau québécois de développement social

Le mieux-vivre ensemble, l'une des réponses au développement social

COLLABORATION RQDS

Le développement social produit des activités de concertation permettant aux citoyens d'avoir plus de pouvoir sur leur vie tout en ayant une plus grande qualité de vie. Le développement social, c'est mobilisateur et ça facilite les choses ; ça permet de sensibiliser, notamment le milieu des affaires et les médias ; ça engendre « le mieux-vivre ensemble » et ça stimule le sentiment d'appartenance...

Le tout jeune Réseau québécois de développement social tenait une journée de réflexion le 20 avril dernier à la CRÉ de Montréal afin de mettre en commun les réponses à la fameuse question: « Quelle est la contribution des démarches régionales en développement social? »

Les répondants en développement social de neuf régions du Québec ont pris part à la rencontre. La Côte-Nord, le Centre-du-Québec, Montréal, la Mauricie, la Baie-James, le Saguenay-Lac-St-Jean, l'Outaouais, l'Estrie et Lanaudière étaient représentées de même que la Revue Développement Social.

De manière à bien camper les échanges, les participants se sont inspirés de cet outil national qu'est la « Plateforme en développement social pour ceux et celles qui y travaillent » que le Réseau s'est donné dans la continuité de sa mission. Elle stipule que « Le Réseau québécois de développement social a pour mandat de soutenir ses membres et de faire la promotion du développement social ».

La vision du Réseau qui se dégage par le biais de cette même plateforme se traduit ainsi: « On voit le développement social comme un ensemble de moyens pris par la société pour permettre aux personnes de s'épanouir pleinement et ainsi participer activement à la vie sociale ». Le premier exercice de la rencontre a été de bien dresser la table avec la présentation des principaux outils développés depuis la mise en place des démarches régionales. À titre d'exemple, notons les différentes ententes spécifiques, l'introduction des actes de forums régionaux dans les planifications stratégiques régionales, les Fonds d'aide et/ou de soutien, les outils de communication ou de sensibilisation, les colloques régionaux, les plans d'action et bien d'autres encore.

La présentation de ces outils a permis de mettre en évidence l'impact concret dans les communautés, et de dégager les premières réponses à « LA » question: « Quelle est la contribution des démarches régionales en développement social? ». On aurait pu aussi ajouter: « Quels ont été les effets ressentis? »



Plusieurs éléments de réponse ont été apportés: le développement social produit des activités de concertation sur des enjeux et des sujets de biens

communs. L'approche amène les intervenants à mieux travailler ensemble. Le développement social permet d'avoir un soutien qui autrement serait difficile à obtenir. La démarche fait naître une nouvelle culture dans les pratiques. Il suscite le réseautage et l'arrimage. Il permet une meilleure cohésion et rapproche les acteurs. Aussi, on soutient que le développement social améliore l'attraction de la région et, ce qui n'est pas peu dire, engendre une réduction des inégalités.

S'ils se sont pliés à l'exercice, c'est que, d'une manière ou d'une autre, l'actuelle présidente, France Fradette du Centre-du-Québec, ou les porte-paroles de l'organisation sont souvent interpellés par cette question. La réflexion a donc permis de mettre en commun les réponses, telles qu'elles sont ressenties dans les différentes régions du Québec. Autant de régions, autant de différences. On voulait développer un message commun et cohérent, respectueux, en autant que faire se peut, de toutes les réalités.

Évidemment qu'un aussi riche contenu est venu nourrir les membres du conseil d'administration réunis en assemblée au lendemain de la rencontre.

« Le Réseau québécois, aux dires de Jude Brousseau, membre de l'organisation, se retrouve maintenant avec les éléments nécessaires pour consolider son discours, pour transmettre un message cohérent avec une vision commune de ce qu'est le développement social et ce qu'il suscite. Certes, ces éléments pourraient baliser le développement d'outils de communication mais pour l'heure, le Réseau doit cependant rester avec cette matière première, les moyens de l'organisme ne permettant pas pour le moment de développer des outils ». Quoiqu'il en soit, l'objectif de la rencontre est atteint. La présidente France Fradette soutient que le Réseau québécois a maintenant ce qu'il faut pour parler d'une seule voix et représenter fidèlement ce qui se fait sur le terrain.

Dans une prochaine étape de réflexion et de travail, on pourrait envisager d'associer concrètement des exemples tels qu'ils se vivent sur le terrain aux propos échangés le 20 avril, surtout en ce qui a trait aux réponses apportées à la question, « quelle est la contribution des démarches régionales en développement social? ». Réaliser ce travail demandera certaines énergies, cependant. Il en sera question dans un prochain temps. Mais, on peut tout de même affirmer que les membres du Réseau québécois de développement social ont maintenant, en main, bien des outils pour trouver toutes les réponses espérées.



Mauricie

Renouvellement de l'entente de partenariat en développement social

Le 11 avril dernier, l'entente de partenariat intersectoriel en développement social pour la région de la Mauricie a été adoptée par voie de résolution à la séance de la Conférence régionale des élus de la Mauricie et a scellé ainsi la dernière étape au chapitre du renouvellement de l'entente pour la région de la Mauricie. Nous sommes heureux d'accueillir les nouveaux partenaires qui se joignent au Consortium: Centraide-Mauricie; le ministère régional de l'Éducation, du Loisir et du Sport; le ministère régional des Transports ainsi que l'Université du Québec à Trois-Rivières. Les partenaires issus de la première génération de l'entente spécifique signée en 2000 sont l'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec, la Conférence régionale des élus, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale ainsi que le ministère des Affaires municipales et des Régions.

Ainsi, pour l'année administrative 2005 à 2006, le comité régional de coordination en développement social a centré son action autour de la

sollicitation de nouveaux partenaires, de l'établissement d'un nouveau contrat de partenariat et de la préparation du plan d'action pour les trois prochaines années. Parallèlement, les activités rattachées aux objectifs de vision commune, de cohésion des interventions entre le local et le régional, et de soutien aux territoires ont, quant à elles, guidé les interventions régulières du Consortium en cours d'année.

L'objectif général de l'entente est de contribuer, de façon concertée et intersectorielle, au développement des communautés ainsi qu'à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion en visant l'intégration et la participation sociale des citoyens et des citoyennes de la Mauricie.

Le Consortium devra toutefois se réorganiser, madame Cécile Thériault, ex-coordonnatrice dont le contrat de service se terminait le 31 mars dernier, n'ayant pas renouvelé son engagement envers le Consortium. Les étapes subséquentes seront annoncées en temps et lieu: signature de l'entente, affichage du poste de coordination, embauche et mise en œuvre tel que convenu le 18 mai dernier au comité de coordination. La rencontre a également été l'occasion de remercier madame Thériault de son engagement des six dernières années envers le développement social de la Mauricie.

Bilan positif de la mise en œuvre de l'entente en développement social de la Mauricie 2005-2006

Par Cécile Thériault
Consortium de développement social de la Mauricie

En cette année charnière pour le Consortium de la Mauricie, il nous semble approprié de faire état des bons coups ainsi que de quelques difficultés rencontrées au cours de l'année qui vient de s'écouler. Ce petit texte se veut surtout un clin d'œil aux hommes et aux femmes qui coordonnent les différents types d'entente en développement social dans les régions du Québec.

Le contexte du renouvellement de l'entente a teinté cette sixième année de fonctionnement du Consortium. Prévu pour le mois d'avril 2005 et attendu depuis avril 2003, le processus de renouvellement de l'entente s'est finalisé avec l'adoption de la résolution de la participation de la CRÉ le 11 avril 2006.

La grande mouvance de plusieurs des organisations partenaires accompagnée parfois d'une certaine instabilité a grugé beaucoup d'énergie à la coordination, autant au comité régional de coordination qu'aux comités sur les territoires. Nous pensons entre autres à la mise en place des instances de la CRÉ, à la restructuration du ministère des Affaires municipales et des Régions et à celle de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec, à la convergence du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, à la mise en place des réseaux locaux des Centres de santé et de services sociaux sur les territoires et enfin à la réorganisation de plusieurs CLD à la suite des élections municipales.

Le comité de coordination régional du Consortium a comme mandat la mise en œuvre de l'entente par la concertation et la mobilisation intersectorielle et est composé de la coordonnatrice, d'un représentant des ministères régionaux signataires de l'entente, de Centraide-Mauricie et d'un(e) représentant(e) de chacun des territoires de MRC.

Le comité de suivi a un rôle administratif et est composé des directeurs régionaux des ministères signataires de l'entente soit l'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec, la Conférence régionale des élus, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et le ministère des Affaires municipales et des Régions et de la personne à la coordination.

Le budget d'opération pour l'année 2005-2006 a été de 106 660 \$, avec la participation financière de trois partenaires. Les dépenses couvraient le salaire à temps plein de la coordonnatrice, le salaire à deux jours semaine de la secrétaire et le fonctionnement des opérations. Centraide-Mauricie contribue également par un fonds de développement social de 50 000 \$ par année qu'il gère. Les investissements financiers des partenaires locaux ne sont pas comptabilisés ici.

Les bons coups de la mise en œuvre

- Le type de fonctionnement du comité régional de coordination, les liens qu'il permet de tisser entre les paliers local et régional et entre les divers secteurs, la solidarité et le climat qui y règnent, l'information qui circule et enfin l'espoir qu'il engendre.
- La persévérance de plus d'une centaine d'acteurs locaux soutenant des actions communes intersectorielles et concourant à l'amélioration de la qualité de vie et à la participation des citoyens et des citoyennes de la Mauricie dans un contexte socio-économique et politique souvent difficile.
- Des résultats tangibles de concertation et d'harmonisation se manifestant entre les partenaires du Consortium et ses collaborateurs.
- La Journée annuelle régionale de santé publique offrant un lieu d'échange et d'information aux intervenants et gestionnaires des divers secteurs qui deviendra continue.
- La mise en place d'une Politique de développement social sur le territoire de Mékinac confirmant la tendance du rapprochement entre les secteurs de la santé, de la solidarité sociale, du communautaire et de l'associatif avec le monde municipal pour le développement social; par les consultations publiques qu'elle engendre, l'élaboration de politiques de développement social à Maskinongé, à Trois-Rivières et à Mékinac permet aux citoyens et aux citoyennes de participer aux politiques publiques de leur municipalité et de partager leur vision de la cohabitation.
- La réalisation de projets d'intervention communautaire (PICOM) d'étudiants de l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) dans et avec les milieux du Centre-du-Québec et de la Mauricie. Il s'agit d'un programme de 12 crédits accessibles à des équipes multidisciplinaires apprenant par le service aux communautés en concevant et réalisant un projet dans le milieu.

(Suite page 6)

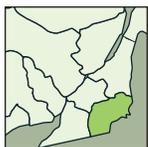
(suite de la page 5)

- Les nouveaux partenariats au Consortium avec Centraide-Mauricie, le ministère des Transports, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR), ont un effet positif en terme de soutien sur le plan local.
- Le partenariat entre l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR), le Consortium, le Comité régional de développement social du Centre-du-Québec et des organismes communautaires pour la mise en place d'un micro-programme de 2e cycle en intervention socio-communautaire répondant à des besoins exprimés des intervenants des réseaux public et communautaire de la Mauricie et du Centre-du-Québec.
- La pertinence et l'utilité du document d'information sur « Le développement social de la Mauricie, ses enjeux et ses défis » confirmées par son utilisation ; le document outille les intervenants des divers milieux, facilite et permet l'élaboration d'une vision commune du développement. Il est constitué de trois fiches: Le Consortium, historique et réalisations ; La participation sociale ; Le développement social et les municipalités. Elles sont disponibles sur trois sites Internet:
www.agencess04.qc.ca
www.cre-mauricie.qc.ca
www.inspq.qc.ca/DeveloppementSocial
- La tenue d'un Colloque sur l'apprentissage par le service communautaire organisé conjointement par l'Association canadienne pour l'apprentissage par le service communautaire et par l'Université du Québec à Trois-Rivières, dans le cadre du 74^e Congrès de l'ACFAS le 16 mai 2006, indicateur du rapprochement du milieu universitaire et du milieu communautaire en Mauricie et au Centre-du-Québec.
- Le projet de recherche provinciale sur les indicateurs de développement social dirigé par M. Réal Boisvert, facteur de mobilisation et de motivation pour les intervenants du milieu.

Les difficultés rencontrées lors de la mise en oeuvre

- La mouvance continue des structures et le roulement du personnel des institutions rendant la coordination plus complexe et la mobilisation plus difficile ; l'éternel recommencement donnant l'impression de tourner en rond.
- La gouvernance. Par exemple, la nouvelle instance qu'est la CRÉ est-elle partenaire du développement social ou simple agent payeur ?
- L'accroissement de la bureaucratie et de la technocratie perceptible et confirmée dans les milieux du développement local et régional tout comme au Consortium.
- Les contraintes et le peu de marge de manœuvre des ministères régionaux dans les décisions et le soutien à apporter aux initiatives du milieu ; la nouvelle entente réunit huit (8) partenaires régionaux et seulement trois (3) contributeurs pour la mise en oeuvre.
- L'impossibilité pour Services Canada de devenir partenaire signataire d'une entente régionale qui amènerait plus de cohérence sur le plan local.
- La délicate tâche de coordonner l'action intersectorielle dans un contexte sectoriel et d'approche par silos.

Pour conclure, cette période intense nous a permis de constater que la volonté d'un partenariat renouvelé pour le développement social est affirmée en Mauricie. C'est le message principal à retenir malgré les difficultés et les contraintes rencontrées. Déjà d'autres organisations souhaitent joindre leurs efforts au Consortium et nous rappellent que le développement de nouvelles collaborations et de partenariats fait partie intégrante du développement social, et cela se réalise avec un leadership intersectoriel. Si la Mauricie n'avait pas le Consortium, il faudrait le créer. Bonne continuité à ces hommes et ces femmes qui unissent leurs efforts pour réinventer le Québec.



Energie

L'Observatoire estrien du développement des communautés: une initiative pour favoriser le maillage entre les acteurs travaillant avec et pour le bien-être des communautés

La création d'un Observatoire estrien du développement des communautés (OEDC) s'inscrit dans une démarche entreprise en l'an 2000 par la conférence des CLSC-CHSLD de notre région. Celle-ci a culminé en octobre 2004 avec la tenue du colloque régional «Partenaires dans l'action !» qui a réuni 150 participants et participantes des quatre coins de l'Energie. Plusieurs partenaires se sont par la suite réunis en vue de la mise en oeuvre de cette initiative¹.

Une tournée d'information et de consultation a été réalisée avant la tenue de l'assemblée générale de fondation du 7 juin 2006. Cette tournée visait les membres des organismes fondateurs ainsi qu'une quinzaine de partenaires clés tels que: les autres Corporations de développement communautaire de l'Energie, la Table des MRC, la Table des SADC ou le Comité intersectoriel stratégique en développement des communautés de Sherbrooke, par exemple.

La mission

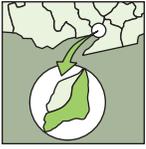
L'OEDC a pour mission de créer une synergie entre les acteurs qui œuvrent au développement des communautés tant sur les plans local, régional que national afin de développer et de promouvoir les pratiques en ce domaine. Il se veut un lieu de maillage entre les diverses expériences en développement des communautés.

- **Contribuer aux activités de recherche et d'évaluation.** Entre autres, une équipe de recherche dédiée au développement des communautés est présentement en émergence à l'Université de Sherbrooke. Cette équipe est un partenaire privilégié de l'Observatoire.
- **Stimuler l'essor des pratiques de développement des communautés,** en alimentant notamment les acteurs œuvrant sur le terrain, en ciblant mieux les interventions et en étant relié plus étroitement aux problématiques du terrain ainsi qu'à la réalité des communautés. Pour ce faire, nous favorisons la tenue de mini-colloques dans les MRC de la région, de forums.
- **Outiller les acteurs terrain** par un site Web et la diffusion d'un bulletin d'information.

Pour toute information, contacter:

GINETTE BOYER, Centre d'innovation, de recherche et d'enseignement CSSS-IUG de Sherbrooke
au (819) 562-9121 poste 47103
gboyer.clscsher@ssss.gouv.qc.ca

¹ Table d'action contre l'appauvrissement en Estrie (TACAE); Centre d'innovation, de recherche et d'enseignement (CIRE), CSSS-IUG de Sherbrooke; Département de service social, Université de Sherbrooke; Équipe rurale de l'Estrie, Service Canada; Institut de recherche et d'enseignement pour les coopératives de l'Université de Sherbrooke (IRECUS); Direction de la santé publique et de l'évaluation, Agence des services de santé et des services sociaux de l'Estrie; Corporations de développement communautaire de la MRC des Sources (Asbestos) et de Sherbrooke.



Montréal

La concertation s'expose Colloque organisé par la Coalition montréalaise des Tables de quartier (CMTQ)

PAR MICHEL ROY, PRÉSIDENT
COALITION MONTRÉLAISE DES TABLES DE QUARTIER

«La concertation s'expose» était le thème du premier colloque¹ organisé par la Coalition montréalaise des Tables de quartier (CMTQ) les 25 et 26 mai 2006. L'inscription de près de 250 personnes témoigne de l'importance de l'apport de Tables de quartier dans les communautés locales.

Le colloque avait deux objectifs importants: présenter l'approche concertée, l'expertise et les actions spécifiques des Tables de quartier et mettre en commun ces mêmes expertises. La CMTQ souhaitait que ce colloque EXPOSE les enjeux et les défis de la concertation en développement social local à Montréal.

Jeudi soir

Dès l'ouverture du Colloque, les participants sont contraints de jouer le jeu de la concertation. Des rôles (retraité, élu, coordonnatrice de la maison de la famille, coordonnatrice d'une Table de concertation,...) sont distribués, chacun s'imprègne de son personnage. On discute ferme aux Tables de la concertation. Il se crée des alliances, des tractations s'ébauchent... Chacun constate que le statut dont il a hérité impose ses limites. La concertation s'active ainsi. La Table est mise pour la conférence d'ouverture.

M^{me} Potvin, titulaire de la Chaire Approches communautaires et inégalités de santé nous a concocté un élixir «*La concertation... une dynamique déconcertante*». PLACE À LA MAGIE des mots et des concepts. PLACE AUX MYSTÈRES OBJECTIFS de la concertation: la théorie de l'acteur-réseau. Ainsi, la mobilisation des membres de la concertation s'effectue dans l'action, elle se fait par l'intermédiaire de porte-parole. Se profile alors un processus de négociation d'un compromis. Cette négociation doit conduire à la transformation des pratiques. M^{me} Potvin dépose non seulement une nappe, mais également quelques napperons pour recevoir le repas du lendemain.

¹ Le colloque a bénéficié de l'appui financier de Centraide du Grand Montréal, de la Direction de la santé publique de Montréal et de la Ville de Montréal

Dans le dernier numéro de la revue (Volume 6, numéro 3, mars 2006), une erreur flagrante s'est glissée en page 4, dans le texte «*Le déménagement du casino de Montréal: des positions différentes, mais quels sont les enjeux?*». Dans la liste des intervenants ayant pris la parole lors de l'événement, on aurait dû lire: La Coalition **contre** la construction du Casino au bassin Peel représentée par la Table de concertation communautaire Action Gardien.

Martin-Pierre Nombé
Forum régional sur le développement social
De la CRÉ de Montréal
(514) 842-2400

Vendredi matin

Histoire de mettre les couverts sur la Table, M^{me} Lorraine Guay, porte-parole du collectif D'Abord Solidaires, nous servait, en introduction du vendredi matin, un expresso bien tassé sur le thème «*La Concertation: exigence de démocratie et outil de démocratisation*». Ainsi, la concertation s'impose à la fois comme une exigence de la démocratie et comme un outil de démocratisation. Le travail de concertation est appelé à reconnaître qu'il existe de nombreux acteurs sociaux politiques qui interviennent sur le terrain et dont aucun ne peut prétendre au *monopole de la vérité*; à se reconnaître entre acteurs capables de porter des projets communs et faire reconnaître la pertinence, pour le *vivre ensemble*, des propositions issues de la concertation.

Nos tasses étaient à peine déposées sur nos soucoupes que M^{me} Christine Boulet nous servait notre deuxième expresso du matin avec sa présentation «*Le Beau risque et le syndrome de la réunionite aiguë*». Alors qu'elle était coordonnatrice du Centre des femmes l'Héritage, en Mauricie, le Centre a décidé de se retirer de tous les lieux de concertation pour une période de deux ans. Décidément, le comité d'organisation du colloque invitait ses convives à une Table où la controverse contribuait au repas communautaire en inscrivant au menu la pertinence de la concertation.

Nos deux conférencières posaient chacune à leur façon la question *À quelles conditions acceptons-nous de contribuer à la Concertation?* Les ateliers débutaient ainsi dans la fébrilité. En matinée, les discussions s'activent sur «*La concertation... à quoi ça rime?*»

En après-midi, un menu varié est offert aux convives. Dix ateliers sont au menu.

- Comment maintenir la motivation et l'implication de nos leaders de concertation?
- L'approche citoyenne: un incontournable?
- Comment les Tables choisissent-elles leurs luttes et leurs résistances?
- Les Tables sont-elles la porte d'entrée du quartier?
- Partenariat: contrainte ou opportunité?
- Comment les Tables de quartier relèvent-elles les défis de la multisectorialité?
- Revendication ou négociation?
- Quels sont les résultats attendus d'une Table de quartier?
- Coordonnateur 101: à quoi s'attend-t-on de la coordination d'une Table de quartier?
- Comment concerter les différentes communautés culturelles locales?

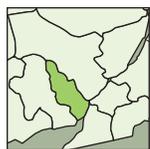
Chaque atelier questionne à sa manière le travail d'une Table de quartier. Plusieurs aspects du travail effectué par les Tables sont abordés. Lieu de présentation de l'expertise de la concertation locale, plusieurs participants souhaitent prolonger la discussion.

En conclusion, M^{me} Potvin, dresse un bref panorama de la richesse des échanges dans les ateliers. Pour ma part, j'ai repris un énoncé de la veille. Puisque la controverse constitue le moteur du processus innovant, le travail qu'effectuent quotidiennement les Tables de quartier est un processus en constante innovation.

Cet événement fut donc l'occasion d'EXPOSER et de mettre en valeur le processus de la concertation.

LOUISE POTVIN
Photo: Réjan Morin





Lanaudière

La sécurité alimentaire dans Lanaudière: une priorité pour la région

À l'occasion du forum sur la sécurité alimentaire dans Lanaudière qui s'est tenu le 25 avril dernier à Joliette, les participants ont conclu que la sécurité alimentaire devait être considérée comme une priorité pour la région.

L'événement a regroupé plus d'une soixantaine d'acteurs oeuvrant dans différents secteurs d'activité concernés par l'alimentation et, plus particulièrement, les questions de sécurité alimentaire qui y sont associées. Parmi eux, on retrouvait des représentants des milieux de la santé et des services sociaux, du communautaire, de la production agricole, de l'environnement, du développement régional, etc. Cette journée a été pour les participants l'occasion d'acquiescer une meilleure connaissance du sujet, de tenter de l'aborder en fonction d'une vision globale et d'identifier quelques pistes d'action communes.

En premier lieu, ce forum a permis aux participants de bénéficier de l'expertise de trois conférenciers, en commençant par M^{me} Céline Poissant de la Direction de santé publique et d'évaluation de l'Agence de la Santé et des Services sociaux de Lanaudière qui a présenté les résultats d'une recherche-action menée entre octobre 2005 et février 2006 sur l'état des préoccupations, des interventions et des possibilités d'action des organisations lanaudoises concernées par la sécurité alimentaire. La présentation de M^{me} Poissant a été suivie par celle de M. Jean-Paul Faniel, président du nouveau conseil de politique alimentaire *Nourrir Montréal*, qui a entretenu l'auditoire sur le processus de concertation (le travail-ensemble) autour de la question de la sécurité alimentaire. Quant à M^{me} Méline Plancheneault, conseillère en aménagement périurbain à la ville de Longueuil, celle-ci a présenté un projet de revitalisation des terres agricoles de la Ville de Longueuil.

En après-midi, les personnes présentes ont eu l'occasion d'identifier et de prioriser des pistes d'action en lien avec les cinq dimensions de la sécurité alimentaire identifiées par l'organisme Équiterre, soit l'accès, la qualité et la diversité des aliments, ainsi que la pérennité du système agroalimentaire et la capacité de prise en charge citoyenne et collective. Ces cinq aspects se retrouvent notamment dans la définition de la sécurité alimentaire proposée par le bureau européen de l'Organisation mondiale de la santé:

«Chacun a, à tout moment, les moyens tant physiques qu'économiques d'accéder à une alimentation suffisante pour mener une vie active et saine; les aliments sont produits et distribués d'une manière respectueuse des processus naturels et, par conséquent, durable; la consommation et la production d'aliments reposent sur des valeurs sociales qui sont à la fois justes, équitables et morales; l'aptitude de chacun à acquiescer des aliments est garantie; les aliments proprement dits sont satisfaisants sur le plan nutritionnel et acceptables sur les plans personnel et culturel; les aliments sont obtenus d'une manière qui respecte la dignité humaine.» De plus, les individus doivent avoir accès à «une information simple et fiable qui confère des habiletés et qui permet de faire des choix alimentaires éclairés.»

La tenue de ce forum est une étape majeure d'une démarche issue d'un partenariat entre la Table des partenaires du développement social de Lanaudière et l'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière. Elle vise à élargir les réflexions et la concertation régionale sur la sécurité alimentaire, de manière à englober ses différentes dimensions dans une perspective de développement durable et de développement des communautés.

Quelques pistes d'action proposées

Parmi les principales pistes d'action identifiées par les différents acteurs présents à l'événement, on peut citer la promotion du savoir-faire culinaire et de la saine alimentation auprès de l'ensemble des consommateurs et auprès des jeunes, l'éducation sur les enjeux sociaux et environnementaux liés à la production agricole actuelle et à la mise en marché mondiale, ainsi qu'une meilleure distribution des surplus alimentaires dans les banques alimentaires. La promotion de l'achat local et la vitalité rurale sont aussi apparues comme des priorités se dégageant des discussions.

Pour ce qui est de la suite de cette démarche, les participants souhaitent que la Table des partenaires du développement social de Lanaudière et l'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière poursuivent la réflexion avec les acteurs qui ont un rôle-clé en matière d'alimentation dans la région. Ils souhaitent aussi profiter des consultations de la Conférence régionale des élus(es) pour faire inscrire la sécurité alimentaire comme une priorité au plan de développement quinquennal régional. Quant à la mise en place d'une structure de concertation officielle, celle-ci sera développée en temps et lieu, mais tous s'entendent pour dire qu'il faut poursuivre le travail sur une base intersectorielle, à l'échelle locale comme à l'échelle régionale.

Les personnes intéressées à se procurer le rapport final de la recherche-action et les actes du colloque pourront le faire en allant sur le site de la Table à l'adresse suivante www.tpdsl.org

Source: Chantale Riel, 450 759-9944

En route vers une troisième entente spécifique en développement social

À la réunion du conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de Lanaudière (CRÉ), le 16 mars dernier, la Table des partenaires du développement social de Lanaudière a présenté un bilan fort positif de son entente spécifique 2003-2006. La CRÉ a donc reçu le mandat de son conseil d'administration de négocier une nouvelle entente spécifique en développement social.

Rappelons d'abord qu'une entente spécifique de régionalisation est un outil privilégié de partenariat, une convention entre l'**État et les régions** qui permet de concrétiser des priorités régionales de développement, d'adapter les interventions des ministères et des organismes gouvernementaux aux besoins de la région, d'avoir une portée multisectorielle, et de mettre en œuvre un plan d'action régional concerté autour d'objectifs communs. C'est la CRÉ Lanaudière qui agit comme l'interlocuteur du gouvernement du Québec pour la région.

Quant au développement social, il fait référence à la mise en place et au renforcement, au sein des communautés, des conditions requises pour permettre, d'une part, à chaque individu de développer pleinement son potentiel, de pouvoir participer activement à la vie sociale et de pouvoir tirer sa juste part de l'enrichissement collectif, et, d'autre part, à la collectivité de progresser socialement, culturellement et économiquement, dans un contexte où le développement économique s'oriente vers un développement durable, soucieux de justice sociale.

C'est la Table des partenaires du développement social de Lanaudière, dont la mission est la concertation et la mobilisation des acteurs des divers milieux lanaudois pour améliorer la qualité de vie de la population, qui est mandataire des ententes spécifiques de régionalisation en développement social. Voici quelques retombées de l'entente 2003-2006:

- l'amélioration de l'état de plus de quarante (40) résidences insalubres ayant des impacts négatifs sur la santé des ménages à faible revenu;
- l'amélioration de l'accessibilité aux services offerts aux personnes handicapées dans les MRC de Montcalm et de Matawinie;
- l'aide à plus de mille (1000) enfants, issus d'un milieu défavorisé, lors de la rentrée scolaire;
- le support à quatre cent quatre-vingt (480) élèves ayant des difficultés scolaires ainsi qu'à leurs parents;
- la création de vingt-deux (22) emplois en développement social et l'insertion en emploi de sept (7) personnes handicapées;
- la reconnaissance de crédits scolaires à cent (100) élèves du secondaire de la Matawinie pour leur travail bénévole dans plusieurs organismes communautaires;
- la création du Comité régional pour la valorisation de l'éducation (CRÉVALE);
- une concertation en logement qui vise l'amélioration du bâti existant et le développement de nouvelles unités de logement social;
- une concertation entre le milieu communautaire, les producteurs agricoles et les distributeurs alimentaires pour la recherche de solutions à l'insécurité alimentaire et à la pérennité du système agroalimentaire;
- la possible création d'une Fondation communautaire visant à soutenir les fondations privées et les organismes de charité et ainsi augmenter le soutien en développement social;

- un forum permettant l'analyse et l'approfondissement des problèmes en développement social;
- la création d'un réseau national visant la promotion du développement social auprès des instances de l'État.

Même si plusieurs projets étaient toujours en cours lors du dépôt du bilan, le conseil d'administration de la CRÉ a reconnu les résultats probants des travaux effectués par la Table et a décidé de réserver des budgets qui se traduiront par l'injection d'un montant de 100 000\$ annuellement du Fonds de développement régional pour des projets en développement social, et ce pour une période de trois ans.

Les priorités du milieu concernant les problèmes entourant l'habitation et le logement social, la sécurité alimentaire, la lutte contre la pauvreté et l'exclusion ainsi que l'innovation sociale ont été identifiées pour cette troisième entente qui se déroulera de 2006 à 2009.

On peut se procurer le bilan de cette deuxième entente spécifique en téléphonant à la Table des partenaires au 450 759-9944 ou en visitant son site à l'adresse www.tpdsl.org

Source: Chantal Lalonde, 450 759-9944



Saguenay-Lac St-Jean

La solidarité régionale: un enjeu prioritaire au colloque en développement social

Au total, soixante-dix (70) personnes de la région se sont rassemblées à l'invitation du Regroupement régional en développement social 02 (RRDS-02) autour d'un thème touchant nos fibres sensibles: «Le goût de la région: nos appartenances d'hier à aujourd'hui!» Il me semble, après avoir vécu ce colloque, que ce thème tombait à point dans le contexte social vécu par les citoyens et citoyennes de la région. Dans ce résumé, il sera question des enjeux, des défis et des perspectives d'avenir qui sont ressortis des interventions et des échanges.

Notre colloque a débuté par deux conférences qui ont permis de bien camper le thème de l'appartenance. Le premier conférencier a tracé un portrait de la région avec des prospectives pour les années à venir. Pour Pierre-André Tremblay, anthropologue, professeur et chercheur à l'UQAC, l'un des éléments importants caractérisant notre société et notre région, c'est le passage d'une société marquée par la stabilité à une société de la mobilité. L'appartenance ne doit plus être recherchée comme un lien contraignant pour les individus, mais plutôt comme une façon pour ces derniers de s'approprier leur milieu. Une voie à privilégier pour favoriser cette appartenance est de mettre en place des conditions favorables au développement et au maintien des communautés.

Pour sa part, l'autre conférencière, M^{me} Suzanne Tremblay, docteure en développement régional, nous a livré une partie de sa recherche sur la dévitalisation urbaine et la revitalisation communautaire au centre urbain de Chicoutimi de 1960 à nos jours. Parmi les différents facteurs favorisant le développement des communautés, le lien social est celui qui s'est avéré le plus déterminant. Dans les groupes communautaires, les liens sociaux passent le plus souvent par des projets et des actions concrètes. Le lien social s'impose alors comme une dimension qui est au cœur du développement pour ces groupes communautaires.

Quatre panélistes ont complété ces présentations en les bonifiant de leur expérience provenant de différents domaines, soit: la famille, l'immigration, la citoyenneté et l'engagement en politique municipale. Ces personnes étaient M^{mes} Nicole Schmitt, citoyenne engagée bien connue dans la région, Annie Rasmussen, de la Maison des familles de La Baie, Miriam Alonso, détentrice d'une maîtrise en développement régional portant sur l'immigration, et Stéphanie Jean, qui a été conseillère municipale en milieu rural. Plusieurs défis ont été évoqués par les panélistes dont: revaloriser l'implication sociale et politique des jeunes; susciter des facteurs favorables à l'intégration des immigrants comme des emplois accessibles et la possibilité de fonder une famille en considérant l'importance du long terme dans l'intégration, retrouver des motivations profondes pour stimuler le goût de notre région dans les temps plus difficiles; susciter le réveil de la population concernant les enjeux qui intéressent la région; élaborer et proposer un projet social solidaire, rassembleur et structurant.

Par la suite, les personnes participantes au colloque se sont retrouvées en ateliers avec le mandat de ressortir deux ou trois enjeux importants pour chacun des ateliers. De ce travail collectif, nous pouvons retenir que les personnes reconnaissent l'importance de développer davantage de solidarité au sein de notre région. Voici quelques enjeux évoqués: se doter d'une vision commune, mettre en place des actions concertées, s'approprier du pouvoir collectivement afin d'influencer le politique et de développer la créativité et l'innovation afin de mieux nous adapter au contexte actuel lié à la mondialisation de l'économie.

En somme, cette rencontre a permis de renforcer le dynamisme des personnes et de mettre de l'avant des perspectives positives pour la région. C'est dans cette optique que nous nous sommes donnés rendez-vous à l'automne au Forum social régional 02. L'objectif de cette rencontre étant de mettre en valeur nos réussites.

François Malenfant
Pour le RRDS-02



Centre-du-Québec

Le comité régional en développement social n'a pas chômé...

Les travaux se sont poursuivis au sein des comités!

Les travaux se sont poursuivis pour le comité de coordination du CRDS afin de préparer la journée bilan des cinq premières années de la démarche en développement social: travaux préparatoires du bilan, tenue de la journée bilan le 22 juin, préparation des orientations, priorités et cadrage d'un plan d'action triennal dans le cadre du processus d'élaboration du plan quinquennal régional à l'automne et de la prochaine entente spécifique 2007-2010.

Du côté du comité de mobilisation, on s'est attardé tout particulièrement sur la problématique de l'exode des jeunes en partenariat avec le Forum jeunesse en lien avec la stratégie jeunesse du gouvernement. Une rencontre préliminaire a permis de faire un bilan des connaissances et d'élaborer certaines stratégies d'actions. Une journée réunissant des intervenants jeunesse, des élus de chacune des MRC aura lieu au mois d'août. L'objectif général de la rencontre est de «pouvoir dégager une offre de soutien», en fonction des priorités retenues à partir des besoins et des contraintes des territoires.

Le comité Connaissances se lance dans un projet d'envergure avec la proposition de M. Réal Boisvert de l'Agence de santé Mauricie/Centre-du-Québec pour une étude concernant l'identification d'indicateurs sur le potentiel de développement des collectivités locales. La démarche proposée se veut participative en intégrant et réunissant les membres de la communauté dans le cadre de la tenue d'un chantier. Il n'est pas simple de dire pourquoi, à «défavorisation comparable», certaines collectivités sont moins désavantagées que d'autres au plan de la santé et des problèmes sociaux. Pourquoi telle collectivité connaît des problèmes et telle autre est vulnérable? D'où l'importance de décliner cette fois un certain nombre d'indicateurs nous permettant d'identifier les facteurs qui peuvent rendre compte de la protection relative qui épargne telle ou telle collectivité, ou d'identifier les éléments à la base de la résilience ou de la robustesse de telle ou telle autre collectivité.

L'identification de ces indicateurs est un élément indispensable à l'action visant à réduire les inégalités de santé et de bien-être des collectivités. Ce sont ces indicateurs qui aideront les acteurs impliqués dans le développement des communautés à déployer leurs interventions en fonction des caractéristiques des collectivités locales. Le Chantier devrait se tenir au début de l'automne 2006.

Du côté des communications, l'arrivée d'une nouvelle agente en communication a permis de faire avancer l'aspect promotionnel du CRDS. À la suite du plan de communication qui a été adopté au mois de décembre 2005, des outils de communication ont été élaborés tel qu'un journal interne pour le comité CRDS, des lettres promotionnelles, une présentation diaporama ainsi qu'un nouveau projet concernant le site Internet du CRDS qui sera mis sur pied prochainement.

Le comité d'attribution du Fonds régional en développement social (FRDS) a quant à lui procédé à l'évaluation de l'ensemble des projets déposés au FRDS. Le Fonds existe depuis janvier 2004, il s'adresse aux tables ou comités de concertation constitués sur une base intersectorielle. Le comité d'attribution a accepté dix huit demandes pour un montant total de 282 425 \$. De plus, le FRDS n'a aucune exigence au plan des contributions en provenance des tables ou comités et, malgré cela, un montant total de 190 247 \$ a été injecté par les différentes tables. Le FRDS est donc un levier en matière de développement social. Chacune des cinq MRC a reçu ce soutien et différents problèmes sociaux ont fait l'objet d'une intervention: sécurité alimentaire, abus à l'égard des aînés au plan financier, besoin de services de garde, famille, pauvreté, revitalisation, exode des jeunes. Il est donc permis d'affirmer que le soutien développé par le CRDS via le Fonds régional rencontre ses objectifs.

Finalement, les travaux vont bon train pour le CRDS !

Source:

France Fradette
Coordonnatrice
819 478-1717
ffradette@centre-du-quebec.qc.ca



Montérégie

Longueuil a son Plan de développement social et communautaire

La Ville de Longueuil lançait le 3 mai dernier son *Plan de développement social et communautaire* qui vise à contribuer à l'amélioration continue de la qualité de vie des citoyennes et des citoyens de Longueuil en se basant sur des valeurs fondamentales telles que l'égalité, l'équité et la justice sociale. Son élaboration a nécessité plus de deux années de travail au cours desquelles plusieurs rencontres et un forum sur le développement social et communautaire ont été organisés avant la tenue d'une consultation publique à laquelle a participé la population longueuilloise. Plus de 200 personnes provenant des milieux communautaire, municipal, scolaire et de la santé ont contribué à sa réalisation. Ensemble, ils ont établi l'état de la situation et identifié sept chantiers de travail qui traitaient de sécurité alimentaire, logement, transport collectif des personnes, sécurité des personnes et des biens, vie sociale et communautaire, lutte à l'exclusion sociale, aménagement urbain, environnement et hygiène publique.

Le 28 juin 2006, un comité de mise en œuvre a déposé un rapport à la commission des loisirs, des sports et du développement communautaire comprenant un calendrier triennal de réalisation des actions, qui s'échelonne de 2007 à 2009. Ce rapport établira également l'ordre de priorité des actions et proposera des mécanismes de suivi. D'ailleurs, cette prochaine étape permettra de relancer les chantiers de travail afin de réaliser les actions ciblées dans le plan d'action du *Plan de développement social et communautaire* qui s'articule autour de six axes d'intervention où la Ville de Longueuil interviendra en assumant trois grands rôles, soit celui de leader, de partenaire et de facilitateur. Ces axes concernent l'accessibilité aux ressources, le soutien à la vie communautaire, le développement et le redéveloppement des milieux de vie, l'information, la promotion et la sensibilisation, le réseautage, la concertation et le partenariat ainsi que la participation citoyenne.

Le *Plan de développement social et communautaire* et son plan d'action sont accessibles sur le site Internet (longueuil.ca). Pour tout renseignement, vous pouvez téléphoner au 450 463-7100, poste 4862.

Les politiques familiales municipales... de précieux outils de développement social

On s'étonnera peut-être de retrouver dans un même dossier des textes portant sur les politiques familiales municipales, un texte sur le développement de l'estime de soi chez l'enfant et un autre sur la vision de Bill Ninacs de l'empowerment. Pourtant, quoi de plus logique?

L'empowerment, ce n'est pas inné, ça ne coule pas de source. C'est un cheminement de la personne, un cheminement qui se réalise par étapes et qui dépend d'un certain nombre de facteurs. Ce cheminement peut s'amorcer dès l'enfance si les conditions sont réunies, comme l'affirme d'abord Germain Duclos. Au nombre de ces conditions susceptibles de favoriser le développement de l'estime de soi chez l'enfant, l'environnement immédiat de l'enfant, les parents, au premier chef, la famille élargie, le voisinage, les enseignants et les autres adultes intervenant auprès des enfants.

Mais, pour que les familles puissent effectivement fournir aux enfants l'encadrement et le soutien nécessaires au développement de leur estime de soi et de leur potentiel, encore faut-il que les familles disposent, elles-mêmes, d'un certain niveau « d'empowerment », comme l'affirme Bill Ninacs. C'est là une affirmation que ne démentirait certes pas Germain Duclos.

Dès lors, comment favoriser « l'empowerment familial »? C'est le propos de Bill Ninacs. À quelles conditions cela peut-il se réaliser? Quelles sont les

conditions intrinsèques? extrinsèques? Quelles sont les limites de cette forme d'empowerment? Et, à cet égard, quels rôles peuvent jouer les politiques de soutien aux familles mises en place par les municipalités?

Parlant de politiques familiales municipales, deux textes complètent le dossier. Le premier, fruit d'un échange avec M. Jacques Lizée, du Carrefour municipal d'action familiale, apporte quelques précisions quant au contenu des politiques familiales municipales existant actuellement. Le second texte est une entrevue réalisée auprès de M^{me} Marguerite Blais, présidente du Conseil de la famille et de l'enfance. Elle nous fait connaître les efforts déployés par le Conseil pour promouvoir, auprès des élus municipaux, la pertinence de mettre en place des politiques familiales municipales.

Les questions relatives aux enfants et aux conditions de vie des familles: des enjeux de développement social

Les liens entre le développement social et les mesures de soutien aux familles sont naturels et évidents pour ceux et celles qui, sur le terrain, interviennent en développement social. En effet, il suffit de regarder la liste des projets initiés localement pour réaliser que les questions liées aux enfants et aux conditions de vie des familles constituent des enjeux très présents.

Plus encore, très souvent, lorsque des responsa-

bles d'instances locales de concertation ou des élus locaux sont questionnés sur leurs actions en développement social, leur premier réflexe est de mentionner qu'ils travaillent à promouvoir, soit des projets de mise en place de politique familiale municipale, soit des projets visant à soutenir les familles. Encore récemment, la Ville de Longueuil vient de publier, coup sur coup, son Plan de développement social et communautaire et sa Politique familiale.

Favoriser le plein développement du potentiel de chaque personne, favoriser la participation sociale et l'exercice de la citoyenneté, ce sont là des orientations qui se retrouvent présentes dans les documents (cadres de référence, plans d'action et autres) produits par les instances régionales de développement social. Tout comme ce fut, en 1998, la première des orientations retenues au terme de la démarche des forums sur le développement social. Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que, dans les milieux où on entend se préoccuper de développement social on en vienne à se donner, ou à promouvoir, des politiques familiales. Rien d'étonnant non plus dans le fait que les projets mis en place en développement social cherchent à rejoindre les besoins immédiats des familles (entraide, sécurité alimentaire, logement, accès aux services, services de garde, aide aux devoirs et aux leçons,...).

La rédaction

L'estime de soi

Entrevue avec Germain Duclos

ENTREVUE PAR MICHEL MOREL
TEXTE DE JEAN TREMBLAY
COMITÉ DE RÉDACTION

La notion de l'estime de soi revêt une importance dans le développement harmonieux de l'enfant et plus encore. Pourquoi? Parce que l'estime de soi est, selon Germain Duclos du Centre d'aide et de ressources à l'enfance, à la base de trois aptitudes fondamentales pour le développement: la motivation, l'affirmation de soi et l'autonomisation. C'est ce qui fait que la personne, devenue adulte, est capable de s'affirmer et de juger de ses qualités, de ses forces et de ses compétences malgré les difficultés et les limites qu'elle éprouve dans certains domaines. Pas étonnant qu'il nous invite à être encore plus attentifs à cette notion, autant dans les familles, les écoles, que dans les quartiers, bref dans tous les lieux où vivent les enfants, les jeunes et les adolescents.



Pour Germain Duclos, l'estime de soi est un ensemble d'attitudes et de croyances qui nous permettent de faire face au monde.

L'estime de soi

C'est la conscience de la valeur que l'on se reconnaît dans différents domaines. Avoir conscience de sa valeur est une étape essentielle, car tout s'appuie sur la connaissance de soi. Il faut se connaître avant de se reconnaître: «*il y a beaucoup de personnes, des enfants, mais aussi beaucoup d'adultes qui ont des belles qualités, des forces, des compétences observables, tout le monde le voit, sauf la personne elle-même. Ce n'est pas le fait d'avoir des qualités, des forces, des talents supérieurs aux autres que tu as une bonne estime de toi-même. C'est un jugement*».

La source de ce jugement est à la fois intrinsèque et extrinsèque. «*Tu ne peux pas avoir une estime de toi-même si tu ne te connais pas. Tu ne peux pas juger favorablement une méconnaissance. Il y en a qui sont conscients de leur valeur, mais qui ne donnent pas la valeur que ça mérite et qui se sous-estiment*». C'est la nature intrinsèque de l'estime de soi. Quant à la source extrinsèque, elle se comprend, entre autres, par le fait que l'estime de soi est, jusqu'à huit ans (alors que les amis ont beaucoup d'importance), dépendante des feedbacks de l'extérieur. «*Plus tu es important pour une personne, plus tes propos, tes jugements, tes commentaires à son égard, tu peux beaucoup favoriser son estime de lui-même, comme aussi tu peux être destructeur, parce que tu es important à ses yeux. C'est pour ça qu'en petite enfance, ce sont les parents qui ont la première importance de l'estime de soi. Rendu à l'école, l'enseignant a beaucoup d'importance aussi*».

Il faut avoir des attentes vis-à-vis un enfant, en lui demandant par exemple comment entend-il surmonter sa difficulté. Peu importe sa nature, une difficulté n'est pas une limite, encore moins un handicap! C'est toujours un défi à relever aux yeux de Germain Duclos: «*ça veut dire à un enfant, tu réussis bien en français, mais une autre journée, on peut lui dire que je trouve que tu as de la difficulté à partager avec les autres*», par exemple.

Selon lui, le fait de ne manifester aucune attente envers un enfant équivalait à un jugement d'incompétence. Aussi dévastateurs pour l'estime de soi d'un enfant, les mots blessants des adultes. «*Ce sont des adultes qui eux-mêmes se sont fait dire des mots blessants [t'es paresseux, t'es niais, t'es lent, etc.] lorsqu'ils étaient enfants*». Germain Duclos fait alors référence à un état de tension, un stress chronique et une répétition compulsive qui favorisent la transmission d'une génération à une autre. «*On sait que les parents qui battent, sont des parents qui ont été battus. Les mots blessants, c'est de la violence verbale [...] On viole la dignité, la fierté, l'estime de soi de l'enfant. Alors dire des mots blessants, c'est [aussi] de nommer des notes devant tout le monde, c'est de comparer un enfant aux autres en sa défaveur, c'est le mettre toujours en situation d'échec*». Résultat: l'exclusion, la stigmatisation, le rejet.

De l'attachement à la résilience

L'estime de soi commence donc très jeune, dans la relation d'attachement. Germain Duclos insiste: le sentiment d'avoir été aimé devient une certitude intérieure parce que «*si j'ai été aimé, la preuve est faite que j'ai une valeur, que je suis aimable*». Donc, on peut se permettre d'espérer être aimé par d'autres. Cette notion d'attachement ne se limite pas nécessairement au parent. «*Ça peut être avec le grand-père, la grand-mère, un oncle*», par exemple.

Lorsqu'un enfant connaît une relation d'attachement, il a une meilleure estime de lui-même, ce qui est déterminant dans sa capacité de faire face aux épreuves. Cette observation origine de sa pratique de psycho-éducateur à Saint-Henri alors qu'il voyait des enfants en difficulté vivant dans un contexte de violence, d'alcoolisme, d'instabilité des adultes, de négligence... «*Lorsque j'avais des enfants, soit en psychothérapie ou en rééducation, je voyais que ces enfants-là vivaient ces choses-là [et je voyais en même temps certains de leurs amis] qui avaient pourtant vécu des choses aussi pénibles [...] sauf qu'ils étaient adaptés et qu'ils n'avaient pas de problèmes [...]. Outre les observations bien connues de Boris Cyrulnik, les travaux de Michael Rutter¹ ont démontré, selon Germain Duclos, qu'il y a des «enfants invulnérables» malgré les épreuves qu'ils traversent. Qu'est-ce qui différenciait ces enfants-là par rapport aux autres? «Ils ont tous connu une relation d'attachement*».

La motivation

Le premier facteur de motivation s'appuie sur la perception que l'individu a de lui-même. En particulier l'estime de soi. «*Tu ne peux prétendre motiver un jeune à réaliser les apprentissages, à relever un défi, si en dedans de lui il sent qu'il ne vaut rien. S'il considère qu'il n'a pas de qualités, de forces, de compétences, sur quoi peut-il s'appuyer?*» Sinon, il se sent battu d'avance. Germain Duclos précise: «*avant de commencer à vouloir le motiver, ce qui peut devenir du harcèlement pédagogique, il faut s'assurer que ce jeune-là est conscient qu'il a des capacités, des forces. C'est la conscience de sa valeur*». S'il se souvient d'avoir manifesté des habiletés, des compétences, s'il se rappelle ses succès, il faut qu'on lui ait dit ou qu'il se le soit dit lui-même.

Germain Duclos parle alors de monologue intérieur. «*Si je m'en rappelle, je peux avoir foi en moi. La foi est à la base de l'espérance. Je peux me permettre d'espérer réussir parce que mon passé témoigne de ma capacité*». À ce moment-là, la motivation va se manifester par l'engagement et la persévérance. L'apprentissage, pour monsieur Duclos, n'est pas magique: «*quand tu prends les bonnes démarches, en utilisant les bonnes stratégies, le jeune va vivre du succès. Du succès, il en dégage un sentiment de fierté personnelle et cette fierté personnelle là d'avoir vécu un succès, nourrit l'estime de soi du début. C'est le cycle dynamique de l'apprentissage*».

L'affirmation de soi.

Autour de 8 ans, avec l'apparition du jugement logique, l'enfant a moins besoin de l'extérieur pour alimenter le sentiment qu'il a une valeur personnelle. Avec l'apparition de la pensée opératoire (ou jugement logique), l'enfant se regarde aller. Dans ses pensées («*j'ai résolu un problème mathématique*», «*j'ai rendu service au prof*», etc.). Il a besoin de l'extérieur, mais moins que durant la petite enfance.

Comment cela se manifeste-t-il dans le quotidien? «*Dans les attitudes, les gestes, les paroles dans le comportement. L'affirmation de soi, c'est l'estime de soi en action. Si tu vois une personne dans la vie qui s'affirme bien, on peut déduire sans se tromper qu'elle a une bonne estime d'elle-même*». En ce sens, Germain Duclos souligne avec raison que l'affirmation de soi interpelle tout le monde à tout moment de la vie. «*Si vous voulez évaluer la qualité de l'estime de vous-même, soyez en contact avec la façon dont vous vous parlez de vous-même dans vos pensées. Comment vous vous jugez. [...] Si je suis conscient d'avoir une valeur personnelle, je suis capable d'exprimer mes sentiments, mes idées, mes besoins, mes désirs, parce que cela a de la valeur... Si j'ai une bonne estime de moi-même, je suis capable de m'affirmer en faisant des choix personnels, pas juste pour les autres. Je considère que j'ai assez de valeur pour faire mes propres choix. Je suis capable de m'affirmer en me faisant respecter*».

L'empowerment.

Le concept d'empowerment (qu'on appelle aussi parfois l'autonomisation) s'applique tout à fait à l'individu. Malgré des situations éprouvantes (difficultés, échecs, déceptions, ruptures, etc.), la personne, si elle est consciente de sa valeur, sera davantage capable de surmonter une épreuve, de relever un défi et de puiser à même ses ressources personnelles. «*Pour aller les chercher, il faut en être conscient. Autrement, tu es victime [...]*». Pour monsieur Duclos, l'empowerment signifie que la personne ira chercher de l'aide, se dégagera d'un état de passivité «*pour dire je prends en main ma destinée. J'ai des forces dont je suis conscient et que je peux mobiliser moi-même pour mes propres projets*».

Il nous rappelle qu'on a découvert vers la fin du 20^e siècle que les patients en cours de thérapie amorçaient leur guérison lorsqu'ils commençaient à développer leur estime d'eux-mêmes, même s'ils vivaient des troubles obsessionnels compulsifs, de la détresse psychologique ou qu'ils avaient le goût de mourir. «*Quand tu commences à construire ton estime de toi-même, c'est le point tournant. On s'en va vers la guérison*».

¹ Il a pris un groupe d'enfants de quartiers très pauvres à Liverpool. Il les a suivis pendant 15 ans, pour déterminer que 60 % des enfants qui vivaient dans des conditions de pauvreté, de négligence, ne présentaient pas de difficultés suffisamment importantes pour avoir une aide spécialisée.

Développement social et famille

Entrevue avec William A. Ninacs

PAR JEAN TREMBLAY
COMITÉ DE RÉDACTION

Au moment où les villes sont de plus en plus nombreuses à adopter des politiques familiales, il est judicieux de réfléchir au développement des capacités d'agir (empowerment) des familles. William A. Ninacs nous invite à profiter de l'occasion pour renforcer les interventions misant sur les solutions collectives, autrement dit à développer l'empowerment communautaire des familles.

Comment se présente la question de l'empowerment familial?

L'empowerment communautaire des familles fait référence à l'environnement à l'intérieur duquel celles-ci évoluent et cheminent. En même temps, la famille est en quelque sorte une communauté qui peut être un véhicule pour l'empowerment individuel.

« La roue de la médecine des autochtones peut illustrer comment des individus peuvent développer leur empowerment à l'intérieur d'une organisation sociale. Cela part de l'individu, se développe en fonction de la famille et, après ça, en fonction de la communauté, puis ultimement de la société.

La famille est ni plus ni moins un système en soi qui a des dimensions qui ressemblent à celles de la communauté. Elle a, ou elle doit développer, une autonomie, au même titre qu'une communauté le ferait, une autonomie qui permet l'accès aux ressources et l'utilisation de ces ressources pour assurer la santé et le bien-être des familles.

Les familles qui n'ont pas accès aux ressources [avoir un emploi, avoir un logement répondant aux besoins de la famille et respectant sa capacité de payer, pouvoir avoir des loisirs, etc.] et qui ne les utilisent pas peuvent être perçues comme manquant d'un pouvoir

d'agir. On envisagera alors d'intervenir sur leurs capacités d'agir, quand les raisons de cette impuissance sont des obstacles personnels ».

Cela dit, l'empowerment communautaire devient encore plus important aux yeux de William A. Ninacs: « lorsque les obstacles au développement de la famille sont structurels, comme l'exclusion, lorsque cette impuissance renvoie aux normes sociales, à l'organisation sociale, aux structures sociales ». Cela se fait dans une perspective de changement social nécessitant chez les membres de la famille un cheminement vers une conscience plus critique de leurs conditions de vie. Ainsi, la famille en arrivera à exprimer ses besoins, à connaître et à exercer ses droits. D'ailleurs, l'absence de programmes et de politiques qui répondent réellement à l'ensemble des besoins des familles et des parents rend aussi les changements structurels nécessaires « parce qu'on a eu un développement en silos devant lesquels la personne ne sait plus où donner de la tête ».

La participation des familles

L'empowerment des familles se manifeste de différentes façons, notamment par leur participation à des décisions qui les concernent, « mais cela ne veut pas dire que les familles les reconnaissent comme significatives » précise-t-il. De plus, « même si elles le reconnaissent, cela-



Photo: CRÉCN

ne veut pas dire qu'elles vont vouloir y participer. Tout simplement, elles vont déléguer leurs responsabilités à d'autres personnes en se disant « on ne peut pas être partout tout le temps ».

William A. Ninacs en sait quelque chose: « si je me regarde comme personne handicapée, le nombre d'intervenants avec lesquels j'ai à transiger est phénoménal. Je dois négocier avec 17 organismes ou ministères pour l'ensemble de mes besoins. La gestion de tout ça demande une capacité d'agir assez exceptionnelle pour comprendre et tirer mon épingle du jeu par rapport à tous les dédales ministériels. [...] C'était le même phénomène quand j'étais parent monoparental de 2 jeunes enfants ».

Avant toute chose, « il faut évaluer si oui ou non les personnes ont la capacité d'agir. Sinon, on va avoir de la difficulté à savoir si les familles qui ne sont pas actives ont accès ou pas aux ressources dont elles ont besoin et si elles les utilisent ». Ensuite, « on regardera avec elles de quelle façon on peut permettre aux personnes de se développer sachant que le développement de l'empowerment peut

amener les personnes à ne pas participer » comme le font les personnes qui ont un pouvoir d'agir.

Il n'est pas convaincu que les lieux pour participer sont les tables de concertation parce que les discussions demandent des compétences assez considérables. « Souvent, ce sont des personnes possédant déjà des capacités d'agir qui participent à ces concertations. Les familles y sont d'ailleurs représentées par des organisations, ce qui est tout à fait normal ».

Les compétences des familles

Selon lui, on regarde la famille en terme de carences plutôt qu'en terme de forces. « Comment pourrait-on utiliser ces forces comme leviers afin de permettre des changements sociaux? Le développement de l'empowerment se situe dans cette perspective. C'est plus facile de développer des compétences et de l'estime de soi à partir de choses que l'on sait que de tenter de le faire en essayant de développer de toutes nouvelles capacités ».

(Suite page 14)

(Suite de la page 13)

Dans une perspective d'empowerment, les familles développeront suffisamment leurs capacités d'agir pour revendiquer l'accès aux ressources assurant le bien-être de ses membres, tout en développant leurs capacités d'agir pour les utiliser. « Cela veut dire que les familles doivent être capables d'identifier ce qui est de leur ressort par rapport à leur manque de capacités d'agir et ce qui est du ressort de la société. Elles doivent aussi être en mesure de travailler collectivement pour effectuer le changement social. Pour arriver à des changements structurels, il faut qu'elles travaillent ensemble dans une perspective de conscience sociale et politique ».

Les communications avec les familles

« Pourquoi on va chercher les familles? Qu'est-ce qui leur manque? ». William A. Ninacs propose d'aller au-delà de la notion du « outreach » (qu'il traduit par « tirer vers soi »): « il faut davantage aller là où les familles sont pour savoir comment on peut répondre à leurs besoins. C'est comme si les personnes devaient participer à l'intérieur des modèles qu'on avait développé plutôt que d'essayer de voir comment on peut développer de nouveaux modèles avec les personnes, en regardant pour commencer s'il y a oui ou non un problème d'empowerment ».

Le développement de l'autonomie individuelle et familial doit être regardé dans une perspective d'interdépendance et non d'indépendance. En ce sens, il insiste sur une dimension importante de l'empowerment si on veut réellement des changements sociaux. « Cela requiert non seulement des personnes qui ont développé leurs capacités d'agir, mais des personnes qui reconnaissent que la solution d'un problème collectif est une solution collective ». Il nous rappelle que c'est une perspective de mobilisation des personnes, qu'elles soient impuissantes ou non. « C'est l'action collective finalement qui devient mobilisatrice. Il faut donc mobiliser les familles autour d'enjeux qui les concernent et les intéressent. C'est un travail de longue échéance, avec une minorité de personnes ».

Miser sur le capital communautaire pour élaborer une politique familiale municipale

William A Ninacs se demande jusqu'où les politiques familiales municipales, dans les petites municipalités, peuvent avoir un effet significatif sur les problèmes d'ordre structurel. « Cela pourrait avoir des effets très positifs sur l'empowerment des familles, mais c'est limité parce qu'il y a une impuissance d'ordre structurel qui requiert un autre type d'action. Assurer l'accès aux ressources est complexe ». Selon lui, les politiques peuvent quand même soutenir des familles dans

un nombre considérable d'activités leur permettant de développer une ou l'autre des différentes composantes de l'empowerment, ou si elles les maîtrisent déjà, de renforcer le noyau familial par des interactions entre les membres de la famille ou entre les familles.

Le contenu de cette politique le stimule: « la politique pourrait être un outil dans la mesure où elle a les caractéristiques de l'empowerment communautaire. Elle favoriserait le développement des compétences des familles et leur permettrait de mettre à contribution les compétences que les familles possèdent déjà. Elle favoriserait un sentiment d'appartenance des familles à la communauté, entre elles, sur des questions plus larges comme le développement durable et la lutte contre la pauvreté ».

Son programme ne s'arrête pas là. Une politique familiale municipale doit aussi « encourager le développement de la citoyenneté afin que les familles aient accès aux ressources, non par paternalisme ou parce qu'elles sont pauvres, mais parce qu'elles y ont droit. Cela a aussi une connotation de développement de responsabilités collectives ou sociales de façon positive. On encouragerait aussi l'information aux familles en fonction de leurs besoins pour jouer leur rôle, mais aussi pour assurer une certaine transparence au sujet des décisions qui ont trait aux familles ».

Ensuite, une politique familiale municipale tenterait d'assurer une « coordination et une concertation entre les différentes organisations qui, de près ou de loin, travaillent avec les familles, afin de s'assurer que l'accès aux ressources soit bien coordonné et réponde à un besoin et qu'on évalue si les familles utilisent les ressources. Elle pourrait encourager la participation des familles qui n'ont pas traditionnellement l'habitude de le faire ».

Cela dit, on doit d'abord répondre adéquatement aux besoins essentiels des parents si on veut qu'ils jouent leur rôle par rapport au développement des enfants. « Cette question est centrale, car elle a une incidence directe sur leur capacité de contribuer significativement au développement » conclura William A. Ninacs.

WILLIAM A. NINACS



Les politiques familiales en milieu municipal

PAR DANIÈLE AVELINE
COMITÉ DE RÉDACTION

C'est lors d'une consultation publique sur la politique familiale du Québec, menée par le gouvernement dans les années 80, que surgit l'idée que les municipalités pourraient se doter de politiques familiales. Naturellement, plusieurs actions menées par les municipalités s'adressaient déjà aux familles, sans pour autant cependant s'inscrire dans une planification spécifique.

Qu'est-ce qu'une politique familiale municipale?

Une politique familiale en milieu municipal constitue un « instrument indispensable permettant à toute intervention municipale, et quel que soit le champ d'application, de tenir compte des familles, de leurs préoccupations et besoins, et de prévoir et d'ajuster constamment les services offerts afin que ces derniers soient toujours à l'avantage des familles »¹

Ces politiques comprennent généralement les éléments suivants: le profil des familles de la municipalité (ou de la MRC), des principes d'intervention, un diagnostic par champ d'intervention de la municipalité, des moyens d'actions, des priorités, un plan et un échéancier de travail et enfin, l'identification des partenaires du milieu et leur rôle respectif. Toutefois, chaque municipalité ou MRC adapte le contenu de sa politique familiale selon ses besoins et, bien sûr, en fonction de ses ressources. Les politiques familiales renvoient à tout un processus de consultation et s'inscrivent d'emblée dans le développement social d'une communauté.

De façon générale, une politique familiale « sert de guide lors de la prise de décisions du conseil sur des sujets susceptibles d'avoir un impact sur la vie des familles, [...] et elle assure une cohérence et une permanence dans les orientations visant les familles ».²

Les élus municipaux sont concernés

Monsieur Jacques Lizée, directeur du Carrefour Action municipal et famille, témoigne de l'évolution de la préoccupation des municipalités pour les questions familiales et du rôle joué par son organisme à cet égard. « Le Carrefour est né en 89 dans un organisme communautaire. On souhaitait qu'un élu responsable des questions familiales soit nommé dans chaque municipalité du Québec. Aujourd'hui, se sont

près de 300 municipalités, représentant 60 % de la population totale du Québec, qui ont des responsables sur leur conseil municipal. Depuis 10 ans, une soixantaine de politiques familiales ont été adoptées. Au début des années 2000, le gouvernement, voyant le succès des politiques familiales, a proposé un programme de soutien aux municipalités et aux MRC souhaitant se doter d'une politique familiale et elles sont plus de 160 qui ont fait ce choix. C'est même devenu un enjeu important dans les campagnes électorales ».

Que peut faire une municipalité pour les familles?

La municipalité ne peut prendre la place des parents mais elle peut outiller les familles, leur offrir des services publics municipaux de proximité et contribuer à leur offrir un milieu de vie agréable et sécuritaire. Monsieur Jacques Lizée illustre ce que peuvent comprendre les actions en faveur des familles: « Aménager une piste cyclable en fonction des familles, et non seulement des individus; favoriser la conciliation travail-famille en offrant des services de transport aux horaires adaptés; rendre possible le développement de projets résidentiels intergénérationnels, ce qui n'était pas possible il y a 20 ans; offrir des espaces de stationnement automobile plus spacieux réservés aux parents accompagnés de leurs jeunes enfants, sont autant de signes que le milieu municipal soutient davantage les familles. C'est une forme de reconnaissance. » Autres exemples: la ville de Québec a développé un modèle unique de tarification de ses services, pour tout son territoire, comprenant une carte-accès avec un volet famille. Elle désire également encourager l'offre d'activités culturelles, sportives et de loisir intergénérationnelles.

À une période où plusieurs régions et municipalités sont confrontées au vieillissement de la population, à l'exode des jeunes et où la structure familiale est en pleine mutation, l'élaboration d'une politique familiale est une occasion unique, pour les élus locaux, de faire des choix visant à rendre le milieu de vie attrayant et à développer le sentiment d'appartenance à une communauté. On peut s'interroger sur ce qui fait en sorte qu'un lieu (quartier d'une grande ville ou village) soit accueillant et structurant pour l'identité des personnes et des familles. L'aménagement de l'espace, la disponibilité de logements sociaux et de services de transports



JACQUES LIZÉE

et les activités de loisir et de culture, sont très certainement des éléments que les municipalités peuvent considérer, avec une attention particulière pour les familles.

Politique familiale et autres politiques municipales

On voit de plus en plus de municipalités et de MRC élaborer des politiques dans divers secteurs d'intervention faisant craindre à certains la « sur planification » qui peut entraîner une certaine confusion, voire même des doublonnages. Monsieur Lizée nuance: « Il ne faut pas que les différentes politiques (développement social, politiques familles, culturelles ou développement durable) soient antagonistes. Il faut trouver là où ces politiques se rencontrent. Le Carrefour croit beaucoup au principe du développement social qui est inclusif mais la famille ne peut pas être un réduit à un des champs d'action d'une politique alors qu'elle est transversale. Cela ne fait pas forcément double emploi que d'avoir une politique familiale qui est plus spécifique ».

¹ Ville de Charlesbourg, Énoncé de politique familiale. Plan d'action 1993-1994, p. 25

² Ministère des Affaires municipales, Les municipalités et les familles, 1993, p. 13

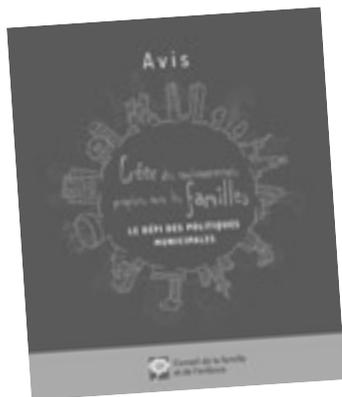
Créer des environnements propices

Entrevue avec Marguerite Blais,
présidente du Conseil de la famille et de l'enfance

PAR MICHEL MOREL
RÉDACTEUR EN CHEF

Le Conseil vient de rendre public un Avis portant sur les politiques familiales municipales. Quel est le message central de cet Avis?

C'est une invitation à assumer une responsabilité de premier plan dans la création d'environnements de vie propices aux familles lancée à l'ensemble du monde municipal. C'est la première recommandation de notre avis.



Le Conseil pense bien sûr aux municipalités locales et les incite à donner une orientation familiale intergénérationnelle à leurs décisions et à leur action. Mais les sociétés de transport, les offices d'habitation, les organismes paramunicipaux en somme suivront la tendance, nous l'espérons.

Le défi de créer des environnements propices aux familles interpelle aussi les MRC, les conseils d'agglomération, les communautés métropolitaines et les conférences régionales des élus. Le Conseil recommande que toutes ces instances, qui sont dirigées par des élus municipaux, donnent elles aussi une orientation

familiale intergénérationnelle à leurs décisions et à leur action. Nous invitons chacune des instances municipales à prendre les initiatives qui lui reviennent et à collaborer avec les autres. La complicité intermunicipale nous semble très importante pour relever les défis. Les organismes municipaux peuvent aussi faire individuellement ou collectivement des représentations politiques en faveur des familles auprès de toutes sortes de décideurs et d'intervenants. C'est une de leurs fonctions fort estimée par le Conseil et qui indique bien que le défi de créer des environnements propices aux familles n'est pas seulement celui des institutions municipales.

De nombreux autres organismes publics, privés, sociaux et communautaires sont directement concernés. C'est le cas de plusieurs sinon de l'ensemble des ministères du gouvernement du Québec et des grands réseaux de services publics. On n'a qu'à lire les recommandations pour s'en convaincre. Plusieurs s'adressent aussi à divers autres décideurs privés, sociaux ou communautaires. Leurs décisions et leurs actions doivent également avoir une orientation familiale intergénérationnelle.

Créer des environnements propices aux familles, ça représente un grand chantier collectif. Les élus municipaux, particulièrement les maires et les préfets, sont appelés à en être les leaders. Mais ils ont besoin de multiples complicités pour que les milieux de vie correspondent bien aux réalités des familles.

Les villes et les municipalités portent déjà de nombreuses responsabilités par rapport aux citoyens, notamment au regard de la sécurité des personnes. Quels sont, selon le Conseil, les champs d'intervention où les municipalités devraient faire un effort supplémentaire pour mieux prendre en compte les besoins des familles?

Le Conseil est bien conscient du fait que le monde municipal porte de nombreuses responsabilités. Notre avis traite aussi des limites financières des municipalités et de leurs ressources modestes pour innover dans le domaine social. Les orientations que nous préconisons et nos recommandations insistent sur la nécessité de développer une optique familiale dans les champs de responsabilité des municipalités. Par ailleurs, le Conseil souhaite que les municipalités s'investissent dans un domaine qu'elles ont jusqu'ici peu exploré, soit la lutte contre l'appauvrissement et l'exclusion sociale.

Je suis consciente que là, nous demandons davantage de responsabilité, d'engagement aux villes et aux MRC. Pour le bénéfice de celles qui ont les taux de pauvreté les plus élevés. La pauvreté a des effets importants sur les municipalités et les territoires. Ce sont des effets qui touchent les revenus, les dépenses et l'autonomie des municipalités; qui se font sentir sur la sécurité et le développement des territoires également. Les grandes villes et les unions municipales l'ont clairement indi-

qué dans le passé. Pour nous, ces effets représentent les gains que les municipalités pourraient retirer de la réduction et de la prévention de l'appauvrissement des ménages. À titre d'exemple, les villes et les MRC ayant des taux élevés de pauvreté seraient moins obligées d'investir dans le logement social. Elles pourraient choisir d'investir davantage dans les transports collectifs, dans les loisirs, ou décider de dépenser moins. Nous croyons que les milieux de vie et les familles y gagneraient. L'effort supplémentaire souhaité de la part du monde municipal se situe beaucoup dans le domaine des représentations politiques, pour convaincre les gouvernements et les populations de prioriser davantage la lutte contre l'appauvrissement. D'ailleurs, le Conseil recommande que le gouvernement soutienne financièrement et techniquement les villes tenues de se donner un plan de développement social et les autres municipalités qui choisissent de se donner un plan de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Le Conseil espère un effort supplémentaire du monde municipal dans deux champs « classiques » et interreliés, le transport et l'aménagement du territoire. D'une part, il s'agit de réduire la grande dépendance à l'automobile des familles et les effets du transport par automobile – et par camion – sur la sécurité des jeunes, sur le budget des familles et sur l'espace où elles vivent. De plus, un effort supplémentaire est souhaitable pour

développer les services de transport en commun et leur utilisation. En tenant compte des particularités des familles. La revitalisation des milieux anciens et le réaménagement des banlieues vieillissantes devraient faire l'objet d'une attention soutenue. Pour en faire des milieux de vie plus attrayants et complets, où les aînés peuvent continuer à demeurer et les familles s'installer dans un environnement propice.

Souhaiter un effort supplémentaire, c'est peut-être demander un certain changement des priorités municipales. Mais il est important aussi de développer une optique différente, de prendre davantage en compte les citoyens dans les liens qui les unissent aux membres de leur famille et dans les responsabilités qu'ils exercent à leur égard. C'est un changement rentable pour la plupart sinon l'ensemble des citoyennes et des citoyens des villages et des villes. Selon nous, ça vaut donc la peine que les élus municipaux fassent preuve d'audace et de détermination dans l'action!

Plusieurs villes et municipalités ont déjà mis en place des politiques familiales municipales. Quelle lecture faites-vous de ces politiques? Sont-elles adéquates? De quelle façon les responsables municipaux pourraient-ils bonifier leurs politiques?

Dans son avis, le Conseil propose plutôt une vision prospective des relations familles-territoires. Il s'agit de recommandations et des orientations qui, nous l'espérons, aideront le monde municipal et ses partenaires à mieux décider et agir avec les familles.

Nous avons participé au comité conseil formé par la Ville de Québec pour l'accompagner dans l'élaboration de sa politique familiale. Nous avons aussi pris connaissance d'autres politiques de municipalités locales ou de MRC. Le Conseil est membre du comité famille de la CRÉ de Montréal. Il a participé à plusieurs lancements de politiques familiales et autres événements où il a été question de politiques municipales et de familles. « Le terrain » a donc inspiré notre travail.

On a vu, par exemple, quelques politiques municipales parler de l'accès des familles au logement

sans mentionner la spécificité des besoins des familles en cette matière. D'autres se proposent de faciliter la circulation routière sans faire référence aux nombreuses collisions piétons-automobile dont les jeunes sont victimes. Parmi les éléments positifs, on a noté les liens qui sont faits dans certaines politiques familiales avec d'autres politiques ou plans des municipalités, comme le plan directeur d'aménagement et de développement. L'importance accordée au rôle d'« ambassadrice » des familles par certaines politiques municipales nous est apparue très pertinente.

Le Carrefour action municipale et famille a produit une liste des mesures ou des orientations contenues dans les plans d'action *familles* des municipalités. Mais les études ou les recherches portant sur les questions familles-territoires commencent à peine à se développer. On sait trop peu de choses actuellement sur les politiques ou sur l'action des municipalités par rapport aux familles.

Le Conseil s'intéresse au contenu des politiques familiales municipales et à ce qu'il advient d'elles ou des plans d'action *familles* des municipalités après leur adoption. Nous recommandons d'ailleurs au ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine et aux instances municipales de développer une culture d'évaluation. Ça aiderait peut-être les élus municipaux à bonifier leurs politiques ou leurs plans d'action si l'on connaissait la valeur de ceux qui existent, et les suites qui leur sont données habituellement.

Quelles stratégies le Conseil entend-il déployer pour que l'Avis puisse rejoindre les élus municipaux?

Une copie de l'Avis a été adressée à chaque maire de municipalité locale, préfet de MRC, maire ou président d'arrondissement, président

des unions municipales, des sociétés de transport et des associations reliées au monde municipal. Le ministère des Affaires municipales et des Régions et le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine ont annoncé la publication de notre ouvrage. Quatre périodiques comme le vôtre, et qui diffusent en milieu municipal ou paramunicipal, vont publier bientôt un article traitant de notre avis. Les organisateurs de deux colloques réunissant notamment des élus municipaux nous ont permis jusqu'à maintenant de le présenter. Je pourrai le faire aussi au 8^e colloque international francophone des Villes et Villages en santé en octobre prochain. Je tiens à souligner que le Conseil apprécie beaucoup ces collaborations, elles sont essentielles à la poursuite de nos objectifs.

Nous prévoyons aussi échanger avec les élus municipaux lors des rencontres annuelles organisées par les unions municipales. Le Conseil poursuivra les discussions avec les personnes qui accompagnent les municipalités dans leurs démarches par rapport aux familles. Il désire par ailleurs se rendre en région, par exemple rencontrer les Conseils d'administration des CRÉ, des Conseils de MRC et ceux des communautés métropolitaines de Montréal et de Québec. Nous étudierons la possibilité de tenir quelques événements régionaux, conjointement avec des organismes de concertation, pour mieux évaluer la pertinence et l'apport de notre avis, tout en développant notre connaissance de l'action des milieux. Nous sommes prêts à rencontrer et à écouter les groupes ou les organismes qui s'intéressent aux milieux de vie des familles¹.

¹ L'avis est accessible à l'adresse Internet du Conseil : www.cfe.gouv.qc.ca. Pour faire part au Conseil de commentaires ou de questions sur l'avis, donald.baillargeon@cfegouv.qc.ca



MARGUERITE BLAIS



La mobilisation des communautés autour des tout-petits, des jeunes et des familles: Mobilisateurs, mobilisez-vous vous-mêmes !

Mobiliser la communauté. L'expression fait fortune, certains y voyant un pis-aller au désengagement de l'État, d'autres en faisant le pré-requis à tout développement équitable et à toute démocratie digne de ce nom. Quand nous affirmons qu'il faut mobiliser la communauté, affirmons-nous donc la même chose? C'est quoi une communauté qui se mobilise? Au-delà de la générosité et de l'engagement, y a-t-il des conditions à respecter? Des façons d'agir plus favorables ou plus efficaces que d'autres?

Le 20 octobre 2005, à Boscoville 2000, à l'occasion du Colloque Agir ensemble? C'est faisable, ça se fait!, plus de 140 acteurs engagés dans la mobilisation des communautés ont discuté de ces questions. Voici un très bref aperçu des propos qu'on y a entendus, des savoirs issus de l'expérience qu'on y a échangés.²

Une vision, un processus, une organisation, des moyens...
Pour GHISLAINE POIRIER, du Centre 1,2,3 GO!, la mobilisation d'une communauté est d'abord affaire de cœur: elle commence toujours par des individus qui croient suffisamment en une cause pour vouloir s'y engager personnellement et prendre ensemble le leadership du mouvement qui ralliera d'autres citoyens à cette cause. Cette volonté d'un noyau initial de citoyens qui ont le feu sacré n'est toutefois pas suffisante pour se traduire en actions et en résultats.

Ainsi, la conjoncture et la dynamique à l'œuvre dans leur communauté doivent être favorables. Si les organismes présents dans la communauté se voient comme des concurrents plutôt que des partenaires, la côte sera plus abrupte à gravir. En outre, mobiliser une communauté

est une stratégie qui exige de la rigueur sur le plan des connaissances et sur celui de la démarche. L'expérience a permis de dégager des façons de faire plus efficaces que d'autres. Ce sont des repères qu'il faut connaître si on ne veut pas à chaque fois repartir à la découverte de territoires cent fois explorés et cartographiés. Enfin, la mobilisation exige également un soutien et un accompagnement adéquats. Bien sûr, ce sera toujours la décision d'individus de s'investir « corps et âme » dans une cause qui sera le moteur de toute mobilisation. Mais un appui financier et humain, qui encadrera et systématisera ces apports personnels, ne peut qu'en intensifier la portée et décupler l'investissement individuel consenti.

Plusieurs des facteurs de réussite cernés par 1,2,3 GO! ont été repris



par EILEEN DOOLEY de 6 ans et gagnants ~ *Success by 6 / Ottawa*, et par PIERRE DUROCHER, du *Chantier de revitalisation urbaine et sociale du quartier Saint-Michel*, chacun insistant par ailleurs sur d'autres conditions ou d'autres leçons.

Ainsi, EILEEN DOOLEY affirme qu'il n'y a peut-être pas d'individus ou même d'organisations indispensables à un partenariat communautaire, mais certainement des secteurs d'activité qui doivent être présents à la table si on veut que la démarche donne des résultats. Elle note qu'il n'est pas réaliste d'attendre une contribution égale de tous les partenaires, mais qu'il faut accorder une reconnaissance égale à la contribution de chacun, si celle-ci est équitable compte tenu de leurs ressources. Enfin, elle rappelle qu'il faut accepter de ne pas atteindre de consensus sur toutes les questions. Il faut nous entendre sur le fait de... ne pas nous entendre, sans que cela ne diminue en rien la valeur de notre collaboration.

Parmi les sept ingrédients que PIERRE DUROCHER juge indispensables à la concrétisation de ce qu'il qualifie « d'utopie réalisable », nommons en trois ici:

- Développer une vue partagée de la situation du quartier et de son avenir. D'abord, un diagnostic

solide, qui va au-delà des statistiques pour cerner les forces, les faiblesses et les opportunités. Ensuite, une vision partagée de la situation à laquelle on veut parvenir, une « utopie réalisable » qui suscitera l'adhésion des citoyens et les motivera à se mobiliser. Si ces assises ne sont pas suffisamment solides, le projet ne pourra surmonter les obstacles et les contraintes qui surgiront.

- Établir un plan d'action autour de quelques priorités. Plus ces priorités feront consensus parmi la population et les intervenants, plus elles seront un catalyseur puissant pour l'action. Ce plan d'action et l'adhésion forte à ces priorités permettront d'affronter les relents de corporatisme qui apparaîtront sur le terrain, de contrer la tendance des organismes et des institutions à renforcer leurs clôtures ou à vouloir régir l'agenda collectif selon leurs intérêts, de réaligner l'action dans une perspective commune et intégrée.
- Investir de manière intensive et continue dans le projet, tant sur le plan du capital humain que financier. Cette continuité suppose une certaine fidélité dans le partenariat établi entre les promoteurs et la communauté. Elle s'accompagne de très mal du financement octroyé à court terme, dans le cadre de projets sensés favoriser l'innovation.

Où il est question des espèces sonnantes et trébuchantes

Le financement. Les gros sous... La mobilisation des communautés n'y échappe pas non plus. Le Colloque a donc fait une large place au rôle des promoteurs et des bailleurs de fonds. À leur rôle et... à leurs responsabilités.

ÉRIC MYLES, de *Québec en Forme*, estime que l'input d'un promoteur, son investissement financier, l'apport des cadres théoriques, le recours aux pratiques éprouvées et une certaine rigueur dans la démarche sont bien sûr nécessaires à la réussite d'un projet de mobilisation, mais qu'ils ne sont pas suffisants. Ces éléments ne doivent pas dispenser le promoteur de se mettre à l'écoute de la communauté, de prendre en compte ce que ses partenaires locaux ont à contribuer et à lui apprendre, de leur faire confiance et de faire confiance à la dynamique de l'action. Le promoteur doit être catalyseur plutôt qu'opérateur. Son rôle est de chercher à améliorer les ressources existantes, non à s'y substituer. C'est essentiellement cette écoute, cette confiance et cet apprentissage conjoint (promoteur - communauté) qui permettent au projet d'apporter une réponse rapide, flexible et adaptée aux interrogations de la communauté et à ses besoins les plus criants.

ANDRÉ GOBEIL, du *CSSS d'Ach加斯ic et Montréal-Nord*, a pris bonne note de tous ces propos, mais... « *les promoteurs descendent souvent dans les*

communautés avec de très bonnes intentions, une réflexion de mieux en mieux articulée sur le processus de mobilisation et une connaissance assez pointue de ce qui peut faire "vibrer" nos communautés. Mais ils ont encore de la difficulté à harmoniser ces différentes initiatives de mobilisation entre elles ». Ce qui provoque le risque d'un "trop plein" de mobilisation dont l'effet pervers serait... une démobilité des communautés. Nous en sommes à l'étape où les promoteurs doivent s'organiser entre eux. Cela exige une certaine humilité, notamment la capacité d'analyser leur propre action. Ce qu'ils attendent de la communauté, sont-ils capables de le mettre en application, avec leurs partenaires mais aussi entre eux? On semble généralement conscient qu'il faut respecter le milieu et les dynamiques en présence, mais on semble avoir encore de la difficulté à réaliser une analyse pointue de l'organisation de cette communauté, des différentes concertations sectorielles et intersectorielles en place, de la vie réelle de cette communauté. « *Évidemment, si on descend dans une communauté avec 100,000 \$, il va y avoir une mobilisation. Mais si on ne prête pas attention à la dynamique de concertation en place, on risque de créer de nouveaux espaces de concertation, voire d'écraser les concertations existantes ou d'y introduire la compétition et le chacun pour soi, tout à fait à l'opposé des valeurs de solidarité et d'entraide qui ont engendré la mobilisation et la concertation.* »

Se parler, c'est bien.

Se comprendre, c'est mieux

Sans exprimer de désaccord avec de telles initiatives, Le DR RICHARD LESSARD, directeur de santé publique de Montréal, a cependant tenu à remettre certaines pendules à l'heure. « *Nous ne pourrions pas nous mobiliser et amener les communautés à le faire si notre analyse et notre objectif ne se sont pas focalisés au préalable sur une stratégie commune. Or, en écoutant nos échanges, je ne suis pas certain que nous nous comprenions vraiment sur ce que nous sommes en train de faire ensemble. Nos points de vue diffèrent sur les approches, les cibles, les manières de faire, etc. Je ne sais pas si nous pourrions nous accorder ou pas, mais je sais que le fait de ne pas partager nos points de vue et nos informations entraîne une perte considérable d'énergie pour tout le monde. En somme, si nous désirons véritablement nous mobiliser, il faut commencer par discuter, nous engueuler s'il le faut, confronter davantage nos idées, pas mal plus que nous le faisons présentement. Nous sommes trop polis, et malheureusement cette politesse ne change rien sur le terrain. Il y a un moyen très sûr de savoir très précisément où en sera notre action dans 20 ans, c'est de continuer à agir comme nous l'avons fait depuis 20 ans... Par contre, si nous voulons voir des résultats différents dans 20 ans — et c'est possible, particulièrement si nous agissons auprès des enfants — il faut apprendre des uns des autres et apprendre ensemble. Et il faut y mettre le paquet, ensemble.* »

Mettre le paquet, ensemble

Voilà donc où en est la réflexion. Nécessité de tirer au clair ce qui distingue et qui rapproche les démarches de mobilisation proposées aux communautés, de systématiser les connaissances et les pratiques exemplaires et d'en renforcer la rigueur, de renforcer le soutien aux communautés, d'explorer des avenues de collaboration. Autant de tâches qui sont au cœur même de la mission du Centre 1,2,3 GO! et dont le Colloque d'octobre 2005 a permis, encore une fois, de mettre en relief l'actualité et l'urgence.

¹ Le Centre 1,2,3 GO! promeut l'approche de mobilisation des communautés comme moyen de défendre les intérêts et d'assurer le développement optimal des enfants et des jeunes. Il offre un soutien et un accompagnement aux communautés qui s'engagent dans cette démarche, notamment en assurant vers ces milieux le transfert des connaissances et des pratiques exemplaires.

² Pour lire l'intégralité de ces propos, consultez les Actes du Colloque sur le site du Centre 1,2,3 GO! : <http://www.centre123GO.ca/>

Le développement social dans la région de la Capitale-Nationale

PAR JEAN TREMBLAY
ÉQUIPE DE RÉDACTION

Donner forme aux multiples efforts déployés dans la région de la Capitale-Nationale en matière de développement social exige une mobilisation des acteurs régionaux autour d'intérêts communs et d'enjeux affectant la qualité de vie de l'ensemble de la population de la région de la Capitale-Nationale.

Or, le renforcement des communautés locales, la lutte contre la pauvreté et la participation active des citoyens au développement de la région constituent des défis de taille quand les lieux de concertation sont multiples, que les territoires et le sentiment d'appartenance le sont tout autant. Aussi, l'arrimage des travaux de la Conférence régionale des élus (CRÉ) avec d'autres instances (notamment, la Communauté métropolitaine de Québec, le Conseil régional des partenaires du marché du travail ainsi que les centres locaux de développement) est un autre défi qui interpellait les élus et leurs partenaires associés à l'élaboration du plan quinquennal de la CRÉ¹.

Comment le développement social prend-il forme et se consolide-t-il dans le contexte actuel (fusion des établissements du réseau de la santé, fusion/défusion des municipalités, remplacement du Conseil régional de développement par la Conférence régionale des élus, la création de Forum de partenaires associés aux CSSS, etc.)? Comment s'assurer qu'il soit une valeur ajoutée à ce qui a déjà été réalisé par une variété d'acteurs?

À l'instar de la communauté métropolitaine de Québec qui veut se « donner une communauté plus riche, plus solidaire, plus saine et durable, plus créative, mieux aménagée et plus accessible »², tous les acteurs rencontrés pour la réalisation du dossier s'entendent pour accentuer la lutte contre la pauvreté, promouvoir une vision intégrée du développement social et économique et associer l'ensemble des citoyens au développement de la région. Comment s'y prend-t-on concrètement dans la région de la Capitale-Nationale? Comment se bâtit le développement social compte tenu des caractéristiques territoriales de la région, marquée entre autres par une dualité urbaine/rurale?

On s'entendra pour dire que les réalités sont différentes tout comme le sentiment d'appartenance à sa communauté. On pourrait aussi constater les différences en matière de transport des personnes, de services de proximité, d'intégration de la population immigrante, de revenu, de chômage et d'assistance-emploi, d'insécurité alimentaire, de scolarité, d'itinérance, de monoparentalité de logement, de personnes de 65 ans et plus vivant seules, etc. Autant d'éléments qui exigent une stratégie adaptée au dynamisme des communautés locales afin de soutenir leur renforcement.

Des points communs

Malgré les différences, des points communs ressortent. Dans la synthèse des plans de développement des principaux organismes de la région de la capitale-nationale effectué par la CRÉ, on lit « la qualité de vie est une préoccupation revenant à maintes reprises dans les planifications. Bien sûr, les actions réalisées afin de favoriser l'essor économique contribuent à l'améliorer. Cependant, d'autres interventions notamment aux niveaux de l'aménagement du territoire et de l'action communautaire visent à renforcer le tissu social des communautés locales et doivent être priorisées. La protection de l'environnement est une autre préoccupation soulevée par les organismes. On s'inquiète beaucoup des impacts que peuvent avoir nos actions particulièrement sur les espaces naturels et le paysage. On insiste aussi pour que les projets de développement soient bien intégrés à l'environnement et qu'ils respectent les principes de développement durable ».

Des questionnements

Les questions demeurent nombreuses. Par exemple, comment la région s'y prend-elle pour accroître la contribution des immigrants au développement de la région? Par ailleurs, la CRÉ s'interroge encore malgré l'adoption de son plan quinquennal : « se pourrait-il que les concepts de qualité de vie et de développement durable, parfois apportés afin de contrer toute nouvelle forme de développement, aient un effet paralysant sur le développement de la région? Plusieurs projets ont été abandonnés parce que la population s'y opposait en soulevant ces concepts. Est-il possible de chercher des avenues pouvant concilier les objectifs divergents? ». Enfin, comme le signalait Centraide Québec dans son mémoire portant sur le développement durable de la région de Québec, si « le partenariat avec les municipalités est indispensable à la réalisation des initiatives de lutte contre la pauvreté », comment les encourager quand se partagent des compétences en matière de développement social à l'échelle locale, métropolitaine et régionale?

Le développement social, un « work in progress »

La connaissance des enjeux relatifs au développement du territoire de la Capitale-Nationale et le déploiement des stratégies de développement social sont en « work in progress ».

JEAN TREMBLAY



Le présent dossier témoigne donc modestement de la volonté de faire du développement social un enjeu majeur au cours des prochaines années, afin de lutter contre les phénomènes de pauvreté et d'exclusion sociale et de permettre ainsi à l'ensemble de la population de participer au développement de la région et d'en partager les retombées.

Le présent dossier ne témoigne pas de tout le dynamisme de la région en la matière. À titre d'exemples :

- D'abord, le 5 mai 2006, des représentants du gouvernement québécois convenaient avec le Regroupement des groupes de femmes de la région 03 (Portneuf-Québec-Charlevoix), le Conseil régional des partenaires du marché du travail de la Capitale-Nationale, les centres locaux de développement (CLD) de la région et la CRÉ d'une *Entente spécifique en matière de condition féminine dans la région de la Capitale-Nationale*. D'une durée de trois ans, l'entente devrait permettre d'améliorer la qualification de la main-d'œuvre féminine, de favoriser le développement de l'entrepreneuriat féminin ainsi que d'accroître et de consolider la participation des femmes dans les structures décisionnelles locales et régionales.

- Le jeudi 25 mai 2006 se tenait le colloque « Québec : une région jeune ». Un rendez-vous des 12-35 ans engagés dans les organisations jeunesse de la région de Québec. On y discutait de l'implication des jeunes dans le développement social, économique et culturel de la région à la lumière de la *Stratégie d'action jeunesse 2006-2009*.
- Les 5 et 6 juin derniers se tenait le *Colloque franco-québécois sur la persévérance scolaire* organisé notamment par les CRÉ de la Capitale-Nationale et du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Quelque 150 participants et intervenants en provenance d'un peu partout au Québec mais aussi de la France ont pris part à cet événement.

Nous invitons enfin les lecteurs et lectrices à compléter ce survol de la région de Québec en prenant connaissance des autres textes se trouvant à la rubrique *Autour du municipal*.

¹ Dans ce contexte, la permanence de la CRÉ nous rappelle que le plan quinquennal proposé n'est pas celui de la CRÉ à proprement parler mais plutôt celui de la région de la Capitale-Nationale, porté par la CRÉ.

² Bâtir ensemble une communauté plus forte, *Vision stratégique du développement du territoire de la communauté métropolitaine de Québec*.

Profil de la région de la Capitale-Nationale

PAR DANIELLE AVELINE
ÉQUIPE DE RÉDACTION

La région de la Capitale-Nationale, berceau de la Nouvelle-France, est divisée en six MRC (Portneuf, La Jacques Cartier, la Côte-de-Beaupré, l'Île-d'Orléans, Charlevoix et Charlevoix-Est) et une ville hors MRC, Québec.

Depuis le regroupement des municipalités, 80 % de la population régionale de 663 000 habitants se retrouve dans la nouvelle ville de Québec. La population se répartit sur un territoire de 18 639 Km² pour une densité de 26 habitants par km². La Communauté métropolitaine de Québec (CMQ), créée en 2001, chevauche deux régions administratives, soit celle de la Capitale-Nationale et celle de la Chaudière-Appalaches, et comprend 26 municipalités. La CMQ a des compétences en matière de planification, de coordination et de concertation, notamment dans les domaines de l'aménagement du territoire, du développement économique et de la gestion des matières résiduelles.

La région de la Capitale-Nationale se caractérise par un niveau de scolarité élevé (75 % des personnes détiennent un diplôme d'étude secondaire) et par un taux de chômage très bas. Le manque de disponibilité de main-d'œuvre détenant une formation professionnelle est cependant préoccupant pour la région.

Sur le plan démographique, le taux de natalité de la région est l'un des plus faible au

Québec. De plus, elle ne parvient pas à attirer d'immigrants, la part de cette population ne s'élève qu'à 2,9 %, un des taux les plus bas au Canada. Deuxième pôle économique du Québec, la Capitale-Nationale et sa région possèdent pourtant tous les atouts pour accueillir davantage d'immigrants. Un plan d'action a été élaboré pour assurer la pleine participation des Québécois des communautés culturelles au développement de Québec.

Parmi les forces de la région, les attraits à caractère patrimonial, les espaces naturels et l'environnement sont des éléments qui contribuent à la qualité de vie et à la renommée mondiale de la Capitale-Nationale. Leur préservation fait partie des préoccupations importantes de la population de la région et contribue largement à la création d'emplois (foresterie et tourisme). Notons que la région de Charlevoix est une réserve mondiale de la biosphère de l'UNESCO depuis 1989.

Malgré une situation socioéconomique favorable, de grandes disparités existent entre les différents secteurs de la région. Le transport collectif, bien organisé à Québec, est à peu près absent dans les MRC. L'accès au logement pose un problème; le taux d'inoccupation se situait sous la barre de 1 % en 2003, et même s'il remonte depuis, les pressions sur le marché

locatif sont encore présentes en 2006. À cet égard, 22,7 % des ménages consacrent plus de 30 % de leurs revenus pour le coût de leur logement.

Par ailleurs, on compte pour le territoire du CSSS de Charlevoix 29 700 habitants (1 800 de moins qu'en 1991). Cette décroissance de 5,9 % survient alors que la région connaît la tendance inverse. La structure d'âge est légèrement plus vieille que celles de la région. Du côté du CSSS de Québec-Nord, on compte tout près de 290 000 habitants en 2004 (23 700 de plus qu'en 1991), soit deux fois le rythme de croissance de la région. On dénombre par ailleurs 46 000 habitants pour le CSSS de Portneuf, soit 1 800 de plus qu'en 1991. Enfin, près de 290 000 personnes résident sur le territoire du CSSS de la Vieille-Capitale. Entre 1991 et 2004, on constate un vieillissement croissant des populations (29 %), combiné à une forte dénatalité (-20 %). D'autres disparités existent, comme partout au Québec, entre les hommes et les femmes, tant au niveau du revenu moyen que dans la place des femmes dans les lieux de pouvoir. La part des ménages vivant sous le seuil de faible revenu est sensiblement la même que celle du Québec.



PAR DANIELLE AVELINE
ÉQUIPE DE RÉDACTION

La Table de développement social de la CRÉ de la Capitale-Nationale

Du Conseil régional de développement à la Conférence régionale des élus

Signée en mars 2000, l'Entente spécifique sur le soutien à l'élaboration du volet développement social de la planification stratégique de la région avait permis d'identifier les grandes orientations en matière de développement social. Avec la mise sur pied de la CRÉ, la transition s'est faite en douceur. Une rencontre en février 2004 des organismes concernés par le développement social de la région a permis de formuler des recommandations à la CRÉ concernant la pertinence des actions du plan d'action et l'opportunité de mettre en place une table de concertation. La composition de la Table a été entérinée par le CA de la CRÉ. Selon Hélène Potvin, présidente de cette dernière : « *la composition de la Table reflète bien la dynamique de la région et les différentes problématiques présentes. On a parfois des demandes et on regarde si on maintient un équilibre entre les différents secteurs. Les membres doivent avoir une vision régionale, et on doit toucher à tous les secteurs* ».

La planification de la région en développement social

La CRÉ est en train d'élaborer son projet de plan quinquennal de développement pour 2006-2011 qui intègre les dimensions sociale et économique alors que la Table, de son côté, élabore un plan d'action en développement social qui sera plus large.

Patrice Routhier, responsable par intérim du développement social à la CRÉ, ne semble pas voir d'ambiguïté dans cette double démarche : « *Les actions majeures pour la région que l'on veut mettre de l'avant dans le plan de la Table ne sont pas forcément identifiées dans le Plan quinquennal conçu par la CRÉ. D'ailleurs, certaines actions seront réalisées par des porteurs externes à la CRÉ* ». Et lorsqu'on lui demande s'il y a des liens officiels entre la CRÉ et la Table de développement social, on perçoit un certain malaise : « *Les élus municipaux sont sensibles aux problématiques sociales mais il n'y a pas de lien formel. Par contre, la Table de développement social peut être invitée au CA de la CRÉ ou le contraire* ». Et Hélène Potvin renchérit « *Il y a quelque chose à développer avec les membres socio-économiques du Conseil d'administration de la CRÉ. Il faut développer des liens de communications à l'avenir* ».

Une place pour tous

La nouvelle dynamique créée entre les élus et les autres partenaires autour des enjeux de développement social satisfait la présidente de la Table : « *Il n'y a pas de choc de culture autour de la table entre les élus et les acteurs sociaux. La table existe depuis moins d'un an et on a déjà appris à travailler ensemble. L'apport des élus est important par exemple lorsqu'ils soulignent la différence entre les milieux urbains et ruraux qu'ils connaissent bien. Des craintes avaient été formulées lors de la mise en place de la CRÉ sur la place démesurée que pourraient prendre les élus. Ce n'est pas le cas. Les personnes sont mobilisées, il n'y a pas de tension entre les membres, et le taux de participation est excellent* ».

Il faut dire qu'à l'instar de plusieurs régions du Québec, la transition du CRD à la CRÉ a demandé certaines adaptations aux acteurs de développe-

ment régional. Dans la région de la Capitale-Nationale, le Conseil d'administration de la CRÉ est composé de 26 élus municipaux et de 13 personnes provenant d'organismes socio-économiques. Le secteur communautaire est représenté par un organisme de loisir. Deux des élus de la CRÉ sont également membres de la Table de développement social, ce qui permet de faire des liens entre les deux instances. La Table s'assure d'avoir une vision assez globale du développement social, car tous les secteurs importants y sont représentés par l'entremise d'autres comités de la CRÉ comme le Forum jeunesse, la Table des groupes de femmes, ou celle sur l'économie sociale.

Des priorités à établir

Au moment de l'entrevue, la présidente disait compter beaucoup sur une journée de « *Lac à l'épaule* » à venir en juin pour faire avancer la réflexion de la Table : « *À partir du travail du comité de suivi qui a dégagé les grands enjeux sociaux à prioriser, on regardera si on doit les actualiser et comment on va mobiliser les gens autour de projets concrets. On est conscient qu'en étant nombreux autour de la table, cela élargit les désirs d'action. Le défi est celui de prioriser et d'avoir des livrables. Les actions devront avoir un impact régional sur le développement social. Cela peut prendre différentes formes : appuyer un organisme qui existe déjà ou initier une nouvelle action, sans dédoubler des actions déjà en cours* ».

Lorsqu'on l'interpelle sur les grands problèmes sociaux de la région, Hélène Potvin avance prudemment : « *Même si c'est la journée de juin qui permettra de confirmer les enjeux prioritaires, la consultation sur la planification stratégique de la CRÉ a fait ressortir certains éléments comme les transports collectifs en milieu rural, la pérennité du financement des organismes et la question du logement due au taux d'inoccupation très bas dans la région. La répartition géographique de la pauvreté en milieu rural et dans plusieurs quartiers de Québec est aussi un enjeu* ».

À la question sur la difficulté de la région à attirer et retenir des immigrants et sur les actions que la Table pourrait entreprendre à ce chapitre, pour Hélène Potvin « *c'est après la journée de travail qu'on va le savoir. Comme présidente je veux qu'on priorise et qu'on choisisse des dossiers qui ont le plus de chances d'aboutir. Mais les choses pourront bouger si c'est une priorité qui fait consensus et qu'elle est portée par un ensemble de partenaires* ».

L'avenir du développement social dans la région

Sur la possibilité d'une plus grande décentralisation de services sociaux dans la région, Hélène Potvin avoue : « *La Table n'a pas eu l'occasion de se prononcer ni de discuter sur la décentralisation. Mais cela pourra se faire puisqu'elle est un bras aviseur pour la CRÉ au même titre que les autres tables. Pour les bureaux coordonnateurs et pour le Plan quinquennal, on a été consulté* ».

La Table de concertation en développement social de la CRÉ de la Capitale-

PATRICE ROUTHIER ET HÉLÈNE POTVIN

Nationale a encore du chemin à faire pour créer un lien dynamique avec la conférence régionale des élus et devenir un acteur incontournable du développement social de la région. La journée de réflexion du mois de juin et l'élaboration d'un plan d'action seront certes une belle occasion pour elle de faire mieux connaître et partager ses priorités à l'ensemble des acteurs du développement régional, qu'ils soient élus ou pas.

Laissons le mot de la fin à monsieur Jean Fortin, président de la CRÉ: « *Le développement doit se faire de façon équilibrée entre toutes les composantes de la région en travaillant sur la réduction des inégalités autant entre les différents secteurs qu'entre les citoyens et les groupes. Ce sont là les principaux défis pour les prochaines années.* ».



Plan quinquennal de développement de la région de la Capitale-Nationale 2006-2011 : l'innovation au cœur du développement humain

PAR PATRICE ROUTHIER
CONSEILLER EN DÉVELOPPEMENT
CRÉ DE LA CAPITALE-NATIONALE

C'est le 1^{er} juin dernier que les administrateurs de la CRÉ de la Capitale-Nationale ont adopté à l'unanimité le plan quinquennal de développement 2006-2011 de la région ayant pour thème: *L'innovation au cœur du développement humain*. La Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale finalisait ainsi une importante démarche de consultation. En tout, 250 personnes auront pris part aux 15 séances de travail dans le but de discuter des orientations de développement et de formuler des propositions d'action.

Cette planification réitère la volonté des acteurs de la région de s'inscrire dans une perspective globale du développement. Ils reconnaissent par le fait même l'interdépendance entre toutes les facettes du développement. Les actions qui en découleront doivent être mises en œuvre en prenant en compte un certain nombre d'éléments transversaux.

Ainsi, des conditions de réalisation sont associées au plan quinquennal de développement, soit:

- L'égalité entre les hommes et les femmes;
- L'équité entre les générations;
- La nécessité du développement durable;
- La mise en valeur des territoires ruraux et urbains.

Enfin, deux axes de développement sont inscrits au plan:

- Soutenir le développement des individus et des communautés
- Assurer la vitalité et la prospérité de l'économie régionale.

Afin de conserver une perspective de vision intégrée du développement, les axes de développement se doivent d'être en interrelation. Le plan mise sur les éléments essentiels permettant d'orienter clairement les efforts des partenaires

autour d'objectifs communs structurants et d'une vision rassembleuse et innovatrice. Pour la CRÉ, il faut cesser d'opposer les diverses facettes du développement. Ainsi, le développement social précède souvent le développement économique (même si le développement économique peut contribuer à relever le niveau de vie), la culture crée de l'emploi, la protection de l'environnement est intrinsèquement liée à la qualité de vie et permet l'innovation technologique. Le plan quinquennal voulait donc conjuguer le capital humain ou social, le capital économique et le capital naturel autour d'objectifs communs, dans une perspective globale et intégrée du développement.

La démarche fut une occasion favorable pour stimuler la réflexion permettant de bien cerner la capacité d'agir et de canaliser les énergies là

(Suite page 24)

(suite de la page 23)

où il est possible d'influer sur le cours des choses. Son élaboration a ainsi tenu compte du contexte (régional, national et international) et des événements sur lesquels les intervenants régionaux ont peu de contrôle.

La démarche

Une synthèse des différentes planifications en vigueur sur le territoire a d'abord été réalisée afin de faire ressortir les éléments convergents. Parallèlement à cet exercice, un portrait socio-économique de la région a également été élaboré. C'est à partir de ces deux documents qu'a été constituée la première version du plan quinquennal de développement.

Une tournée de consultation a par la suite été menée auprès des différents intervenants socioéconomiques de la région, permettant ainsi de rejoindre 250 personnes. Après avoir effectué quelques ajustements à la version de consultation du plan quinquennal, la CRÉ a tenue une assemblée régionale de concertation dont le but était d'établir une priorité dans les actions recueillies lors de la première vague de consultation. Environ 100 personnes ont pris part à cette importante rencontre.

Le résultat

Le plan quinquennal de développement et la vision qui en découle s'articulent autour du thème de l'innovation qui vise à mieux relever les défis qui interpellent la région. Cette vision permet non seulement de diversifier et d'adapter l'économie aux nouveaux besoins et à la conjoncture internationale, mais permet aussi l'expression culturelle et l'affirmation des spécificités des individus et des appartenances locales et régionales. Au plan social, l'innovation favorise la recherche de moyens permettant la lutte contre les inégalités qui touchent différemment les divers groupes de la population et qui contribuent à renforcer la cohésion sociale.

Enfin, la recherche de l'innovation se conjugue avec des valeurs largement partagées en vue de guider l'action en faveur du développement. Ces valeurs sont:

- La reconnaissance des droits et libertés et de la dignité des personnes ;
- L'affirmation de la responsabilité des individus, des organisations et des entreprises ;
- La mise en oeuvre des moyens permettant l'accès aux ressources et à la réalisation des personnes ;
- La valorisation de la créativité, du dépassement et de l'initiative ;
- La valorisation de la diversité ;
- La promotion du développement durable.

Le plan quinquennal s'articule autour de cinq objectifs de développement auxquels sont inscrites une trentaine d'actions structurantes.

L'objectif 1 – *Accroître la vitalité de la région* – soulève les enjeux entourant la démographie en soulignant les impacts de la migration et en réitérant la volonté régionale de favoriser l'immigration. Il manifeste également l'importance de supporter la culture et le marché de l'emploi qui constituent des sources de la vitalité.



PHOTO: CRÉCN

L'objectif 2 insiste pour *Améliorer la qualité de vie et le bien-être de la population*. L'amélioration de la qualité et de la quantité de services, notamment par le logement et le transport collectif est souligné, tout comme l'importance de la participation citoyenne dans les prises de décision concernant le développement des milieux de vie.

Inscrire la région au premier rang des sociétés du savoir est le thème de l'objectif 3. En plus de souligner les forces de la région de la Capitale-Nationale au niveau de l'enseignement avec ses nombreuses institutions, cet objectif insiste pour limiter le décrochage scolaire et augmenter la connaissance des langues.

L'objectif 4 – *Augmenter et distribuer la richesse collective* – aborde notamment l'importance de diversifier l'économie de la région et de favoriser l'émergence de la culture entrepreneuriale afin de créer la richesse qui s'impose en vue de mieux répondre aux besoins des personnes. Il réitère que la nécessaire redistribution de la richesse ne peut se faire à hauteur suffisante sans élever le niveau de la richesse collective. Ainsi, la hausse de la qualité de vie pour tous et toutes, la capacité de répondre aux besoins émergents, l'investissement dans les services publics, la lutte contre la pauvreté restent intimement liés à la croissance de la richesse.

Finalement, *Créer la synergie entre les organisations et les régions* est le thème de l'objectif 5. Celui-ci soulève l'importance d'accroître la collaboration entre les régions, surtout dans une ère de mondialisation. Il veut également appuyer la mise en valeur des ressources et attraits de la région.

Les mesures de suivi

Aux cinq objectifs définis se sont greffées une trentaine d'actions dont les porteurs sont les différents organismes de la région. Les actions qui ont été inscrites au plan quinquennal sont celles identifiées par les intervenants régionaux comme étant celles nécessitant une action concertée et qui sont des incontournables du développement de la région.

La CRÉ de la Capitale-Nationale entend donc suivre tout particulièrement les actions inscrites au plan quinquennal. Ainsi, une fois par année, la CRÉ tiendra une assemblée régionale afin de présenter l'état d'avancement des travaux aux divers intervenants de la région.

Le plan quinquennal de développement de la région de la Capitale-Nationale 2006-2011: L'innovation au cœur du développement humain peut être consulté sur le site internet de la CRÉ à l'adresse suivante: www.crecn.qc.ca

Libérer la région de la Capitale-Nationale de son image de *carte postale*

Entrevue avec Jean Fortin, Président de la CRÉ

PAR DANIÈLE AVELINE
COMITÉ DE RÉDACTION

DS: Quelle est votre opinion sur le partenariat que le gouvernement entend instituer avec les élus municipaux?

JF: C'est très intéressant pour la nouvelle génération d'élus municipaux qui veulent non seulement être impliqués dans la gestion de leur municipalité, mais aussi dans le développement régional. En ce sens, le Gouvernement répond de plus en plus à cette attente. Il y a des gestes qui ont été posés, mais il reste du travail à faire pour développer un respect mutuel.

Le fait d'asseoir ensemble à la CRÉ 28 élus, dont 11 de la Ville de Québec est quelque chose de majeur. À Québec, on a gardé une tradition de partenariat avec les organismes socio-économiques dont 13 représentants siègent avec les élus. On est ainsi plus de 40, ce qui est important, mais c'est à l'image de la région.

DS: Quels sont vos liens avec la table de concertation en développement social?

JF: On a organisé une journée de sensibilisation avec eux destinée aux administrateurs de la CRÉ et à d'autres organisations. Il y a plusieurs domaines où l'on travaille concrètement comme le transport collectif. On participe à plusieurs projets de nature sociale, notamment par le fonds de développement régional. Les liens qui nous unissent à la table sont serrés. Au Conseil de la CRÉ, il y a plusieurs acteurs de développement social.

DS: Comment s'est effectué le passage entre le CRCD et la CRÉ?

JF: J'étais président du CRCD et je suis demeuré président; ce n'est pas pour rien, car on voulait conserver notre tradition de concertation avec les partenaires économiques et sociaux et on a réussi à le faire d'assez belle façon.

DS: Que pensez-vous de la décentralisation?

JF: On avait présenté au gouvernement deux expériences pilotes: dans la forêt et le transport collectif. Un rapport a été rédigé et on va avoir de l'argent pour bonifier le travail et aller plus loin dans l'étude. On va présenter une proposition sur l'organisation du transport collectif sur notre territoire, dans chacune des MRC, car, pour nous, chaque territoire doit avoir sa place. On est préoccupé par la relation rurale-urbaine.

DS: Où en êtes-vous dans l'élaboration de votre plan quinquennal?

JF: Le plan quinquennal devrait être adopté au début de l'été. Toute la consultation est terminée. Il a été fait en fonction des secteurs d'activité et des différents territoires. L'ensemble des tables de concertation, y compris celle de développement social, a été mis à contribution. Le plan tourne beaucoup autour de l'innovation. On ne voulait pas faire ce que d'autres ont déjà fait ni constituer une liste d'épicerie. On ne peut pas tout faire non plus, et nous souhaitons agir en partenariat.

Notre plan veut mettre de l'avant des préoccupations importantes, comme la place des femmes sur les instances décisionnelles (une entente spécifique sera annoncée sous peu), la place des aînés que l'on veut voir comme une richesse, l'accessibilité aux services sur l'ensemble du territoire. Le lien urbain rural est une autre préoccupation majeure pour la région. Et on aura des objectifs particuliers pour les extrémités de la région (Portneuf et Charlevoix) et pour certains secteurs de la Ville de Québec où l'on retrouve des problèmes spécifiques.

On travaille actuellement à la réalisation d'une entente spécifique sur l'immigration et particulièrement sur la rétention des immigrants. Pour le développement social, on discute de la possibilité d'avoir une entente spécifique, mais on est rendus moins loin, cela devrait se faire en 2007.

DS: Qu'en est-il de la lutte contre la pauvreté?

JF: On a du travail à faire à ce chapitre, particulièrement dans certains secteurs. Il y a des interventions qui devront être faites par différents partenaires, et nous allons y contribuer. Un autre axe, en lien avec la pauvreté, est la persévérance scolaire. Certaines initiatives ont déjà été prises, entre autre dans Charlevoix, mais on veut aller plus loin.

Pour plusieurs, notre région n'a pas vraiment de gros problèmes sociaux. Il faudra les faire connaître et agir sur la pauvreté de secteurs



M. JEAN FORTIN

ciblés qui ont peu d'accès aux services et dont la capacité de certains citoyens à se prendre en charge est réduite.

L'aspect intéressant de la CRÉ est que les élus prennent davantage conscience des réalités des différents milieux.

DS: Comment le maire de la municipalité de Baie-Saint-Paul se sent-il comme président de la CRÉ de la Capitale-Nationale? Quels sont ses principaux défis?

JF: Je me sens très à l'aise. La Ville de Québec a toujours eu une certaine ouverture régionale, ainsi que la Communauté métropolitaine de Québec. Pour moi, c'est une expérience enrichissante qui me permet de m'ouvrir à la réalité de la région. La CRÉ est un forum d'échanges qui permet d'avoir une vision du développement de la région. Cela nous permet de mieux nous positionner, de nous concevoir comme région, de développer un sentiment d'appartenance. Oui, on est la capitale du Québec, mais on est aussi une région dynamique à plusieurs points de vue.

Écouter les citoyens, les premiers acteurs du développement social!

Entrevue avec Suzanne Péloquin

Ex-coordonnatrice, Regroupement des organismes communautaires de la région de Québec (ROC 03)

ENTREVUE PAR MICHEL MOREL

TEXTE PAR JEAN TREMBLAY

COMITÉ DE RÉDACTION

Dans la région de la Capitale-Nationale, on s'est entendu sur une vision commune du développement social, mais cela ne s'arrête pas là, clame Suzanne Péloquin. « *Il faut que tu poses des gestes qui viennent appuyer ça!* » nous dira-t-elle, en début d'entrevue.

« *C'est pas qu'il n'y en pas du tout, Il y a plein d'initiatives intersectorielles qui se font!* ». Du même souffle, elle reconnaît que la démarche de développement social a permis de mettre de l'avant des priorités, en particulier pour les jeunes (le Forum jeunesse, son financement, etc.). Cela dit, elle questionne le degré d'enracinement, le leadership et l'infrastructure de soutien du développement social proposés par la CRÉ de la Capitale-Nationale. « *Quand on confie un mandat à quelqu'un, ça ne veut pas nécessairement dire que tu es le seul porteur de dossier. Tu dois trouver une façon de mobiliser les gens pour qu'ils puissent porter ce dossier-là. Pour ça, il faut que tu acceptes de travailler avec les gens, là où ils sont...* ».

Elle aurait souhaité une définition plus collective du projet de développement social pour la région, une définition qui « *mobilise les gens autour de cet élément-là. Par exemple, dans Portneuf, le développement social a une portée plus concrète. Dans la démarche initiale, ils devaient travailler sur le transport. C'est plus local. Dans Charlevoix c'était la même chose.* ».

Pour le grand Québec-métro, M^{me} Péloquin affirme que le développement social a fini par perdre son sens parce que « *c'est trop large* ». « *Québec, ce n'est pas une petite localité, c'est la Capitale-Nationale, les enjeux politiques sont pas mal plus*

omniprésents ici que partout ailleurs au Québec. Je pense que beaucoup de gens sont préoccupés par le fait qu'on soit dans la Capitale-Nationale. ».

Certes, la région a développé une vision commune de ce que devrait être l'action en développement social dans le milieu. Toutefois, selon M^{me} Péloquin, « *c'est sur la façon dont se traduit concrètement l'appui au développement social qu'il y a un écart significatif* ». Dans la mise en œuvre, les mêmes pratiques reviennent. Les processus de projet commun ne reposent pas sur des infrastructures pour soutenir adéquatement le développement social, qui ne devient qu'un « *dossier parmi une multitude de dossiers. Et souvent, c'est ce dossier qui est tassé quand il y a des urgences sociales* ».

Le fait que le développement social apparaisse désormais comme une nécessité est un gain appréciable sur le plan du discours, « *parce qu'on a voulu convaincre les organisations publiques qu'elles avaient un rôle à jouer là-dedans* ». Cependant, à ses yeux, elles ont accaparé le mandat avec leurs façons de faire, « *en le confiant à des gens qui ont géré le développement social à partir de leur paradigme* (approche « *bottom-up* », « *top-down* » et de « *méthodes d'animation de fonctionnaires* »), *donc des processus appuyés par des professionnels qui ont une formation en développement stratégique ou en planification sociale* ».

En ce sens, Suzanne Péloquin avoue avoir vécu un certain inconfort en participant aux travaux du Conseil régional de développement alors qu'elle était impliquée au comité de coordination: « *J'arrivais facilement à mobiliser les groupes*

sur l'importance de participer à des processus, d'élaborer des priorités concrètes. À l'étape d'écrire des actions directes, appuis et stratégies, j'arrivais à mobiliser du monde, mais dans les autres étapes, c'était un processus multisectoriel avec des intérêts multi-organisationnels, et là, c'est pas les mêmes préoccupations, et tu n'arrives pas à trouver ta place alors que toi, qui es sur le terrain, tout ce que tu veux c'est d'améliorer les liens sociaux. Parce que tu considères que ton quartier est en train de se vider de ses forces vives et ce que tu aimerais, c'est que l'ensemble des acteurs viennent donner un coup de pouce à un petit projet qui est initié par 3 ou 4 organismes et 3 citoyens ». Elle n'arrivait pas à trouver un sens et à mobiliser les groupes communautaires dans le champ du développement social à partir du paradigme qui était mis sur la table. La participation des établissements publics ou parapublics « *a eu des effets pervers d'une certaine façon. Le communautaire a eu de la difficulté à trouver une vraie place dans le développement social* » alors que le milieu communautaire était déjà mobilisé par le développement communautaire, l'approche locale, autour de besoins.

Conséquemment, elle n'a pas senti du côté des organisations communautaires une volonté de traduire la démarche de la CRÉ en termes de développement des communautés plus proches de leur réalité (comme elle l'avait senti lors de l'élaboration des plans d'action de santé publique). « *Il y a eu quelques petits projets, mais est-ce parce qu'il y a une démarche de développement social ou que de toutes façons ces programmes-là seraient arrivés parce qu'il y a eu un autre Forum ou une année internationale de je ne sais quoi?* » Elle a de la difficulté à se retrouver dans la struc-

ture actuelle soutenue par la CRÉ. Pour elle, le dossier de développement social est dilué, ce qui expliquerait une certaine distance des groupes communautaires.

De son propre aveu, il aurait fallu investir beaucoup de temps et d'énergie « pour que la CRÉ ressemble à ce que nous on aurait aimé, qu'elle soit dans son rôle communautaire. On n'a pas fait ce choix-là », entre autres parce que le regroupement était préoccupé par la reconnaissance des organismes communautaires, leur financement, les modalités de contribution des groupes dans le champ de santé et services, l'organisation des services, etc. Après la rencontre prévue en septembre 2006, « peut-être que la question du développement social [...] va peut-être revenir comme étant un enjeu ou un moyen de porter des valeurs qui rallient beaucoup le milieu », c'est-à-dire la lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale.

Mais alors, si l'occasion se présentait à nouveau, comment favoriserait-elle le développement social dans la Capitale-Nationale? Elle miserait sur des tables indépendantes soutenues par un « coordonnateur » chargé de faire du démarchage, de mobiliser les gens et de travailler avec différents fonds, tout ça pour soutenir davantage les projets intersectoriels enracinés dans une communauté, ou par rapport à une situation ou un quartier précis. « Là, j'aurais l'impression que quand on parle du développement social, on voit ça d'une façon vivante ».

Pour elle, le développement social devrait permettre des débats, « Force est de constater qu'on crée de l'exclusion quand même. Il y a des marginaux, des gens pour qui ça n'a pas de sens, des gens qu'on ne réussit pas à accrocher. Pourtant nos programmes sont là et sont faits pour eux. Soyons intelligents, arrêtons-nous sur ce qu'on fait et comment on peut les adapter, mais...peut-on les adapter en abdiquant le système dans lequel on vit?».

En ce sens, elle plaide pour une meilleure reconnaissance du travail des groupes communautaires. « On demande beaucoup au communautaire. On dit au communautaire adapte-toi à ma nouvelle réforme, à ma nouvelle structure, à mon langage, à mes mesures de reddition de compte, à

mes valeurs, à mes plans d'action, à mes mécanismes de consultation ». Il n'y a pas de doute pour elle: tout le monde sait que les organismes communautaires sont importants, mais « est-ce qu'on a tout mis les moyens financiers pour pouvoir développer cet outil qui aurait pu favoriser le développement social? La réponse est non. Parce qu'il y a encore des méconnaissances de cette contribution exceptionnelle ». Elle veut permettre davantage aux personnes fréquentant les groupes communautaires et bénéficiant de leurs activités de parler des impacts que cela a dans leur vie pour: « qu'ils nous expliquent dans leurs mots, c'est quoi la contribution des groupes communautaires. On va laisser tomber nos grands mots, nos grandes façons d'expliquer la contribution des groupes et c'est extraordinaire le résultat! ».

C'est aussi ça le développement social, de conclure Suzanne Péloquin. « Tu pars avec le monde, t'as des questions ouvertes, tu vas pas orienter le contenu, tu reprends les mots tels que les gens les ont dits. Tu cesses de retraduire ça dans des concepts qui ne veulent plus rien dire pour la personne en bout de ligne. Pour moi, ça démontre la contribution, pas juste des groupes, mais des personnes ». Par le biais des groupes communautaires, les citoyens redonnent à la société ce qu'ils ont reçu. « L'importance des groupes communautaires se manifeste aussi, selon M^{me} Péloquin, par la création de liens sociaux, l'entraide et la solidarité. Ces personnes sont aussi des acteurs de développement social ».



SUZANNE PÉLOQUIN

Entrevue avec François Desbiens

Directeur de la santé publique Région de la Capitale-Nationale

ENTREVUE: MICHEL MOREL
TEXTE: JEAN TREMBLAY
COMITÉ DE RÉDACTION

L'engagement de la Direction régionale de santé publique (DRSP) de la Capitale-Nationale en faveur de la réduction de la pauvreté, du développement social et des communautés est important. Le Plan d'action régional (PAR), adopté en 2004, identifie la lutte contre la pauvreté et ses conséquences et contre l'exclusion sociale comme un des principaux défis inhérents à la mise en oeuvre du PAR.

La pauvreté et l'exclusion sociale sont des déterminants importants de la santé et du bien-être. À ce jour, l'action de santé publique a davantage porté sur la réduction des conséquences de ces problématiques que sur leurs causes structurelles. Toutefois, une intervention plus globale est nécessaire et des actions concertées interpellant tous les acteurs concernés doivent être mis de l'avant. C'est dans cette optique que la Direction de santé publique s'inscrit. Une centaine de cibles prioritaires ont été choisies par l'ensemble des partenaires dans le PAR. Parmi celles-ci, François Desbiens insiste sur quelques problématiques majeures : « Il y a notamment de fortes zones de pauvreté au centre ville de Québec qui concentrent une quantité importante de problématiques et de facteurs de risque ». Dans ce contexte, on s'est vite préoccupé des réalités des populations vivant dans ces zones notamment des parents des jeunes enfants en situation de pauvreté de la région de la Capitale-Nationale.

Les jeunes familles en situation de pauvreté

Ainsi, la DRSP soutient l'accessibilité des services de santé et des services

sociaux aux clientèles de milieu socio économiquement défavorisés, particulièrement les jeunes familles en situation de pauvreté. Les acteurs locaux ont souligné leur difficulté à rejoindre, pour diverses raisons, toutes les personnes qui ont besoin de leurs services. Comment faire pour que les parents des jeunes familles en situation de pauvreté aient accès à des ressources qui favorisent l'amélioration de leur situation économique en même temps qu'elles favorisent un bon état de santé physique et mentale ? Quels types d'interventions pourraient aider les gens à exploiter les ressources potentiellement accessibles à l'intérieur de leurs relations sociales, c'est-à-dire le capital social ? Quels sont les éléments favorisant l'acquisition des habiletés nécessaires à la création et au maintien de relations sociales bénéfiques ?

Dans une étude exploratoire, Isabelle Roy¹ a cherché à améliorer les connaissances pour de interventions plus adaptées aux réalités concrètes vécues par les jeunes familles en situation de pauvreté. L'étude développe une meilleure compréhension des réseaux sociaux comme espace social où est produit le capital social et ce, à partir de la participation et de la signification qui leur est donnée par les jeunes familles vivant en situation de pauvreté. Elle permet de comprendre l'importance accordée à ces réseaux par certains acteurs locaux qui sont appelés à rencontrer des jeunes familles en situation de pauvreté dans les trois secteurs géographiquement défavorisés sélectionnés (un secteur rural, un secteur semi-urbain et un secteur urbain, correspondant aux territoires des CLSC Charlevoix, de La Jacques-Cartier et de Basse-Ville-Limoilou-Vanier).

L'étude a permis de décrire divers phénomènes en cours à l'intérieur des réseaux sociaux des jeunes familles en situation de pauvreté comme la transformation des liens, l'aide qui y circule et la façon d'entrer en relation avec les membres de leur réseau. De plus, elle permet à la DRSP de formuler des perspectives de travail relativement à la lutte aux inégalités de santé et de bien-être liées à la pauvreté (approfondir les connaissances, développer des outils pour habiliter les gens à l'échange, au maintien des liens et l'entretien des relations; former les acteurs locaux,...).

La CRÉ, le Plan d'action régional en santé publique et les CSSS

Le développement social et le développement des communautés se sont avérés un élément important dans le Plan d'action régional (PAR) et les plans d'action locaux (PAL) de la région, une place encore plus prépondérante que celle accordée dans le Programme national de santé publique (PNSP). Monsieur Desbiens insiste sur ce choix propre à la région de la Capitale-Nationale : « on sait qu'en intervenant de façon globale dans une communauté, sans que ce soit une intervention ciblée sur une problème spécifique, on améliore la santé de la population. » Il n'est donc pas surprenant de constater que l'intérêt de la Direction de la santé publique pour le développement social a « commencé en 1997 avec l'élaboration d'un plan en développement social pour la région. »

La Direction de la santé publique est donc associée au développement social dans la région de la Capitale-Nationale depuis au moins 10 ans. Lors de l'élaboration du Plan d'action régional (PAR), « il y a eu un consensus



M. FRANÇOIS DESBIENS
Photo: Jean-Louis Bouillon

régional pour avoir un domaine d'intervention qui soit le « développement social et la lutte à la pauvreté », et cela au même titre que les maladies infectieuses, la santé et la sécurité au travail ou la santé environnementale ». Cette place « correcte et méritée » s'est définie tout au long du processus, avec l'ensemble des partenaires et l'appui du conseil d'administration de l'Agence. Monsieur Desbiens nous rappelle que « le Plan d'action régional a été fait pour identifier la contribution de tous les acteurs régionaux qui pourraient être des leaders. Le Plan d'action appartient à l'ensemble des partenaires qui ont bien voulu s'associer au processus. Ils étaient en accord à ce que certaines de leurs actions puissent être nommées parce qu'on considèrerait que c'était contributif à l'amélioration de la santé et du bien-être de la population ».

Huit personnes de la Direction de la santé publique sont mobilisées par ce domaine d'intervention afin d'agir sur les déterminants et réduire les inégalités. La Direction de la santé publique est membre de la Table en développement social de la Conférence régionale des élus, en plus de soutenir activement la permanence de la CRÉ dans ce dossier. Dans le cadre de la récente planification stratégique de la Conférence régionale des élus, la Direction de la santé publique soutiendra un projet

de mobilisation régionale au regard des saines habitudes de vie, du poids et de la santé pour les jeunes et leurs familles particulièrement ceux vivant en contexte de pauvreté ainsi que des projets de mobilisation de communauté basés sur l'empowerment.

La Direction de la santé publique veut spécifiquement informer les décideurs socioéconomiques des réalités tangibles des inégalités de santé et de bien-être liées à la pauvreté. Dans ce cadre, on comprend que « notre implication au sein de la CRÉ permet de maintenir à l'agenda le développement social et la lutte à la pauvreté » et contribue au développement et à la réalisation d'une planification stratégique en la matière. On s'est investi au niveau de la planification, de la mise en œuvre et de la formation, selon la demande des communautés, et non selon une approche « top down ». Cette stratégie s'appuie aussi sur la connaissance du milieu, l'identification de cibles (itinérance, sécurité alimentaire, gang de rue et prostitution, accès aux loisirs, etc.) et le soutien à des projets qui mobilisent les forces vives des communautés.

Cette approche, qui peut avoir « des impacts généraux sur un bon nombre de problèmes de santé », est devenu un élément central pour les CSSS qui l'ont intégrée à leur Plan d'action local (PAL). D'ailleurs, les organisateurs communautaires des Centres de santé et de services sociaux sont particulièrement mobilisés par le portrait de leur milieu. Cette démarche d'analyse milieu est soutenue par la Direction de santé publique. De plus, chaque Centre de santé et de services sociaux s'est doté d'un conseil de partenariat, une instance consultative qui soutient le déploiement de l'approche populationnelle. Par exemple, pour le territoire du Centre de santé et de services sociaux de la Vieille-Capitale, on propose une instance locale d'animation du partenariat, le Forum des partenaires. « Dans le contexte multidimensionnel du réseau local de santé et de services sociaux de la Vieille Capitale, il est illusoire de penser améliorer, de façon durable, la santé de la population sans faire appel à des partenariats élargis et à la synergie des acteurs concernés ». On s'intéressera aux zones de pauvreté, aux problématiques majeures tout en mobilisant le milieu autour des enjeux de santé et de bien-être.

Enfin, la Direction de la santé publique assure aussi l'interface entre les besoins des services de première ligne (les anciens CLSC intégrés aux Centres de santé et de services sociaux) en matière de lutte aux inégalités de santé et de bien-être liées à la pauvreté. Ainsi, une majorité des actions se retrouvent au niveau du Plan d'action local (PAL) de chaque Centre de santé et de services sociaux.

Les liens avec les organismes communautaires

L'Agence de la santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale s'est aussi engagée à soutenir les actions des groupes et des organismes dans la lutte aux inégalités de santé et de bien-être liées à la pauvreté. Ainsi, elle a choisi de verser l'équivalent de 5 % du budget de développement 2006-2007 aux organismes communautaires œuvrant en santé et services sociaux pour consolider leur financement de base. Pour les organismes communautaires œuvrant principalement en santé mentale, c'est 20% du budget de développement 2006-2007 de ce secteur qui leur a été alloué en financement de base.

La reconnaissance des organismes communautaires se manifeste aussi par la participation active de leurs représentants au sein de certains comités de la Direction de la santé publique et de l'Agence et par les projets terrains menés avec les Centres de santé et de services sociaux.

Bref, l'engagement de la Direction de la santé publique envers la réduction des inégalités de santé et de bien-être liées à la pauvreté repose sur des mesures concrètes, tant au niveau régional qu'au niveau des territoires locaux. La Direction de la santé publique privilégie une perspective de prise en charge par les communautés locales de ces mesures. Elle favorise aussi la responsabilisation et la participation sociale des personnes appauvries.

¹ Roy, Isabelle (Septembre 2002) Participation de jeunes familles en situation de pauvreté à des réseaux sociaux en milieu rural (Charlevoix), semi-urbain (de la Jacques-Cartier) et urbain (Basse-Ville-Limoilou), Direction régionale de santé publique, Régie régionale de la santé et des services sociaux de Québec.

² http://www.csss.qc.ca/reseau_local/forum.php

Le développement des communautés et l'approche en empowerment: Évaluation de l'implantation de trois projets de mobilisation des communautés

PAR CÉLINE MORROW,
DIRECTION DE SANTÉ PUBLIQUE
RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE

En 2001, la Direction de santé publique de la Capitale-Nationale élaborait un cadre de référence afin de mettre en œuvre des projets novateurs visant la réduction des inégalités de santé et de bien-être liées à la pauvreté.

Privilégiant comme approche l'empowerment, le cadre de référence avait comme assises, d'une part, l'implication des personnes en situation de pauvreté dans le processus de prise

en charge de leur santé et de leur bien-être, et d'autre part, la mobilisation de la communauté par la prise en charge du milieu, par et pour l'ensemble du milieu. Trois projets ont vu le jour. Ils sont tous situés dans des milieux socioéconomiquement défavorisés, désignés sur la base de l'indice de défavorisation Pampalon. Ils sont tous issus d'un processus de concertation entre les différents acteurs du territoire.

Mais qu'en est-il de chacun des projets quelle est leur dynamique d'implantation ainsi que les actions prioritaires et les projets émergents?

(suite de la page 29)

Il était un fois...Collectivité en action à Sainte-Foy

Les participants de la Table pauvreté de Sainte-Foy, incluant plusieurs acteurs institutionnels et communautaires, accompagnés par l'organisateur communautaire du CSSS, se concertent afin de soumettre un projet de mobilisation. En plus de l'identification des besoins du milieu, le projet a travaillé activement durant sa première année à consolider sa place sur le territoire, tant dans les différents lieux de concertation qu'auprès des organismes communautaires et des institutions, ainsi qu'à établir des partenariats avec un grand nombre d'acteurs du milieu préoccupés par la réalité des personnes vivant en situation de pauvreté. Le projet a identifié quatre priorités:

- **Le logement social:** mobiliser des personnes en situation de pauvreté en vue de la mise sur pied d'une coopérative d'habitation.
- **La concertation et le réseautage:** diffuser l'analyse milieu réalisée par le CLSC afin que les acteurs de Sainte-Foy se donnent une vision commune de la pauvreté et des interventions à privilégier. Une autre action a été de mener une réflexion et d'identifier une cible de changement avec des personnes fréquentant un café-rencontre de la Saint-Vincent-de-Paul. Il y a eu émergence d'un projet au comptoir alimentaire de la St-Vincent-de-Paul. Un comité composé de personnes en situation de pauvreté a permis la réalisation de la distribution alimentaire au courant de l'été. En effet, il n'y avait pas de distribution l'été dans ce secteur, car les bénévoles de la Société St-Vincent-de-Paul prenaient des vacances. Ainsi, les personnes ont pris en charge le transport, le tri, le portionnement et la préparation des paniers pour les mois de juillet et août. Une certaine de personnes ont pu bénéficier de cette distribution alimentaire. Depuis cette expérience, les personnes ont pris en charge l'activité durant les mois de l'été et les discussions sont amorcées avec les bénévoles de la St-Vincent-de-Paul pour que cette expérience puisse se poursuivre durant toute l'année.

Enfin, le Comité Vie de Quartier a pris naissance suite aux résultats de l'analyse milieu. Notant qu'un secteur cumulait les plus forts indicateurs liés à la pauvreté, le projet Collectivité en Action et le CLD de Québec ont voulu réunir les acteurs du quartier afin de connaître les ressources existantes et d'identifier les besoins de la communauté. Dans le but d'améliorer la qualité de vie dans le quartier, des organismes et des citoyens se sont aussi mobilisés afin de développer un sentiment d'appartenance au quartier et de promouvoir une participation active à la vie communautaire. À ce jour, le Comité Vie de Quartier compte plusieurs réalisations à son actif: l'organisation d'une fête de quartier, la réalisation d'un « Zoom info quartier » et finalement l'implantation d'un conseil de quartier.

- **L'action sociale:** élaboration d'un projet-formation « *Pour ma dignité, j'prends ma place dans la société* » en collaboration avec un organisme communautaire et l'éducation aux adultes d'une commission scolaire. La formation tient compte de la cible de changement, identifiée par les personnes en situation de pauvreté, et d'un projet collectif qui a été déterminé par les participants au cours de la formation. Lors de la première session, le projet collectif a donné lieu à l'élaboration d'une pièce

de théâtre présentant les réalités des gens vivant une situation de pauvreté. À la session d'automne, un souper reconnaissance, pour la période des fêtes, où les participants ont reçu les bénévoles qui leur « donnent » tout au long de l'année au comptoir alimentaire. Ce projet a conduit également ce groupe de personnes à déposer un mémoire devant la Commission parlementaire des affaires sociales sur le projet de la loi 112.

- **La réalité des immigrants:** Le projet POEMM (*un Pont entre le milieu et les musulmans*) découle de constats collectifs réalisés par les membres de la communauté musulmane et de certains intervenants communautaires du quartier. En effet, malgré la présence de ressources communautaires dans le quartier, les membres de la communauté musulmane utilisent peu, ou pas, les services offerts par les organismes du secteur. Les conséquences sont les suivantes: deux communautés immigrantes et non immigrantes cohabitent dans le quartier sans le développement de réseaux d'entraide et de solidarité, une intégration sociale difficile pour la communauté musulmane et le renforcement de l'indifférence et des préjugés de part et d'autre. Le projet vise donc à favoriser une collaboration entre la communauté musulmane et la communauté québécoise en brisant l'isolement des immigrants du quartier, en favorisant leur implication et en développant leur sentiment d'appartenance. Les différentes stratégies de mobilisation demeurent à définir au cours de l'année.

L'évaluation

Ceci est un aperçu d'un seul des trois projets de mobilisation.

Les résultats de l'évaluation de ces projets démontrent que:

- L'établissement du partenariat sur la base de la concertation et de l'intersectorialité est fondamental car il constitue le substrat sur lequel se développe le maillage nécessaire au soutien, en premier lieu, à des actions de mobilisation sur le territoire et, en second lieu, aux projets émergents;
- L'efficacité du maillage en vue d'un partenariat dépasse la simple volonté des personnes qui représentent les divers organismes et institutions. La manque de connaissances du milieu, les changements fréquents de porteurs de dossiers, l'absence d'ouverture à la présence institutionnelle dans des lieux de concertation et la multiplication de ces lieux peuvent constituer de véritables obstacles à la réussite de la concertation;
- La participation à la concertation doit se faire en vue d'une action collective et non dans l'attente de retombées pour l'organisation en échange d'une participation;
- L'action vise la personne en situation de pauvreté qui identifie le problème ou le besoin; le comité de concertation des projets de mobilisation vient en appui aux actions privilégiées.

Pour terminer, la mise en oeuvre des projets a démontré que le recours à un organisateur communautaire comme ressource-pivot s'avère fondamental pour la bonne marche des projets. Nous poursuivons la réflexion sur les processus enclenchés par la mise en oeuvre de ces projets en ce qui concerne le partenariat établi et l'impact des projets sur les dynamiques locales et la portée de ces projets sur les inégalités de santé et de bien-être.

On fait tous partie du problème et de la solution

Entrevue avec Pierre Métivier, directeur de Centraide Québec

PAR DANIÈLE AVELINE
COMITÉ DE RÉDACTION

Les 18 organismes Centraide du Québec financent 1 500 organismes qui desservent 1 300 000 personnes. Les subventions totales de 71 millions font de ce réseau le deuxième plus gros bailleur de fonds des organismes communautaires après le gouvernement. Centraide-Québec est un acteur important du développement social de la région de la Capitale-Nationale.

DS: Quel rôle joue l'organisme Centraide sur la scène du développement social de la Ville de Québec?

PV: Centraide-Québec existe depuis 60 ans et distribue plus de 7 M \$ en dons et en services à plus de 170 organismes communautaires. Mais on a placé au dessus de cette mission de base un grand objectif de lutte à la pauvreté. On le fait de trois façons. D'abord, on s'associe à des organisations communautaires très branchées sur le terrain qui visent l'empowerment des bénéficiaires et qui sont en réseau avec les autres organismes du milieu. Ensuite, on conçoit la lutte à la pauvreté comme un enjeu social collectif et régional. Il faut que la communauté soit partenaire, car la pauvreté n'est pas inéluctable, et on peut parvenir à la combattre en mettant à contribution l'ensemble de la société. Enfin, on fait de la sensibilisation publique afin de faire connaître la pauvreté et de chercher de nouvelles façons d'y remédier et pas seulement en mettant en place de nouvelles ressources.

DS: Quels moyens mettez-vous de l'avant pour atteindre cet objectif de sensibilisation?

PV: On s'est rendu compte que 9 personnes sur 10 pensent qu'il n'y a pas de pauvreté à Québec et que les problèmes identifiés comme les plus importants sont la santé, l'éducation, la paix dans le monde et le niveau élevé des impôts. La pauvreté de la région de Québec est

méconnue. Pourtant les statistiques démontrent, par exemple, qu'il y a autant d'itinérants proportionnellement qu'à Montréal. Faire de la sensibilisation à la pauvreté est alors apparu comme une priorité pour Centraide. On a produit trois documents importants: le bilan social de notre communauté, les coûts sociaux de la pauvreté et la responsabilité sociale et la pauvreté. Une rencontre a rassemblé 400 personnes à qui on a posé la question suivante: «Qu'est ce que vous pouvez faire pour lutter contre la pauvreté?» Il est sorti de cette consultation des centaines de suggestions et toute une série de projets. Un logo SVP (Solidarité pour vaincre la pauvreté) a été lancé et est présent dans tous les projets. La deuxième démarche autour des coûts sociaux de la pauvreté a permis d'élaborer un outil afin que les personnes autonomes organisent des assemblées de cuisine. Le troisième document a permis de faire 12 rencontres dans toute la région autour d'une animation théâtrale, sollicitant chacun à réfléchir sur les actions possibles pour lutter contre la pauvreté.

DS: Pouvez-vous nous donner des exemples concrets de nouveaux projets qui ont été mis en place?

PV: Les chambres de commerce font des dîners-conférences sur toutes sortes de thèmes économiques et, depuis 5 ans, on fait des dîners-conférence sur des thèmes sociaux. Par ailleurs, on les a sollicités pour mettre de l'avant un nou-

veau prix: les entreprises déposent leur bilan social et le *prix Affaires et engagement social* est maintenant remis chaque année. Ceci prouve que les entreprises peuvent donner de l'argent à la campagne de Centraide, mais s'engager autrement.

DS: Quel est le prochain projet piloté par Centraide?

PV: Si tout va bien, une ligne d'information et de référence sur toutes les ressources en place (ligne 211) va être mise en place à l'automne avec la collaboration de deux centres de bénévoles. Plusieurs villes canadiennes et 45 états aux USA ont déjà cette ligne. Il y a environ 1200 organisations qui, d'une façon ou d'une autre, font de la référence dans la région. Les questions sont variées et les personnes ne savent pas où s'adresser et font en moyenne de 7 à 10 appels pour trouver l'information. Par ailleurs, plus on est pauvre, âgé et isolé moins on trouve les ressources. La mission du 211 c'est de fournir rapidement l'information évitant ainsi des appels inutiles et libérant du temps dans les groupes communautaires. Centraide est le premier partenaire financier de ce projet dont les coûts de fonctionnement sont évalués à 400 000 \$ par année.

DS: Quels sont vos liens avec les autres acteurs en développement social de la région?

PV: Centraide veut être un bâtisseur de communautés et s'inscrit dans le développement social en jouant son rôle d'acteur de changement social. On était l'un des 6 ou 7 partenaires à travailler sur le plan de développement social élaboré par le Conseil régional de développement en 1998. Avec la mise en place de la CRÉ, composée majoritairement d'élus, il faut voir comment cette nouvelle structure va

intégrer ce plan. C'est un défi important pour la table de développement social dont Centraide fait partie. Le développement social est un concept complexe et on est porté, pour comprendre les choses, à les scinder: les groupes communautaires d'un côté, les responsabilités gouvernementales, municipales de l'autre. Or, le développement social c'est un tout et cela concerne toutes les personnes.

DS: Êtes-vous optimiste pour l'avenir?

PV: Notre société peut changer des règles simples pour lutter contre la pauvreté. Par exemple, un comité de parents a fait changer un règlement exigeant que les enfants aient trois paires de chaussures différentes selon les activités. Ce sont des actions quotidiennes faciles à changer qui ne coûtent rien. Il faut oser, dépasser les normes, imaginer de nouvelles solutions. On devrait être très fier de ce qu'on a bâti au Québec avec les groupes communautaires. Ce qui me rend le plus optimiste c'est la formidable mobilisation des bénévoles. On a beaucoup d'offres de bénévolat pour le comité d'attribution des fonds, pour nos comités ou pour des activités organisées par Centraide. On fait ce que le gouvernement ne peut pas faire: mettre le citoyen au centre de la prise de décision. Les bénévoles sur tous nos comités prennent des décisions sans aucune considération politique, on leur fait confiance: ils vont sur le terrain, connaissent les groupes et prennent les meilleures décisions.

L'Association des cuisines collectives et créatives de la région de Québec (AC³RQ): un moteur de développement social pour la région de Québec

PAR SONIA RACINE

MEMBRE HONORAIRE DE L'AC³RQ

L'AC³RQ a été fondée officiellement en 1999 par des femmes et des hommes, membres de cuisines collectives de la région de Québec, qui croyaient fermement que c'est en se regroupant et en se solidarisant avec toutes sortes de personnes qu'il était possible de construire des rêves communs et de contribuer concrètement à les réaliser. Ces personnes avaient à cœur la création d'un mouvement de citoyennes et de citoyens, engagés dans leur cuisine certes, mais aussi dans leur communauté. Sept ans plus tard, l'Association est riche de 70 membres, représentant 175 cuisines collectives et plus de 875 personnes. Tout un réseau d'entraide et de solidarité, deux ingrédients de base à la création d'une réelle cohésion sociale! L'hétérogénéité des personnes retrouvées dans ce mouvement (femmes et hommes de tous âges, de tous statuts et de toutes conditions socioéconomiques) témoigne d'une grande ouverture et de la

réponse apportée à ce besoin imminent de lien social.

Si la vie associative de chacun des groupes est centrale dans un processus de développement social, celle de toutes ces cuisines réunies dans un objectif commun l'est tout autant. Par les nombreuses activités de formation qu'elle offre, par l'information qu'elle fait largement circuler puis qui est débattue par ses membres, et par son soutien concret aux diverses initiatives d'action sur le terrain, l'AC³RQ participe résolument à la vigueur et au dynamisme des cuisines collectives de la région. Ce faisant, elle stimule également l'engagement des groupes dans leur milieu respectif, engagement qui est un levier important de développement d'une communauté à plusieurs niveaux (économique, social, politique et culturel). Elle contribue à créer ou à recréer un tissu social fort, solide et harmonieux, notamment par la lutte qu'elle mène

quotidiennement contre les préjugés. Engagée dans diverses structures de concertation et d'action régionales, l'AC³RQ collabore concrètement au réseautage des acteurs, à la sensibilisation de ces derniers sur les enjeux de développement les concernant, à la prise de décisions qui tiennent compte de tous les membres de la communauté, et à la construction de projets novateurs et durables, particulièrement dans le domaine de la lutte à la pauvreté et à l'insécurité alimentaire.

Par son approche démocratique et l'ensemble des valeurs qu'elle promeut, l'AC³RQ développe du même souffle les compétences démocratiques de ses membres. Elle favorise les débats, les réflexions, les remises en question et la prise de décision collective par des acteurs trop souvent oubliés ou négligés par les structures officielles de nos communautés. Elle donne une voix à celles et ceux qui

n'en ont pas, leur offre une tribune qui leur ressemble, et leur permet d'être entendus. Elle innove en soutenant ses membres de multiples façons dans leurs objectifs de prise en charge et d'autonomie individuelle et collective (accompagnement sur le terrain, formations, bulletin d'information, etc.), toujours dans le respect des réalités de chacun, mais aussi dans la recherche d'objectifs communs. En encourageant la participation de chacun et chacune, en permettant le développement de compétences diversifiées, en améliorant la reconnaissance de ses membres et en agissant concrètement dans sa collectivité, l'AC³RQ favorise clairement un processus d'empowerment communautaire, lequel est assurément un gage de développement social!

MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ

La population totale de la MRC de La Côte-de-Beaupré est de 22 556 habitants vivant principalement à Boischatel, Beaupré, Saint-Férréol-les-Neiges, St-Anne-de-Beaupré et Ange Gardien, communautés situées en parallèle au fleuve Saint-Laurent. Le revenu d'emploi moyen des travailleurs de 25-64 ans (2003) était de 35 670 \$. Le taux de faible revenu des familles (2003) est de 5,8%. C'est dans cette MRC que l'on retrouve

notamment la Basilique Ste-Anne-de-Beaupré, le Mont Sainte-Anne, la Chute Montmorency, le Cap-Tourmente et les Sept Chutes. En plus du tourisme, le caractère agricole se manifeste par le grand nombre de maisons et bâtiments patrimoniaux éparpillés tout le long de la route de la Nouvelle-France. Les acteurs locaux travaillent présentement à la mise sur pied d'une stratégie industrielle pour la Côte-de-Beaupré avec le soutien de la SADC.

Conseil des jeunes de La Côte-de-Beaupré Les jeunes se mobilisent

En janvier 2005, une idée a germé dans la tête de quelques jeunes de la région: ils désiraient s'impliquer dans leur milieu pour participer à son développement. De cette réflexion est né le Conseil des jeunes de la Côte-de-Beaupré. Le groupe, qui est formé de jeunes de 18 à 35 ans, a pour mission de représenter les jeunes dans une vision de développement durable.

L'idée a rapidement fait son chemin dans la tête de plusieurs jeunes de notre région, et la première réunion du Conseil a attiré quelque 35 jeunes motivés. Cette rencontre qui avait pour but d'identifier l'intérêt et le besoin des jeunes de se regrouper a vite permis de cerner les enjeux qui nous préoccupaient. Nous étions tous d'accord pour dire que sur la Côte-de-Beaupré, très peu d'endroits existent pour



PAR VÉRONIQUE TREMBLAY
MEMBRE DU CONSEIL

permettre aux jeunes de se rassembler. Désirant nous réseauter, nous souhaitons également prendre la place qui nous revient et participer au développement de notre milieu.

Valeurs

Les premières rencontres du groupe ont donc servi à tâter le pouls de la jeunesse. Les valeurs qui en sont ressorties, et qui sont devenues celles du groupe, sont les suivantes: démocratie, respect, empowerment, l'humain au cœur de nos actions, solidarité et équité. Ces valeurs guident nos actions qui visent à faire participer les jeunes de 18 à 35 ans à la vie politique, économique, sociale et environnementale. Nous ne voulons pas être des spectateurs, mais des acteurs du développement de notre région, tout en souhaitant que nos valeurs soient prises en compte par les décideurs.

La mobilisation

Le défi: mobiliser, mais surtout arriver à maintenir la motivation et l'engagement des jeunes. Une tendance plus politique vient intéresser certains, tandis qu'elle en repousse d'autres. Garder un équilibre dans les discours, adapter le rythme de croisière selon les niveaux de compréhension et de participation s'avère parfois difficile. À ce jour, près de 100 jeunes composent ce groupe et près d'une quinzaine sont particulièrement actifs au sein de l'organisation.

Certains outils facilitent également la mobilisation. Bientôt, notre site Internet permettra de garder les jeunes motivés en les intéressant aux défis et enjeux de l'heure. Ce moyen de communication s'avère pour nous un incontournable pour diffuser l'information et pour mobiliser ponctuellement les membres. D'autres organisations utilisent également notre site afin de rejoindre les jeunes de la Côte-de-Beaupré, notamment le Forum jeunesse de la région de Québec.

La structure

Au tout début, il était envisagé de demeurer un groupe informel afin d'éviter de s'embourber dans la lourdeur des structures. Cependant, en peu de temps nous avons compris qu'il était beaucoup plus intéressant de se doter de moyens et d'outils pour nous encadrer et nous orienter. Nous nous sommes rendu compte que la structure était plus sécurisante et accrochait davantage les jeunes à la mission du Conseil des jeunes. Nous sommes aujourd'hui un groupe incorporé muni d'un mode de fonctionnement simple, mais efficace.

Des rencontres ouvertes à l'ensemble des membres se tiennent une fois par mois (le troisième jeudi du mois). Ces rencontres rejoignent généralement une quinzaine de jeunes. Incidemment, comme nous n'avons ni adresse, ni local, nous profitons de la générosité de nos municipalités qui acceptent de nous prêter une salle pour per-

mettre nos rencontres. Le fait que les rencontres se tiennent selon un horaire connu des jeunes favorise leur participation.

Venant pour s'informer, pour échanger et pour s'impliquer, les membres recherchent également un espace pour socialiser. Des ordres du jour bien remplis intègrent le suivi des divers comités et laissent une place aux nouveaux défis et enjeux. Également, un espace réservé permet à des invités de venir nous rencontrer et de nous informer sur divers sujets. Par ailleurs, une heure complète avant le début de la réunion formelle permet aux membres de se rencontrer et de tisser des liens d'amitié, ce qui favorise l'intégration et l'appartenance au groupe.

Alimenté par les sous-comités

La sensibilisation aux enjeux favorise les discussions et les réflexions d'où émergent souvent des pistes d'action reprises en sous-comités. Très actifs, ces sous-comités sont composés de membres intéressés et motivés par ces défis. Ainsi, pour ne citer qu'un exemple, des jeunes sportifs se sont unis pour revendiquer l'installation d'une piscine dans la MRC. Ils travaillent donc de pair avec les instances décisionnelles et les acteurs économiques afin de faire valoir ce besoin.

Aussi, pour une première fois, une quinzaine de jeunes agriculteurs s'unissent et prennent conscience de la force du nombre. Via leur participation au Conseil des jeunes, ces membres ont découvert les avantages du réseautage et du travail de groupe, et ils ont décidé de former un sous-comité agriculture afin de traiter de sujets particuliers. Ils sont maintenant représentants de la relève agricole au sein de l'Union des Producteurs Agricoles (UPA) et font valoir leurs intérêts. Bien connectés avec le reste des membres du Conseil des jeunes, ils nous informent et nous impliquent dans diverses activités comme lors du Marché de Noël.

À un autre niveau, des sous-comités sociaux se sont mis en place et ont permis de mettre sur pied de nouvelles activités. Au décompte, nous y retrouvons notamment le démarrage d'un cours de danse espagnole et la formation d'une équipe de hockey. Ces sous-comités se veulent donc très mobilisants et suscitent un intérêt pour les jeunes.

Ambassadeur des jeunes de la Côte-de-Beaupré

De plus en plus connu et reconnu, le Conseil est sollicité pour représenter les jeunes de la Côte-de-Beaupré. Certains sièges nous sont réservés,

comme au comité de réflexion sur la mobilisation régionale sur l'obésité. Aussi, certaines instances reconnaissent notre représentativité comme la MRC qui nous demande de proposer une candidature pour le Forum jeunesse de la région de Québec.

Dans ce même sens, au printemps 2005, un sous-comité s'était penché sur l'analyse du milieu afin de produire un mémoire dans le cadre de la planification de la Stratégie jeunesse du gouvernement du Québec, un mémoire que nous avons déposé à titre de groupe invité lors de la consultation du premier ministre.

Par ailleurs, nous avons également produit un outil de promotion visant à faire connaître les préoccupations des jeunes et qui fut remis à tous les candidats à la mairie lors des élections municipales de novembre 2005. Le document présentait le groupe et les revendications des jeunes concernant plusieurs volets: culture, logement social, emploi, transport en commun, etc. De plus, en nous assurant d'être entendus lors des assemblées publiques de certaines municipalités, nous avons pu faire valoir les intérêts et les besoins des jeunes de la Côte-de-Beaupré.

Nous sommes donc un groupe de jeunes citoyens conscientisés qui souhaitent s'impliquer afin de rendre notre milieu de vie dynamique et intéressant.

MRC DE LA JACQUES-CARTIER

Près de 28 000 personnes vivent dans la MRC de La Jacques-Cartier, entre autres dans les municipalités du Lac-Beauport, de Sainte-Brigitte-de-Laval et de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier. Cette MRC présente une forte disparité de son revenu total moyen des ménages entre les différentes municipalités qui la composent. On note plus de 33 900 \$ d'écart entre le revenu total moyen de Lac-Beauport (81 698 \$) et celui de Sainte-Brigitte de Laval (47 716 \$).

Les emplois à temps plein (30 heures et plus par semaine) se concentrent dans les entreprises de services (administrations publiques et soins de santé). Les entreprises touristiques comptent pour 17,3 % du total des entreprises de la MRC. Le tourisme représente 45 % des emplois à temps plein et 60 % des emplois à temps partiel. La forêt a toujours été et

demeure encore une ressource naturelle importante pour la MRC de La Jacques-Cartier, et ce, tant en terme de superficie que sur le plan économique. Si la MRC de La Jacques-Cartier est la moins agricole de toutes les MRC de la région de Québec, elle est celle dont le revenu agricole moyen était le plus élevé en 2001. La population de la MRC de La Jacques-Cartier est plus jeune que celle de la Capitale-Nationale. Le groupe d'âge des « 65 ans et plus » est aussi largement inférieur au taux prévalant pour la Capitale-Nationale. Avec les jeunes de 15 à 19 ans, on assiste aussi à un exode des personnes plus âgées. En effet, alors que le groupe d'âge « 55-64 ans » enregistrait déjà une baisse de 14,9 % (entre 1996 et 2001), on voyait les personnes âgées de 65 ans et plus délaisser de façon massive la MRC (une baisse de près de 54 %) entre de 1996 à 2001.

À la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier De meilleurs services de santé grâce au partenariat

PAR JEAN TREMBLAY
ÉQUIPE DE RÉDACTION

Devant la pénurie de médecins, les locaux inadéquats et le développement domiciliaire au-delà des projections, la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier a initié un projet hors du commun pour une municipalité. En effet, elle offrira aux résidents de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et des environs une infrastructure leur permettant de recevoir des soins de santé adéquats et d'assurer la continuité dans la qualité des soins pour le futur. Ce projet a vu le jour grâce au partenariat entre la municipalité, le CSSS, des médecins de pratique privée et un promoteur immobilier.

Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier est une municipalité de 5024 habitants qui couvre un territoire de 120 km² à 30 minutes de la ville de Québec. La rivière Jacques-Cartier y coule pour se jeter quelques kilomètres plus loin dans le fleuve Saint-Laurent. Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier privilégie sa vocation récréo-touristique et chaque saison offre aux visiteurs des attraits intéressants. On y trouve aussi un centre industriel, des terres agricoles axées surtout sur la culture de la pomme de terre et des fraises.

Dans la seule région de Québec, il manquait 34 médecins pour répondre aux besoins de la population locale. La situation est encore plus difficile pour la municipalité de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier car les locaux inadéquats limitaient la pratique médicale. « Retenir les médecins pratiquants, actuellement, n'était pas chose facile et attirer une relève dans les circonstances actuelles était presque chose impossible » nous rappelle Jacques Marcotte, maire de la municipalité.

Par sa démarche, la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier



JACQUES MARCOTTE

voulait améliorer l'accessibilité aux soins de santé et aux services sociaux, mettre en place les éléments pour assurer une relève chez les médecins, de même que de s'assurer d'une étroite collaboration entre le réseau de la santé et les médecins de pratique privée afin de désengorger la clinique, notamment en favorisant plus d'heures de pratique et en confiant aux infirmières certains soins.

Pour solutionner le problème, la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier a donc préconisé une formule de partenariat public-privé. Comme lui permet l'article 29 de la loi sur les cités et villes, la municipalité pouvait « acquérir, construire et aménager sur son territoire des immeubles qui peuvent être loués ou aliénés à titre gratuit ou onéreux en tout ou en partie au profit d'un établissement public au sens de la Loi sur les services de santé et les services sociaux ».

À l'instar du MSSS, le conseil de ville croyait que la municipalité avait « un rôle à jouer dans la rétention des médecins qui choisissent de s'établir en région, notamment au niveau de l'attraction du milieu et de l'intégration à la vie communautaire ». Localement, M. Marcotte rappelle qu'il n'y avait pas d'immeuble convenable pour accueillir une clinique médicale, « ce qui peut souvent défavoriser l'établissement de médecins qui recherchent des milieux de qualité et des équipements modernes pour bien servir la clientèle »¹.

La Ville installera donc le Centre de santé et de services sociaux de Québec-Nord, pour un loyer de 1\$ par mois, dans un nouvel édifice construit par l'entreprise privée et qu'elle loue au coût de 36 000 \$ annuellement. Quant au Centre de santé et de services sociaux de Québec-Nord, il s'est engagé à fournir les ressources humaines nécessaires pour occuper les locaux, principalement le personnel infirmier. Des médecins de pratique privée se sont engagés, pour leur part, à cohabiter avec le personnel du CSSS de Québec-Nord, et, du même coup, à y déménager leurs installations et à travailler

en étroite collaboration avec le personnel fourni par le CSSS, notamment en assurant le secrétariat et l'accueil pour le CSSS de Québec-Nord.

L'entreprise privée s'est engagée, d'une part à construire un complexe qui, outre la clinique, abritera une pharmacie de grande superficie et, d'autre part, à accommoder les médecins de pratique privée pour leur relocalisation. Enfin, le CLD de la Jacques-Cartier a consenti une aide financière de 53 000 \$ pour supporter le projet. Toutes les ententes à cet effet ont été signées par les partenaires.



Le nouveau centre médical sera inauguré en septembre 2006 et permettra de consolider la pratique médicale de trois médecins qui desservent déjà la communauté. À plus long terme, la Ville veut recruter

de nouveaux médecins et favoriser la mise en place d'un groupe de médecine familiale (GMF).

¹ Quorum, mars 2004, V. 29 NO. 2. UMRCCQ

MRC DE PORTNEUF

Elle est bornée à l'est par la Communauté métropolitaine de Québec et la MRC de la Jacques-Cartier, au nord par la ville de La Tuque, à l'ouest par les MRC des Chenaux et de Mékinac et au sud par le fleuve Saint-Laurent. Plus de 80% du territoire régional est sous couvert forestier. Les rivières Jacques-Cartier, Portneuf, Sainte-Anne et Batiscan sont des affluents du fleuve Saint-Laurent qui longe le territoire de la MRC sur environ 50 kilomètres.

L'économie portneuvoise s'apparente à celle de l'ensemble des régions rurales du Québec. Bien qu'elle soit fortement axée sur l'exploitation des ressources naturelles, la MRC de Portneuf compte aussi sur bon nombre

de petites et moyennes entreprises qui oeuvrent dans des domaines variés. Les secteurs agricole, forestier, de même que le secteur de la transformation de produits occupent une grande importance dans l'économie régionale, ces domaines étant à l'origine de plus du tiers de tous les emplois régionaux. Notamment, la MRC s'avère le territoire le plus agricole de la région de Québec, avec quelques 450 fermes. À l'échelle de la région de la Capitale-Nationale, la MRC de Portneuf concentre, en effet, 41% de l'ensemble des activités agricoles. Portneuf constitue entre autres le plus gros producteur de pommes de terre au Québec.

La Corporation de transport régional de Portneuf roule sur les chapeaux de roues !

PAR GUYLAINE CHAREST

COORDONNATRICE

CORPORATION DE TRANSPORT RÉGIONAL DE PORTNEUF

Les besoins de transport de personnes étaient criants dans la MRC de Portneuf étant donné son vaste territoire de 4 095 kilomètres carrés, composé de montagnes, de forêts, de terres agricoles et d'une multitude de lacs et de rivières. Cette MRC, la plus peuplée de la région 03, constitue aussi le cadre de vie d'un peu plus de 46 000 personnes et regroupe 18 municipalités. Comme la MRC de Portneuf se situe entre les agglomérations de Québec et de Trois-Rivières, il fallait aussi favoriser les déplacements vers ces centres d'activités.

La Corporation de transport régional de Portneuf

(CTRP), mise en place en septembre dernier, démontre déjà la nécessité d'un tel service pour les Portneuvoises et les Portneuvois. Pour eux, cela signifie entre autres: contrer l'exode des jeunes, attirer de jeunes familles en région, briser l'isolement, soutenir les familles dans le besoin, protéger l'environnement, etc. « La CTRP affiche actuellement des statistiques plus que satisfaisantes », lance la présidente, Madame Guylaine Bédard. « Considérant que nous sommes encore à l'étape de la sensibilisation auprès de la population, ces résultats, qui s'améliorent chaque jour, nous confirment que la Corporation répond à un réel besoin », poursuit-elle.

En effet, la CTRP compte actuellement plus de 400 adhérents et ce nombre augmente chaque jour. Le taux de réponse aux demandes s'élève à près de 92%. Bien que les femmes utilisent majoritairement le service (67%), l'organisme dessert équitablement les différents groupes d'âges. Les motifs de déplacement sont les suivants: 32% le travail, 14% les études, 14% le magasinage, 13% non précisé, 12% les visites à la famille, 7% la santé, 5% les visites à la sécurité du revenu et 3% pour des organismes.

(Suite page 36)

(suite de la page 35)

La CTRP est un organisme à but non lucratif utilisant les trajets déjà offerts par ses partenaires sur le territoire et mettant les places restantes à la disposition de l'ensemble de la population. Les utilisateurs doivent réserver leur transport 48 heures à l'avance en téléphonant à la centrale de répartition située à Saint-Basile. En parallèle, l'organisme offre gratuitement le service d'arrimage en covoiturage, ce qui est grandement apprécié des travailleurs et des étudiants. Bien que ce projet de transport collectif ait pris du temps avant de voir le jour, les responsables se disent heureux du dénouement et enchantés de

constater que la population contribue au succès de l'organisation.

Des partenaires impliqués

Rappelons que les partenaires financiers impliqués dans la réalisation de l'initiative sont la MRC de Portneuf, le ministère des Transports, le Pacte rural, le Forum jeunesse de la région de Québec (Fonds régional d'investissement jeunesse de Québec), Alcoa – Aluminerie de Deschambault, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, le Centre local de développement de Portneuf ainsi que le député de Portneuf à l'Assemblée nationale, Monsieur Jean-Pierre Soucy.

Mentionnons, pour terminer, que la Corporation de transport régional de Portneuf vise non seulement à aider la population à se véhiculer, mais aussi à préserver l'environnement, notamment à l'égard de l'émission des gaz à effet de serre.

« Notre service est cité en exemple auprès des instances gouvernementales et représente, pour les initiatives en développement, un modèle à suivre », souligne fièrement Madame Bédard. « Nous tenons à offrir à la population de Portneuf un service qui soit le plus possible adapté à ses besoins et c'est en étant près des gens que nous saurons relever le défi ».

MRC DE L'ÎLE D'ORLÉANS

L'île d'Orléans est fréquentée depuis des temps immémoriaux. Les premières nations y venaient pour la chasse et sans doute pour le charme mystérieux qui lui valait son nom. Elle fut aussi le point de départ de près de 300 familles souches qui essaimèrent partout en Amérique. L'île d'Orléans est aujourd'hui le plus important arrondissement historique du Québec. Située à cinq kilomètres en aval de Québec, l'île est un milieu dédié principalement à l'agriculture avec une diversité des types de production et une concentration en horticulture exceptionnelle.

Au-delà de sa vocation touristique indéniable (attirant près de 600 000 visiteurs chaque année), elle compte près de 7000 résidents permanents. L'île est un milieu de vie subissant aussi l'urbanisation et la « balieusardisation ». En 1940, on dénombrait environ 650 maisons à l'île. Au rythme où se construisent les nouvelles résidences, il y aura 4 500 maisons en 2030!

Au service des jeunes de l'île d'Orléans Du travail de milieu

PAR CAROLINE GOSSELIN
DE LA MAISON DES JEUNES DE L'ÎLE D'ORLÉANS
ET JEAN TREMBLAY
ÉQUIPE DE RÉDACTION

Cet été encore, la maison des Jeunes de l'île d'Orléans consolide son projet de travail de milieu amorcé l'été dernier. En effet, en mai 2005 se concrétisait une initiative de quatre mois issue de la concertation entre différents partenaires et la Maison des Jeunes de l'île d'Orléans. Avec elle, les 6 municipalités, la Sûreté du Québec et le Fonds Régional d'investissement jeunesse ont entrepris d'investir dans le secteur des services à la jeunesse, afin de rejoindre une catégorie de jeunes souvent considérés comme « à risque » et qui sont en quelque sorte laissés pour compte.

Pendant 11 semaines, deux travailleurs de milieu interviendront auprès des jeunes âgés entre 12 et 21 ans. Supervisés par la Maison des Jeunes de l'île d'Orléans, les travailleurs de milieu ont ainsi le mandat de se présenter dans les lieux fréquentés par les jeunes. Ils seront et iront rencontrer ces jeunes à divers endroits sur l'île d'Orléans: quais, parcs, grève, écoles...

Concrètement le projet consistera à créer un lien avec les jeunes des différentes municipalités. Les intervenants resteront par la suite à l'écoute de ces jeunes afin de leur venir en aide lors de situations problématiques:

violence, décrochage, consommation, ruptures amoureuses, etc. De plus, les intervenants auront le souci de les sensibiliser, de les informer et de les supporter dans ce qu'ils vivent.

En plus d'introduire le travail de milieu à l'île d'Orléans, ce projet viendra aussi combler une lacune certaine dans les services offerts aux jeunes. « Après avoir obtenu l'appui des élus, nous désirons mettre en place un projet de travail de milieu qui sera une alternative entre la Maison des Jeunes qui effectue un travail de prévention et la Sûreté du Québec qui travaille davantage en répression », rappelle Caroline Gosselin.

Ce projet concernant la MRC de l'île d'Orléans fournit un soutien aux jeunes « à risque » afin de les aider à devenir des adultes critiques, conscients et responsables. On leur donne la chance et le droit d'être écoutés, aidés et soutenus lorsqu'ils en éprouvent le besoin. « Nous croyons que ce projet sera l'amorce nécessaire à faire de la jeunesse l'une des priorités durables du milieu, afin qu'elle reçoive enfin l'attention dont elle a tant besoin » de conclure Caroline Gosselin.

Pour information:
Caroline Gosselin, coordonnatrice, Maison des Jeunes de l'île d'Orléans
(418-829-3606).

MRC DE CHARLEVOIX-EST

Le territoire de Charlevoix-Est couvre une étendue de 2 364 km carrés à l'est du territoire jusqu'aux limites de la rivière Saguenay. La plupart des municipalités sont réparties le long du fleuve sur une route de plus d'une centaine de kilomètres. Le seul pôle du territoire, La Malbaie, est situé aux limites ouest du territoire et compte plus de la moitié de la popula-

tion de la MRC qui est de 16 906 personnes. L'estimation des perspectives démographiques prévoit une baisse de 11,0 % de la population entre 2001 et 2026. Le revenu d'emploi moyen des travailleurs de 25-64 ans (2003) est de 30 665 \$. Le taux d'assistance-emploi (2005) est de 8,3 %. Quant au taux de faible revenu des familles (2003), il est de 6,9 %.

L'épicerie-coopérative de Baie Ste-Catherine

PAR HUGUETTE MARIN

AGENTE DE DÉVELOPPEMENT RURAL
CLD DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST

« On bricole des bouts de projets, on attache des bouts de financement, on parle de vision, de développement. On oublie l'essentiel. Il faut réconcilier la planification avec la réalité avant que l'ombre de la fragilisation hante le devenir de notre milieu. »¹

Un milieu sans services de proximité devient peu ou pas attrayant. Quelque part, complètement à l'Est de la région de la Capitale-Nationale, existe une petite communauté de 260 habitants: Baie-Ste-Catherine. C'est un petit milieu de vie « tranquille » en hiver et « grouillant » en été. La petite municipalité est composée d'une communauté vieillissante, comptant sur ses services de proximité: une église avec un prêtre à temps partiel, une école en sursis, des services de loisirs à animer, un pied à terre de Poste Canada et ...une épicerie à sauvegarder. Un peu « tristounet » comme portait vous vous êtes dits peut-être? Et si l'été, était l'hiver, on en parlerait peu ou même pas du tout.

À l'aube de l'an 2000, la seule épicerie du village a connu une fermeture. Après plusieurs démarches, le milieu tout entier s'est pris en charge et a repris l'entreprise sous forme de coopérative de consommateurs. Elle compte plus de cent membres à l'heure actuelle.

Bon an, mal an, les coopérateurs se tirent bien d'affaires. Très occupés l'été, ils battent un peu de l'aile hors saison. Vous connaissez Charlevoix et son industrie touristique ! Mis à part cette économie de saison, il faut tout de même s'assurer de préserver nos services de base et ce, pour la population. Du soutien provient de toute part. Tous les acteurs socio-économiques participent activement au maintien de la coopérative. D'une année à l'autre, la coopérative parvient à peine à faire ses frais. Elle maintient ses activités et les pépins commencent à surgir: problème électrique, réaménagement de la boucherie, achat d'équipement, aménagement d'un coin de repas préparés, la plomberie, la toiture, et tout ça à travers un contexte fragile. Vous savez la saisonnalité ! Et à quelques jours de Noël 2005, une autre tuile (sans jeu de mots) tombe sur la tête des administrateurs de la coopérative, de ses membres, de ses clients, bref sur la communauté. L'institution financière ne veut pas renouveler la marge de crédit pour les opérations courantes alors que survient la baisse hivernale de la clientèle. Il y a eu un branle-bas de combat: recherche de financement, sabotage du Centre financier, contact à la fédération et



finalement un sursis le 31 décembre 2005. Les démarches se poursuivent par le CLD et la SADC.

Puis, on accumule les efforts: implication incalculable de la part de la présidente, appel du CLD au Centre financier pour demander un délai, acceptation d'analyser la demande rapidement de la part de la SADC, mises à pied, bénévolat, recherche de financement, activités bénéfiques, formation, réorganisation des postes de travail, définition des rôles et responsabilités des administrateurs. Avril 2006, coup de théâtre: démission du conseil d'administration et « rereprise » en charge de l'entreprise par la fédération et la communauté... et n'oublions pas le support moral et psychologique à accorder...

Nous voilà donc en juin 2006, le calme semble revenu, la petite coopérative a survécu à ce dur et trop long hiver. **Ah ! Si l'hiver était l'été !** Même si elle n'est pas toujours appuyée, ni comprise, la présidente a su par sa détermination et son engagement à faire changer les choses. La coopérative a connu ce revirement grâce, entre autres, à cette femme. Il faut considérer que même si elle a tenu ce combat à bout de bras, le milieu doit aujourd'hui comprendre son acharnement. La population doit se prendre en charge et assumer ses responsabilités. Ce n'est pas dans un climat d'indifférence que cette communauté va assurer son développement. L'ensemble des acteurs socio-économiques sont vigilants et soutiennent la communauté. C'est à cette dernière maintenant de faire preuve d'ouverture et de collaboration afin de préserver ses services de proximité, de maintenir également une cohésion dans le milieu. Il lui faudra jeter un regard vers l'avenir, conserver jalousement ses acquis et participer activement au développement de leur communauté. La coopérative de Baie-Ste-Catherine est fière de continuer à desservir sa clientèle actuelle et future. Et qui sait, ce sera peut-être vous?

¹ Extrait du texte de Monsieur Michel Simard : Revue du Développement Social vol. 4 no. 2 novembre 2003 p.33.

Jacques Laverdière

30 ans comme organisateur communautaire en CLSC dans la Basse-ville de Québec

PAR SYLVAIN LAROUCHE
COMITÉ DE DIRECTION
COLLABORATION SPÉCIALE

L'organisation communautaire est une pratique qui s'inscrit dans les dynamiques et les enjeux d'un quartier, d'un village, d'une communauté. Elle est influencée par le contexte social et politique. Elle est aussi tributaire du milieu de travail dans lequel l'intervenant se situe. Au moment où les CLSC vivent une transformation importante avec la mise en place des CSSS, un survol de l'expérience de travail d'un intervenant nous permet d'entrevoir l'évolution de cette pratique et son apport au développement des communautés. Jacques Laverdière, organisateur communautaire au CLSC Basse-Ville Limoilou, maintenant devenu le CSSS Québec-Sud, a accepté de partager son histoire professionnelle qui s'est amorcée le 28 juin 76.

Cette incursion dans la vie professionnelle d'un organisateur communautaire, est aussi celle de la vie d'un quartier.

La Basse-ville de Québec, ce sont les quartiers populaires de Québec, Saint-Roch est l'un des plus vieux quartiers de Québec. On y retrouve, tant dans le bâti que dans la population, la diversité et les écarts qui caractérisent les centres-villes. Saint-Vallier, son voisin sur la rive-sud de la rivière St-Charles, et les quartiers Limoilou et Vanier qui bordent la rivière au nord se développent au début du siècle en lien étroit avec l'industrialisation et forment des quartiers ouvriers. Jacques est né à Saint-Vallier et a vécu son adolescence à Limoilou. Jeune cégépien engagé, il milite avec le Comité des citoyens de Saint-Roch contre la construction de l'autoroute Dufferin qui viendra détruire une partie du quartier. Plus tard, fort d'une formation universitaire en

sociologie et en communication, il fonde avec trois amis un collectif communautaire d'intervention vidéo. Le collectif installe ses pénates dans Saint-Roch et s'inscrit en appui aux luttes des citoyens du quartier.

Saint-Roch au début des années 1970 est un quartier en effervescence. Le comité de citoyens y est actif sur plusieurs fronts. Il obtient l'un des premiers HLM pour personnes âgées de Québec, le HLM La Chancelière. Son comité santé se définit comme une clinique populaire et revendique des moyens pour améliorer la santé des citoyens. Fruit des demandes des comités de citoyens de Saint-Roch et Saint-Vallier, le CLSC Basse-ville est créé en 1972.

Jacques raconte comment il a été embauché au CLSC: «*Je travaillais au collectif vidéo. Lorsqu'un poste d'agent d'information a été affiché au CLSC, on a convenu d'appliquer à deux personnes pour le poste. On a*

été retenus pour l'entrevue qu'on a passé à deux, mais on n'a pas eu le poste. Un peu plus tard le directeur du CLSC est venu nous rencontrer à l'organisme pour nous offrir un poste d'organisateur communautaire. On pouvait faire le travail à deux ou plus, et se partager le salaire, mais un seul de nous devait figurer sur la liste de paye». [...]

De 1976 à 1979, le nouvel organisateur communautaire du CLSC travaillera à la production de vidéos en lien avec les mobilisations du milieu. Jacques raconte:

« On est à l'époque de changements importants dans le quartier Saint-Roch, la Ville souhaite relocaliser le secteur industriel afin de donner un accès à la rivière Saint-Charles qui borde le quartier. Qui dit industrie qui part dit emplois qui s'en vont et terrains qui se libèrent pour des projets de développement. On était près des travailleurs et des syndicats qui luttent pour conserver leur emploi ou en développer de nouveaux. On a entre autres tourné la vidéo: Quand les jobs s'en vont ! »

Les années 1970, sur le plan politique, c'est aussi l'époque des groupes de gauche dont les militants sont présents dans le collectif vidéo! Celui-ci est rallié par le groupe En lutte. C'est plus que ce que la direction du CLSC peut tolérer. Le nouveau directeur général met fin à l'affectation de l'organisateur communautaire au sein du collectif. Avec l'appui des autres membres du collectif, Jacques



JACQUES LAVERDIÈRE

décide de continuer à travailler pour le CLSC.

Changement de cap pour Jacques, il devient organisateur communautaire prêté au Regroupement des locataires ou il travaillera à la mobilisation des locataires, mais aussi au développement de projets de logements: comme le Radoub, un projet de logement pour les aînés. Impliqué dans la mobilisation nationale des comités de locataires pour le gel des loyers au début des années 80, Jacques est aussi présent auprès d'un groupe de locataires de la rue Saint-Vallier dont les logements sont pitoyables.

[...] Depuis sa création, le CLSC est très impliqué auprès des chambreurs. Entre autres actions, l'une vise à contrer le prêt usuraire et l'exploitation des chambreurs. Plusieurs chambreurs fréquentent le CLSC. Jacques propose de développer des activités d'éducation populaire. Il travaille à créer une infrastructure d'accueil au CLSC, un centre de documentation et des activités d'animation.

Le CLSC s'implique aussi activement dans l'organisation de Fêtes de rue et de quartier, ouvre ses portes la fin de semaine pour des activités d'information. Son action s'inscrit en lien avec les autres organismes du milieu impliqués dans l'éducation populaire. Jacques contribue à la création du Regroupement des OVEP de Québec (Organismes volontaires d'éducation populaire). Il développe les Journées de santé communautaire ouvertes à la population en collaboration avec d'autres intervenants du CLSC. Il participe activement à la création de la radio communautaire du quartier.

« De 1982 à 1987, ce sont cinq superbes années: animation de milieu, développement de la radio communautaire, créativité. On pouvait explorer des nouvelles façons de faire de l'éducation populaire. La marge de manœuvre était importante et on avait la confiance de notre établissement ».

Dans la foulée du Rapport Brunet (1987) qui propose de confiner l'organisation communautaire des

CLSC au soutien aux groupes d'entraide et dans des programmes spécifiques, l'équipe dont Jacques fait partie est dissoute en 1988. Jacques fait le choix de se joindre à l'équipe enfance-jeunesse où il trouve l'appui de la coordonnatrice du programme à sa vision de l'organisation communautaire:

« Ma ligne de force à moi, nous dit Jacques, ce qui me mobilise et qui m'intéresse dans l'organisation communautaire, c'est le processus d'animation. Il faut que je sois en contact autant que possible avec les jeunes ou du moins avec les intervenants qui sont près de ces jeunes. Ça permet de mieux comprendre, d'analyser les situations pour travailler sur le développement de ressources ou d'outils ».

Dans les années 80, le quartier Saint-Roch vit d'importants problèmes. Le mail couvert du marché Saint-Roch s'avère un échec. Les commerces dans le quartier périssent. Des manufactures ferment ou quittent le quartier entraînant chômage et pauvreté. Confrontés à un présent difficile et peu confiants en l'avenir, les jeunes décrochent.

Jacques poursuit son travail d'éducation populaire dans les maisons de jeunes, intervient auprès des jeunes dans les écoles secondaires et dans la rue. C'est en contact avec ces jeunes et d'autres intervenants jeunesse que prend forme le concept du Centre Jacques-Cartier, un milieu de vie soutenant où chacun peut faire avancer son projet personnel lié à l'emploi ou au retour

aux études. Les jeunes, en plus d'y trouver un logement, sont impliqués et responsabilisés face au succès du projet. Le Centre ouvre ses portes en 1994, dans une ancienne école et fait des petits. Avec le collectif des jeunes du Centre, Jacques contribue au développement de différents projets: agriculture biologique, rénovation de meubles, le Tam-Tam Café, éco-quartier citoyen.

En 1996, le CLSC Basse-ville vit une première fusion avec son voisin de Limoilou. Sur le terrain, les projets continuent. Ils visent de plus en plus à répondre à des besoins particuliers et des clientèles vulnérables: projets de milieu de vie dans les écoles secondaires et activités de prévention, alternatives au décrochage scolaire, logements pour jeunes mères.

« Mon travail est devenu plus ciblé et dans une organisation qui s'est institutionnalisée. Mais cibler les groupes plus vulnérables, ça va dans le sens des valeurs de l'organisation communautaire. Travailler avec ces personnes c'est toucher les conditions de vie, de logement, porter une autre vision de développement que celle uniquement économique, une vision inclusive qui tient compte de la vie des gens du quartier. On travaille à apporter des correctifs aux conditions de santé qui sont vécues et avec les personnes qui les vivent ».

Les besoins restent criants, la pauvreté persiste, l'exclusion perdure. Le quartier Saint-Roch et les quartiers avoisinants changent eux aussi. À la suite d'une nouvelle vague de

rénovation urbaine, de nouveaux acteurs sont arrivés dans le quartier: université et écoles spécialisées, entreprises culturelles et de communication. Le quartier Saint-Roch devient « in », attire des étudiants et des artistes. Le coût des logements augmente. Les personnes démunies sont repoussées vers les quartiers avoisinants.

Le CLSC entreprend une démarche afin de réactualiser ses actions dans un contexte de lutte à la pauvreté. Jacques est porteur du dossier. Il anime avec l'équipe d'organisation communautaire et des intervenants un processus d'analyse du milieu: cueillette de données sociodémographiques et économiques, visites sur le terrain avec des intervenants, rencontres de citoyens. Mais un autre grand changement se pointe déjà à l'horizon.

En 2004 le ministère de la Santé et des Services sociaux crée les Centres de santé et services sociaux. Ces nouvelles entités regroupent des établissements de cultures forts différentes. Les CLSC sont fusionnés avec des centres hospitaliers et des centres d'hébergement et de soins de longue durée. Les nouveaux territoires de ces entités sont beaucoup plus vastes. L'organisation communautaire doit à nouveau s'adapter à un nouveau contexte. Comment y arrivera-t-elle? Ça c'est une autre page de l'histoire.



Le plan de développement social de la ville de Québec: Un chantier en construction

La Ville de Québec est en train d'élaborer pour l'automne sa politique de développement social, tout comme les autres grandes villes du Québec (voir article page 10 sur la Ville de Longueuil).

À cette occasion, nous nous sommes entretenus avec deux responsables de cette politique: Guy Bélanger, directeur du service des loisirs, des sports et de la vie communautaire de la Ville de Québec et Yvon Desrosiers, conseiller principal.

Planification, vous dites?

La Ville de Québec, pour se donner une cohérence dans la politique de développement social qu'elle élaborait en ce printemps 2006, y fait référence à une douzaine de politiques déjà adoptées comme la politique familiale, la politique culturelle, les sports et loisirs, la sécurité urbaine, le plan d'organisation des services de police, le plan d'action sur l'immigration, le plan de développement économique, le plan d'aménagement et de développement, le transport, etc.

« Le développement social est transversal », précise Guy Bélanger, tout nouveau directeur du service responsable de cette politique. « C'est un défi d'intégrer toutes ces politi-

ques et de voir la cohérence entre elles. Parfois il faut commencer par relever le défi au niveau interne de la ville. Par exemple il faudrait se donner une culture famille à la Ville ».

On cherche aussi la cohésion sur le territoire, et Guy Bélanger précise à ce sujet: « Dans les arrondissements, les plans d'action locaux vont devoir tenir compte de la Politique de développement social de la Ville. Le partage des responsabilités entre les services centraux et les arrondissements n'est pas toujours clair, mais il y a une grande volonté à la direction générale de la Ville de se donner une vue d'ensemble commune et de grandes lignes directrices. Si un arrondissement s'écarte trop, il risque de se faire rap-

peler à l'ordre. D'ailleurs, les directeurs d'arrondissements relèvent du directeur général de la Ville ».

La Ville, qui a participé également à l'élaboration du plan de développement social de la CRÉ, en a tenu compte. C'est aussi vrai pour le plan régional de la santé publique et de celui de la Communauté métropolitaine de Québec.

Par ailleurs, le plan stratégique de la Ville de Québec existait déjà, et certains éléments touchant le développement social se retrouveront logiquement dans la politique en cours d'élaboration.

Un chat y retrouverait-il pas ses petits?

Le contenu de la Politique de développement social

On retrouvera dans cette politique les grands éléments habituels de ce genre de document: en premier lieu des définitions, du développement social et du développement des communautés, puis l'identification de trois valeurs fondamentales (autonomie, équité et solidarité), des principes directeurs, au nombre de six et des orientations générales.

Plusieurs étapes ont été traversées dans la démarche de production du document, et de nombreuses consultations ont eu lieu, notamment dans les services corporatifs et les arrondissements. Un comité de pilotage a suivi la démarche

tout au long et une consultation publique sera probablement organisée au cours de l'été ou de l'automne 2006, suite à l'approbation du projet par le Comité exécutif. Il y aura une stratégie qui sera mise de l'avant pour s'assurer de la participation des citoyens et des groupes, nous précise-t-on.

Alors que nous nous étonnions de l'absence au comité consultatif, de représentants d'organismes communautaires, on ne peut plus présents sur la scène du développement social à Québec, Guy Bélanger a eu cette réponse étonnante: « On a plutôt réuni des gens qui connaissent bien les groupes communautaires comme Centraide, l'ancien président de la Régie régionale de la santé. Avec la présence de la Ville, on avait une bonne connaissance des besoins de ces groupes-là. Dans la prochaine étape de consultation publique, et quand on dit publique, cela comprend les associations, ils auront la possibilité de réagir ».

Les enjeux de développement de la Ville de Québec

Parmi les enjeux sociaux de la Ville de Québec, le logement vient en bonne place. Yvon Desrosiers, conseiller principal à la Ville précise: « Le taux de vacance était de 0,3 % en 2003 et il est à 1,3 % en 2006: on ne parle plus de crise, mais de contexte de pénurie de logement, particulièrement de logements sociaux ».



YVON DESROCHERS ET GUY BÉLANGER

Autre préoccupation de la Ville: le manque de disponibilité de main-d'œuvre en lien avec le vieillissement de la population. À cet égard, la Ville a mis de l'avant une stratégie commune avec le gouvernement du Québec pour favoriser la venue d'immigrants afin de répondre aux besoins de développement des entreprises. Guy Bélanger exprime sa préoccupation sur les difficultés d'insérer les immigrants à Québec: «*Le principal employeur est la fonction publique,*

et peu d'immigrants y travaillent. Avec le départ à la retraite de nombreux fonctionnaires, la situation va s'améliorer d'ici 5 à 10 ans. Mais ici, il y a 95 % de francophones et cela ne facilite pas l'insertion des immigrants».

À propos du développement économique, Guy Bélanger exprime ainsi son point de vue: «*Le développement social n'est pas l'ambulance du développement économique. Il faut regarder notre façon de faire du développement*

économique: est-ce qu'on respecte les citoyens, leur qualité de vie, est-ce qu'on les consulte ou est-ce qu'on fait du développement qui ne sert qu'à une élite? Le citoyen ne doit pas être au service de l'économie mais plutôt le contraire».

La suite appartient aux élus

Actuellement, c'est le Comité exécutif de la Ville qui reçoit tous les projets de politique, et il n'y a pas de porteur de dossier de développement social parmi les élus. Guy

Bélanger explique la situation: «*La plate-forme politico-administrative n'est pas encore stable, elle est en train de prendre sa place et c'est la direction générale qui s'assure de la coordination de tous les dossiers*». Rappelons à nos lecteurs que la mairesse de Québec est la seule élue de son parti au Conseil municipal de Québec.

Entretien avec Alain Loubier Président de l'arrondissement Limoilou

PAR DANIÈLE AVELINE
COMITÉ DE RÉDACTION

La publication du document du gouvernement du Québec: *Le chaos démographique a eu un peu l'effet d'une bombe à Québec où les enjeux sur la démographie vieillissante constituent une grande préoccupation. Un sentiment d'urgence et de la nécessité d'agir s'est installé chez plusieurs. Monsieur Alain Loubier, conseiller municipal de la Ville de Québec et président de l'arrondissement est de ceux-là. DÉVELOPPEMENT SOCIAL s'est entretenu avec lui sur ce qui constitue la toile de fond du développement social dans la Ville de Québec et sur les projets réalisés dans l'arrondissement qu'il préside.*

Des problématiques sociales à Québec

Outre le vieillissement de la population, l'exode des jeunes, qui touche un jeune sur quatre, est aussi préoccupant à Québec. Cependant, un ralentissement du phénomène est amorcé, et le solde migratoire est maintenant positif. Monsieur Loubier a une explication: «*Beaucoup de jeunes décident de revenir attirés par la bonne qualité de vie de Québec et grâce à la bonne performance économique de la région*».

La difficulté d'attirer des immigrants, qui pourraient pallier la baisse démographique, est considérée par plusieurs comme une énigme: ils

viennent peu nombreux et ne restent pas. Monsieur Loubier en convient: «*Cela vient nous interpellier dans nos pratiques d'accueil et d'intégration des nouveaux arrivants. On fait un examen de conscience, car on se reproche d'être une ville trop monolithique. On sent que tous les acteurs de la société civile et institutionnels sont prêts à se mobiliser pour essayer de comprendre le phénomène et d'arrimer les efforts pour mettre en œuvre une stratégie commune, car ce qui est en cause c'est notre capacité de développer notre communauté*».

De la responsabilité de la Ville et des arrondissements

Monsieur Loubier est clair sur ce sujet: «*Cela est primordial pour moi qu'un élu de la Ville soit porteur du dossier de développement social. La gestion d'une Ville ne se réduit pas aux infrastructures, aux trottoirs, etc. Une ville c'est avant tout une collectivité humaine, c'est vivant*».

La Ville de Québec s'appête à adopter un plan de développement social et communautaire dans lequel elle identifiera des valeurs communes, des grandes orientations. Le président de l'arrondissement Limoilou est convaincu qu'il ne faut pas négliger la vue d'ensemble. «*Certes, mais une des orientations du plan c'est de tenir compte de la diversité locale. Pour ce qui est de la mise en œuvre des actions, cela revient aux arrondissements à cause de leur connaissance intime des milieux*».

(Suite page 42)

(Suite de la page 41)

De la décentralisation

La ville assume déjà des responsabilités en matière de services sociaux, mais monsieur Loubier avoue ses craintes d'aller plus loin dans ce projet gouvernemental: «*J'ai le réflexe frileux des élus locaux en ce qui concerne des responsabilités accrues: on a déjà du mal à assumer nos responsabilités premières, donc de nouveaux moyens devraient venir avec les nouvelles responsabilités*».

Des projets de l'arrondissement Limoilou

Les quatre conseillers de l'arrondissement sont préoccupés par la pauvreté d'une partie importante de la population. L'écart entre le revenu moyen de Limoilou et celui de la Ville est de 10 000 \$, 80 % des gens sont locataires et 40 % d'entre eux consacrent plus de 30 % de leurs revenus à se loger.

• Accès Loisir

Le projet Accès loisir a pris naissance dans l'ancienne Ville de Sainte-Foy et s'est poursuivi ailleurs, notamment dans l'arrondissement Limoilou. Monsieur Loubier explique: «*Il s'agit de donner accès à des activités de loisir et de sport. On avait déjà dans l'arrondissement une politique d'aide à l'accès aux loisirs. Maintenant, on défraie la moitié des coûts pour les personnes en difficulté*».

• Chantiers urbains

À Limoilou, cette activité a été implantée en 2004 dans laquelle 18 jeunes ont vécu une expérience unique de travail. La première année, les jeunes formés et encadrés par des professionnels ont exécuté une fresque majestueuse sur la façade d'un centre communautaire qui est la propriété de la Ville. En 2005, des jeunes ont créé deux personnages, qui ont participé au défilé, dans le cadre du tricentenaire du domaine Mezeray. Monsieur Loubier est convaincu de l'importance d'une telle expérience: «*Dans d'autres arrondissements, ils ont réalisé d'autres activités comme l'aménagement de sentiers pédestres, l'assainissement d'une rivière, etc. Cette expérience originale de réinsertion en emploi a permis à plusieurs jeunes de reprendre confiance en eux et d'exécuter des travaux utiles à la communauté. On a profité de l'expertise d'organismes de Québec comme le Carrefour Emploi-jeunesse, Emploi-Québec, Ressources humaines Canada, la Caisse populaire et le CLD*».

• Mères et monde

«*Projet innovateur avec lequel Limoilou est très fier d'avoir été associé, ce centre de ressources a vu le jour en 2003 et offre des services à de jeunes mères en difficulté âgées de 16 à 30 ans dont plusieurs sont monoparentales.*»



ALAIN LOUBIER

Cela leur permet d'avoir un cadre de vie stimulant basé sur l'entraide et sur la prise en charge mutuelle. Une école primaire, destinée à être fermée, a été achetée par un organisme communautaire. Le bâtiment rénové offre 23 logements subventionnés aux jeunes mères et des locaux communautaires disponibles pour l'ensemble des gens du quartier. C'est d'ailleurs le Conseil de quartier¹ qui a sensibilisé le Conseil d'arrondissement à ce besoin et le Conseil a débloqué 30 000\$ pour réaliser le projet», expose fièrement monsieur Loubier.

De la Ville

À ceux qui seraient tentés de penser que les élus municipaux n'ont pas de vision, écoutez monsieur Loubier exposer avec éloquence sa conception d'une Ville: «*Pour moi, une société qui réussit à cultiver des valeurs d'entraide, qui parvient à lutter efficacement contre l'exclusion sociale, qui encourage l'autonomie de ses citoyens, qui se soucie du développement de son capital humain, c'est une Ville qui se donne les moyens d'accroître sa prospérité. D'ailleurs, dans mon esprit, il n'y a pas d'opposition entre le développement social et le développement économique, l'un est tributaire de l'autre*».

¹ Voir l'article sur les conseils de quartiers

Les conseils de quartier de la ville de Québec

PAR DANIÈLE AVELINE
COMITÉ DE RÉDACTION

La Ville de Québec s'est donné une Politique sur la consultation publique' qui est unique au Québec et qui permet à la population de s'exprimer en dehors des périodes électorales.

Cette politique prévoit la mise en place de diverses mesures favorisant la participation des citoyens et citoyennes à la vie municipale et permettant aux élus de les consulter avant de prendre des décisions sur des questions qui touchent de près la population.

Les conseils de quartiers

Parmi ces mesures, la constitution des Conseils de quartier est particulièrement intéressante. Il faut que 300 citoyennes et citoyens signent une requête et que le Conseil municipal de Québec approuve la constitution du conseil de quartier pour que celui-ci voit le jour. L'assemblée du conseil procède ensuite à l'élection d'un conseil d'administration de neuf membres (quatre femmes, quatre hommes et une personne représentant les gens d'affaires) qui ont un mandat de deux ans. Les conseillères et les conseillers municipaux rattachés au quartier participent au conseil d'administration, sans droit de vote cependant.

Les conseils ont pour mission d'organiser des séances de consultation publique, de mobiliser les personnes du quartier, d'encourager la collaboration entre les organismes, de proposer des actions locales et d'élaborer des projets pour améliorer la qualité de vie. Ces conseils constituent les interlocuteurs privilégiés entre la population et l'administration municipale en ce qui concerne les enjeux locaux.

Les conseils de quartiers vus par des citoyens impliqués

Le président du Conseil de quartier de Cap-Rouge, monsieur Gilles Montreuil, est convaincu de l'importance de ces conseils: «*Le Conseil de quartier peut réellement avoir du pouvoir, par exemple, la Ville a changé son orientation concernant l'aménagement des parcs dans le quartier avec les recommandations qu'on a fait*». Paul Arseneau, président du Conseil de quartier de Montcalm quant à lui témoigne du bien-fondé d'un Conseil de quartier: «*C'est une approche citoyenne qui permet de faire remonter les points de vue vers les élus avec lesquels le contact est facilité pour les citoyens. C'est aussi une porte d'entrée conviviale qui permet d'avoir de l'information sur ce que veut faire la Ville ou de proposer des projets.*»

D'ailleurs, jusqu'à maintenant, l'administration municipale a suivi plus de 95 % des recommandations que lui ont faites les conseils de quartier. Les deux présidents rencontrés en témoignent de façon éloquent: «*Notre conseil est récent. La qualité de vie en général fait partie de nos préoccupations. Parfois, on refuse de jouer un rôle. Ainsi, le Conseil n'a pas voulu pren-*



dre en charge l'organisation des fêtes du 400^e de Québec, mais on a appuyé un organisme du milieu prêt à le faire.», explique monsieur Montreuil. Au Conseil de quartier de Montcalm, où monsieur Arseneau est impliqué depuis quatre ans, on est fier des réalisations accomplies par les citoyens impliqués dans les trois comités (espaces verts, patrimoine, circulation). «*L'influence qu'on a eue sur le réaménagement d'un parc, les jardins communautaires a été très importante. On a aussi réalisé une étude sur les abribus du quartier qui a permis de faire des ajustements selon les besoins des citoyens et des commerçants et qui nous a valu des félicitations des élus.*»

Qu'en est-il de la participation des citoyens aux assemblées publiques?

Il y a maintenant 26 Conseils de quartiers dans les 35 quartiers de Québec, et plus de 260 personnes siègent sur leurs conseils d'administration, sans compter les membres des sous-comités (de nombreux citoyens s'y impliquent dans Montcalm) et les participants aux assemblées spéciales (à Cap-Rouge, 90 personnes ont participé à la séance de présentation du plan d'action 2005-2006).

Les rencontres régulières n'attirent pas toujours beaucoup de citoyens, mais si on compare à la participation dans les Conseils d'arrondissement ou de Ville, on peut dire que c'est un succès.

Monsieur Montreuil explique: «*Le principal défi à relever, selon moi, c'est la participation des citoyens. Dépendant des sujets abordés, il y a plus ou moins de personnes qui se présentent. On cherche des moyens pour les rejoindre là où ils sont*». Monsieur Arseneau souligne pour sa part: «*La participation varie selon les dossiers. Sur une problématique qui touche une rue ou un parc, il va y avoir du monde. Les membres du Conseil d'administration et des comités sont à l'écoute des besoins de leurs concitoyens qui les interpellent sur leur préoccupation dans le voisinage.*»

Loin de s'en tenir strictement aux dossiers de leur quartier, les conseils ont aussi des dossiers en commun, comme le projet majeur de requalification du chemin Sainte-Foy. Monsieur Arseneau considère que c'est important: «*Cela constitue une action de solidarité entre citoyens de différents quartiers*».

(Suite page 44)

(Suite de la page 43)

L'avenir des Conseils de quartiers

Selon le président du Conseil de quartier de Montcalm, c'est une expérience profitable dont bien des villes auraient intérêt à s'inspirer au moment même où certains s'inquiètent du désintérêt du public pour la politique municipale: « Je trouve cela instructif comme citoyen, j'apprends beaucoup de choses sur mon quartier. Cela peut donner aussi le goût aux personnes de s'impliquer en politique municipale. Il y a des élus actuels qui sont des citoyens qui ont été dans des Conseils de quartiers auparavant. »

Cela ne semble pas être l'avis de la mairesse madame Boucher qui tout récemment remettait en cause l'existence de structures et indiquait que « le pouvoir est devenu tentaculaire ». Elle stipulait: « Je trouve tout à fait anormal que la gestion des dossiers d'urbanisme soit confiée à des conseils de quartier. Ça dépasse leur compétence et c'est le travail des Conseils d'arrondissement. »

Pourtant, en écoutant le témoignage de monsieur Montreuil, on se rend compte de l'atout précieux que peut être ce point de vue citoyen pour les élus et l'administration municipale. « Le Conseil est un véritable forum d'échange et les conseillers municipaux y participent, ce qui permet de porter les dossiers immédiatement au Conseil d'arrondissement. On se fait un point d'honneur d'écouter les citoyens et de référer leur demande au bon endroit dans l'administration municipale. On ne prend pas la place des élus, qui sont décisionnels, mais on leur fait des recommandations en tenant compte des besoins exprimés par les résidents du quartier. »

Le conseil de quartier vu par un élu

Monsieur Alain Loubier, président du Conseil d'arrondissement de Limoilou, souligne que la présence des conseils de quartier le force à devenir un meilleur élu. « En étant interpellé par les membres des conseils, c'est très stimulant et cela m'oblige à bien me préparer. Les membres sont

souvent des personnes très articulées et qui ont des exigences. » Loin d'être craintif face à ce nouveau pouvoir exercé par les citoyens de son arrondissement, monsieur Loubier pense qu'est révolu le temps où le rôle des citoyens se limitait à déposer un bulletin de vote dans une urne une fois de temps en temps. « Les citoyens aspirent à un mode de gouvernance qui leur donne une place dans la définition et l'identification des besoins auxquels les pouvoirs publics sont appelés à répondre. » Il est aussi convaincu de l'importance du pouvoir d'initiative qu'ont les conseils de quartiers et donne quelques exemples des actions menées à Limoilou: « Un des conseils de Limoilou a mis sur pied un marché de fleurs, un autre organise une cueillette d'objets difficiles à se débarrasser et cela permet de sensibiliser les citoyens aux vertus du recyclage et de la réutilisation. À cette occasion, une soirée est organisée avec un défilé de modes de friperies ».

En guise de conclusion

À l'heure où le gouvernement s'apprête à confier aux municipalités de nouveaux pouvoirs, où la nécessité de renouveler la démocratie municipale se fait de plus en plus sentir, les conseils de quartiers de la ville de Québec peuvent apparaître comme une des voix à suivre pour favoriser la démocratie participative. Les municipalités constituent un lieu important d'exercice de la démocratie par leur proximité avec les citoyens, et plusieurs autres expériences novatrices « citoyennes » sont en marche au Québec, dont celle du budget participatif dans l'arrondissement Plateau-Mont-Royal à Montréal.

À écouter les personnes rencontrées à Québec, on a le sentiment que les conseils de quartiers sont devenus incontournables dans la vie démocratique municipale de Québec, gageons que ce mouvement en marche fera des petits.

¹ Pour plus d'informations: www.ville.quebec.qc.ca/fr/organisation/

La démocratie municipale

À l'initiative du mouvement D'abord solidaires, les 2 et 3 juin, un forum national sur la démocratie municipale a réuni plus de 200 personnes provenant de diverses régions du Québec. À travers les différents panels et ateliers, des citoyens, des élus municipaux dont certains venaient de France, des groupes communautaires, des militantes féministes, des fonctionnaires municipaux et des universitaires ont pu débattre de la vie démocratique municipale.

Il a été question des expériences d'action citoyenne municipale, de démocratie représen-

tative, participative et délibérative; on y a débattu des enjeux entourant le maintien des services publics, de la présence des femmes et du rôle des médias pour ne donner que quelques exemples de la richesse des sujets abordés.

À la suite de ce forum dynamisant sur la scène municipale, il a été décidé de mettre sur pied un Réseau québécois sur la démocratie municipale afin de maintenir des contacts entre élus, société civile et fonctionnaires pour faire avancer les dossiers de participation citoyenne et faire connaître les bonnes pratiques. Le Réseau élaborera un manifeste de la démocratie participative qui

sera un outil de décision politique incluant la participation des citoyens, des groupes communautaires et des syndicats d'employés municipaux.

Pour en savoir plus: www.dabordsolidaires.ca

Lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale: cibler les territoires les plus défavorisés dans les régions du Québec

PAR GUY FRÉCHET, PIERRE LANCTÔT ET FRANCIS CRÉPEAU
CENTRE D'ÉTUDE SUR LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION
MINISTÈRE EMPLOI ET SOLIDARITÉ SOCIALE

Une série de 17 recueils¹ statistiques visant à cibler les territoires à forte concentration de pauvreté dans chacune des régions du Québec vient d'être publiée par le « Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion », rattaché à la Direction générale adjointe de la recherche, de l'évaluation et de la statistique du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Destinés notamment aux acteurs locaux et régionaux, ils présentent un portrait de la concentration de la pauvreté à travers le territoire québécois à l'aide de l'indice de défavorisation matérielle et sociale de Pampalon et Raymond. [...]

Approche territoriale

La Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale de juin 2002, la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale de décembre 2002, de même que le Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale d'avril 2004 ont tous fait une large place à l'**approche territoriale**, qui devrait permettre de mieux cibler les interventions en fonction des caractéristiques des diverses régions, sinon des territoires au sein même de ces régions. Ces recueils ont pour objectif de contribuer à mieux outiller les acteurs régionaux et locaux dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, en leur permettant notamment de cibler les territoires les plus défavorisés.

L'indice de défavorisation matérielle et sociale

L'indice retenu est celui connu en tant qu'« indice de défavorisation matérielle et sociale », proposé par Pampalon et Raymond (2000, 2003) et Pampalon, Hamel et Raymond (2004). Il s'agit d'un indice composite, qui intègre une dimension de nature plus économique au sein d'une collectivité (la dimension « matérielle ») ainsi qu'une dimension qui permet de juger du réseau de soutien social au sein de cette collectivité (la dimension « sociale »).

- **Dimension matérielle:** il s'agit d'un indicateur économique fondé sur la *scolarité*, le *rapport emploi/population* et le *revenu moyen*.
- **Dimension sociale:** il s'agit d'un indicateur social fondé sur l'éloignement par rapport à un réseau social en vertu d'une *séparation*, d'un *divorce* ou d'un *veuvage*, de la *monoparentalité* ou du fait d'être une *personne seule*.²

Au départ, ces taux indiquent le pourcentage de la population vivant dans des aires de diffusion où la moyenne des indicateurs les situe sous le seuil correspondant au quintile pour l'ensemble

du Québec. Le total des aires de diffusion a donc été retenu en vue de caractériser le territoire de CLE et ultimement, la région. Cette mesure permet ainsi de simuler ce qu'il en serait sur le territoire si les seuils de référence de la population répartie en quintiles s'appliquaient sur le territoire.

Toutefois, il importe de prendre note qu'un taux par exemple de 25 % de personnes vivant dans un territoire défavorisé est différent d'un taux de personnes défavorisées. Cela signifie simplement que la moyenne des caractéristiques des personnes les ferait correspondre au quintile le plus défavorisé de l'ensemble de la région ou de l'ensemble du Québec. Il peut y avoir des personnes favorisées dans un territoire défavorisé et à l'inverse, des personnes défavorisées dans un territoire favorisé, étant donné que l'unité d'observation est l'aire de diffusion de 400 à 700 personnes.

Les deux dimensions matérielle et sociale réfèrent à des réalités très différentes selon que l'on se trouve dans les zones urbaines ou des zones rurales. Ce n'est donc pas sans raison que nous présentons toujours distinctement les dimensions matérielle et sociale.

Ensemble du Québec

Dans le cas de l'ensemble du Québec, on constate que les régions les plus défavorisées matériellement sont plusieurs des régions dites « ressources », parmi les plus éloignées également. On constate par exemple que 80 % de la population de la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine partagent les caractéristiques du 20 % de la population la plus défavorisée matériellement de l'ensemble du Québec.

Entre 1996 et 2001, on aurait assisté à un appauvrissement de plusieurs des régions dites « ressources », notamment du fait d'une plus grande concentration de la population dans le quintile inférieur de la dimension matérielle. Cela se serait produit en particulier dans le Bas-Saint-Laurent, au Saguenay-Lac-Saint-Jean, en Abitibi-Témiscamingue, sur la Côte-Nord et en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. Certaines régions, comme l'Estrie, auraient vu à l'inverse leur situation s'améliorer légèrement.

Les plus défavorisées socialement sont les régions plus centrales, Montréal en tête, suivie de la région de la Capitale-Nationale et de quelques autres, dans une moindre mesure. On constate par exemple que plus de 36 % de la

population de Montréal partage les caractéristiques du 20 % de la population la plus défavorisée socialement de l'ensemble du Québec.

Du point de vue de la défavorisation sociale, les régions de l'Outaouais, de la Côte-Nord, du Nord-du-Québec, de Lanaudière et des Laurentides ont vu leur situation se détériorer légèrement, alors que dans des régions telles que l'Abitibi-Témiscamingue, la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Laval et le Centre-du-Québec, la situation se serait améliorée dans certains quintiles et détériorée dans certains autres. Enfin, la situation au Saguenay-Lac-Saint-Jean montre une légère amélioration.

[...] Chaque rapport régional permettra ainsi de statuer sur le positionnement respectif de chacun des territoires de CLE de la région par rapport à l'ensemble de la région, de même que par rapport à l'ensemble du Québec.

Ces données, devraient non seulement permettre aux acteurs locaux et régionaux de cibler les territoires à forte concentration de pauvreté, mais peut-être leur permettre également d'adapter leurs interventions en fonction de l'importance relative de la défavorisation matérielle et de la défavorisation sociale.

Références

Pampalon, Robert et Guy Raymond, « Un indice de défavorisation pour la planification de la santé et du bien-être au Québec », *Maladies chroniques au Canada*, volume 21, no 3, 2000. Voir: http://www.phac-aspc.gc.ca/publicat/cdic-mcc/21-3/b_f.html

Pampalon, Robert et Guy Raymond, « Indice de défavorisation matérielle et sociale: son application au secteur de la santé et du bien-être », *Santé, société et solidarité*, Les Publications du Québec, 2003, p. 191-208.

Pampalon, Robert, Mathieu Philibert et Denis Hamel, *Développement d'un système d'évaluation de la défavorisation des communautés locales et des clientèles de CLSC*, INSPQ, avril 2004, 38 p. Voir: http://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/279g_DefavorisationClientelesCLSC.pdf

Pampalon, Robert, Denis Hamel et Guy Raymond, *Indice de défavorisation pour l'étude de la santé et du bien-être au Québec*, mise à jour 2001, INSPQ, MSSS, mai 2004, 12 p. Voir: http://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/295-IndiceDefavorisation_2001.pdf

¹ Fréchet, Guy, Pierre Lanctôt et Francis Crépeau, « Le positionnement de la région et des territoires des centres locaux d'emploi (CLE) de la région d'après l'indice de défavorisation matérielle et sociale, 1996 et 2001 », 17 régions, MESS, DGARES, Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion, juin 2005;

Pour toute correspondance: Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion, Direction générale adjointe de la recherche, de l'évaluation et de la statistique (DGARES), Direction générale des politiques, ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, 425, Saint-Amable, 4^e étage, Québec (Québec) G1R 4Z1 (courriel: cepe@mess.gouv.qc.ca)

² Voir l'annexe des rapports sur le Web pour de plus amples précisions méthodologiques sur l'indice.

L'intégration sociale des personnes handicapées, c'est l'affaire de tous!

ENTREVUE: MICHEL MOREL

TEXTE: JEAN TREMBLAY

ÉQUIPE DE RÉDACTION

Le 21 décembre dernier, le gouvernement du Québec nommait M^{me} Céline Giroux au poste de directrice générale de l'Office des personnes handicapées du Québec (l'Office). Auparavant, elle était vice-présidente à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse. Avocate de formation, elle a aussi agi comme conseillère juridique et comme substitut du procureur général. Sa nomination à la tête de l'Office s'inscrit dans la continuité de son engagement envers les personnes vulnérables. Pour le bénéfice des lecteurs de la revue, nous avons rencontré M^{me} Céline Giroux en mai dernier.

À travers ses expériences professionnelles, M^{me} Giroux a pu constater que les multiples blessures infligées aux enfants entraînent souvent des conséquences désastreuses tout au long de leur vie. Elle a d'ailleurs eu à promouvoir et à défendre les droits des enfants, à analyser les services qui leur étaient dispensés et à proposer des changements. « *Le manque de ressources spécialisées, le manque de coordination entre les services de santé, les soins psychologiques et la réadaptation, de même que l'absence de concertation entre les intervenants étaient au nombre des problèmes récurrents* », mentionne-t-elle. Tout au long de sa pratique, elle n'a pas hésité à s'investir pour sensibiliser différents milieux et, même, pour demander que des modifications de toutes sortes, législatives ou autres, soient apportées afin de corriger certaines situations. Elle a fondé son action sur la Charte des droits et libertés de la personne. « *Cette Charte, que nous envient bien des pays, est une loi quasi-constitutionnelle qui combat l'exclusion, qui*

permet à toute personne de revendiquer ses droits et, qui offre la possibilité de les faire valoir jusqu'au tribunal. »

Puisqu'elle a souvent œuvré pour les plus démunis, M^{me} Giroux sait pertinemment qu'il est important que ces personnes connaissent leurs droits et que l'on s'assure qu'ils soient respectés. Toutefois, elle est consciente que les lois, à elles seules, ne peuvent tout régler. « *Même si on a les lois les plus avancées au monde, c'est dans l'application qu'on voit les résultats, et il faut pour cela que le terrain soit préparé* », tient-elle à préciser. En ce sens, l'action communautaire est nécessaire, selon M^{me} Giroux, car elle s'exerce directement sur le terrain social et « *contribue au changement des mentalités qui bien souvent est une condition préalable pour permettre l'application de législations porteuses de transformations sociales* ».

Céline Giroux a défendu plusieurs causes. Entre autres, elle fut étroitement associée au projet d'indem-

nisation des victimes d'actes criminels, à la lutte contre la violence conjugale, au respect des droits des enfants sous protection, à la reconnaissance de la place des femmes dans sa profession, sans oublier l'intégration sociale des personnes handicapées qui s'ajoute à cette liste déjà longue, et pour laquelle elle entend maintenant consacrer toutes ses énergies. Bref, c'est le droit à l'égalité de tous les individus qui l'a toujours motivée et, soutient-elle, « *en ce sens, les lois nous aident lorsqu'elles sont appliquées* ».

« *Le développement social fait partie de mes préoccupations quotidiennes depuis très longtemps* », avoue M^{me} Giroux. Il est clair qu'on ne peut travailler dans le domaine des droits de la personne sans que ce travail ait un impact sur le développement social, car « *la Charte, et l'instance qui veille à son application (la Commission des droits de la personne et de la jeunesse), sont des outils de développement social* ». Pour l'ensemble des citoyens, mais surtout pour les personnes plus démunies ou vulnérables, ce sont des protections fondamentales contre l'exploitation et l'exclusion. « *Cette Charte, qui prime sur toutes les autres législations, offre une base très forte pour faire respecter les droits fondamentaux des individus dont le droit à la dignité et à l'intégrité* ». Vingt-cinq ans après son adoption, la Charte des droits et libertés a été soumise à un bilan de son application. Ce travail a permis de formuler un certain nombre de recommandations sur les suites à donner et les acquis à protéger.

Entrevue avec M^{me} Céline Giroux
Directrice générale
Office des personnes handicapées du Québec



CÉLINE GIROUX

Au cours de sa carrière, M^{me} Giroux a été à même de constater à quel point il est nécessaire de développer et d'offrir aux personnes démunies et vulnérables de la société des services adaptés à leurs besoins et surtout d'intervenir au bon moment. Elle insiste d'ailleurs sur l'importance de la prévention qui permet d'éviter l'aggravation de situations problématiques exigeant des interventions de plus grande envergure. M^{me} Giroux est donc un témoin privilégié du développement social de l'État québécois qui, selon elle, a été fortement influencé par la Charte des droits et libertés de la personne en guidant l'action gouvernementale dans le respect des droits de tous et chacun. Elle rappelle d'ailleurs que la Charte, par l'un de ses articles, interdit la discrimination fondée sur le handicap et soutient ainsi la mission de l'Office visant l'intégration scolaire, professionnelle et sociale des personnes handicapées.

Le mieux-être des personnes handicapées

Depuis son entrée en fonction, Céline Giroux a pu se familiariser avec la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale. On se rappellera que cette loi, adoptée à l'unanimité en 1978, a été substantiellement modifiée par l'adoption du projet de loi 56 en décembre 2004. Elle estime que la Loi « offre un potentiel élevé de résultats, considérant les dispositions qu'elle contient, mais aussi parce qu'elle exige une évaluation de sa mise en œuvre tous les cinq ans ». Selon M^{me} Giroux, le législateur envoie un message clair en faveur de l'intégration sociale des personnes handicapées et il accorde une importance indéniable à la responsabilisation de tous les acteurs publics et privés face aux besoins de ces personnes et de leur famille.

Les dispositions législatives que contient cette loi auront certainement des retombées positives et, à cet effet, M^{me} Giroux mentionne la production de la première génération de plans d'action annuels élaborés par les ministères et organismes qui comptent au moins 50 employés ainsi que par les municipalités de plus de 15 000 habitants. Ces plans d'action doivent permettre de réduire les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans le secteur d'activités de chacun des organismes touchés par la Loi. « Les résultats de cette première opération sont très encourageants,

estime-t-elle. Un effort appréciable de la part de ces organismes a été fourni et nous savons que la qualité de ces plans ne peut que s'améliorer avec les années. »

D'autres dispositions sont également dignes d'intérêt aux yeux de la directrice générale. La clause d'impact, entre autres, qui permettra d'ajuster les mesures qui peuvent avoir des répercussions significatives sur les personnes handicapées avant l'adoption des lois et des règlements du gouvernement du Québec. « Cette clause permettra d'agir en amont et de développer chez nos partenaires le réflexe de tenir compte des personnes handicapées dans toutes leurs interventions. » Elle ne peut passer sous silence l'obligation faite au ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale d'élaborer une stratégie d'intégration et de maintien en emploi, de la coordonner et d'en assurer le suivi. « Il est évident que l'Office collaborera à ces travaux parce que l'on sait que le travail est un secteur clé dans l'intégration sociale des personnes handicapées ».

Par ailleurs, l'Office s'est engagé dans une démarche que Céline Giroux considère fondamentale, soit l'actualisation de la politique d'ensemble **À part... égale** dont le législateur lui a confié le mandat. « Malgré que ses orientations soient encore très actuelles, puisqu'elles ont même été reprises dans la Loi, cette politique qui a plus de vingt ans demande à être revue », de souligner M^{me} Giroux. La société a changé et

les besoins également. On a qu'à penser, entre autres, au vieillissement accéléré de la population, qui augmente considérablement le nombre de personnes vivant avec des incapacités.

L'enjeu est important, car l'Office doit avoir rempli ce mandat, au plus tard le 17 décembre 2007, en concertation avec l'ensemble des partenaires concernés par l'intégration scolaire, professionnelle et sociale des personnes handicapées. Cette démarche demandera la participation active de tous les acteurs concernés « afin de proposer au gouvernement des solutions qui permettent de contrer les iniquités vécues par les personnes handicapées. Il s'agit, encore là, d'un défi de taille pour le développement social au Québec »². Plusieurs étapes sont prévues pour y arriver. Déjà, des comités thématiques nationaux ont été formés pour se pencher sur les différentes problématiques auxquelles font face les personnes handicapées et leur famille telles que l'accès à des services de transport, à l'éducation, aux édifices, aux services publics afin de dégager des objectifs d'action dans ces domaines. Des comités régionaux de concertation seront également mis sur pied afin, entre autres, d'alimenter les travaux et de réagir aux contenus développés par les comités nationaux. L'automne s'annonce chargé puisqu'un forum national se tiendra en septembre suivi de forums régionaux en octobre. « C'est une opération d'envergure, mais qui m'enthousiasme énormément par le

dynamisme qu'elle suppose et par ses retombées potentielles sur la participation des personnes handicapées à la société québécoise, affirme M^{me} Giroux. Il faudra, j'en suis consciente, que des mécanismes de suivi soient intégrés à cette nouvelle politique afin de s'assurer que sa mise en œuvre donne le rendement attendu, mais je suis très optimiste. »

L'intégration sociale, c'est l'affaire de tous...

L'intégration sociale des personnes handicapées ne peut reposer sur le travail d'une seule organisation. Elle exige une action concertée et multisectorielle impliquant tous les acteurs publics et privés concernés. « Ça prend des efforts de la part de tous pour assurer la cohérence de nos interventions à l'égard des personnes handicapées et leur permettre de participer pleinement à la société », vient conclure justement M^{me} Giroux.

¹ Extrait de L'intégration, Bulletin d'information de l'Office des personnes handicapées du Québec, printemps 2006, volume 15, no 2.

² Idem



La France au quotidien: regard sur le développement social « institutionnalisé »

Un séjour en France en janvier et février derniers dans le cadre d'une entente de collaboration entre l'Institut national de santé publique du Québec et l'École nationale supérieure de sécurité sociale m'a permis de constater que la France mérite certainement sa réputation au regard de la générosité de ses politiques sociales.

Plus particulièrement, les dispositifs consacrés à la famille et à l'action sociale sont importants. La branche famille de la Sécurité sociale, à travers le réseau formé par la Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf) et les 123 Caisses d'allocations familiales (Caf), dispose d'un fonds de 60 milliards d'euros. Il s'agit-là d'une somme qui n'émarge pas au budget de l'État, mais qui est puisée à même une caisse alimentée par les cotisations prélevées auprès des employeurs et des travailleurs. Une sorte de RAMQ spécifiquement dédiée à la famille et à l'action sociale en fait.

Que fait-on avec cet argent? En grande partie, on le redistribue aux familles et aux individus. Un peu plus de 25 types différents de prestations sont délivrés à autant de catégories d'allocataires. Mais la branche famille ne se contente pas d'émettre des chèques. Elle agit selon des orientations, suivant des priorités, à partir d'une convention d'objectifs, par le truchement de divers moyens. Voici comment, en partie, le développement social « institutionnalisé » se déploie en France.

Une politique qui marque des points

En 2004, les deux tiers de l'enveloppe globale de 60 milliards d'euros ont été versés en prestations directes aux familles, soit 10 milliards d'euros accordés sous forme d'allocations familiales et 30 milliards d'euros destinés à soutenir la petite enfance comme telle ou à supporter la fonction parentale par l'entremise de suppléments accordés au logement, à la rentrée scolaire ou aux congés parentaux. Bien sûr, il est bien connu que la France offre à la famille beaucoup plus d'aide financière que d'autres pays industrialisés. Mais ce qui compte, c'est que la politique familiale française donne des résultats! Le taux de fécondité de la France tourne aujourd'hui autour de 1,9, soit, avec l'Irlande, le taux le plus élevé de l'Union européenne. En comparaison, l'Espagne et l'Italie se retrouvent en queue de peloton avec des taux respectifs de 1,2 et 1,3. À noter que le Québec évolue, en matière de natalité, entre l'Espagne et l'Italie...

Un accès facilité aux droits

À même leur fonds de 60 milliards d'euros, la Cnaf et les Caf retiennent, chaque année, un peu plus 17 milliards d'euros en prestations de lutte contre la précarité, cela sous forme de revenus minima d'insertion, d'allocations aux parents isolés ou aux adultes handicapés. L'admissibilité à ce régime est inconditionnelle. Mais il y a plus. La Cnaf et les Caf font de la question de l'accès aux revenus de dernier recours une priorité nationale. Différents moyens ont été mis en place à cet effet: simplification des procédures, relance ou actions de prospection auprès des allocataires potentiels et procédures de médiation advenant la survenue d'un litige quelconque. En France, contrairement à ce que l'on observe aux États-Unis

ou au Québec, l'État est très souvent en amont plutôt qu'en aval de la demande d'aide. On allèguera que tout ça a un prix. Certes! De la même façon qu'il y a un coût à payer pour les conséquences humaines et sociales qui ressortent d'un régime plus restrictif et moins proactif...

Une action sociale intégrée et transversale

Sur les 60 milliards d'euros qui sont dédiés aux familles et aux personnes vivant de revenus dits d'insertion, 3,1 milliards d'euros sont réservés à l'action sociale. En proportion, ce n'est pas mal. Encore que, dans les faits, il est possible que cette somme soit sous-évaluée, tant on ne peut trancher au couteau là où commence l'action sociale et là où elle finit. Mais ce sur quoi il faut insister c'est que l'action sociale en France étant, en partie du moins, instituée au sein de la branche famille de la Sécurité sociale, elle est largement implantée, grâce à la filière des Caf, sur l'ensemble des communes, villes et communautés urbaines du territoire.

Dans les faits, cette implantation est régie par une Convention d'objectifs de gestion (COG) établie entre l'État et les Cnaf et par un Schéma directeur d'action sociale (SDAS) élaboré par chacune des 123 Caf. La COG fixe de grands objectifs puis les Caf sont invitées à élaborer leur SDAS suivant un modèle précis: diagnostic social du territoire, état de situation de l'action sociale, description des principales problématiques, priorités, objectifs retenus, indicateurs de résultats apparentés et tableau des leviers de gestion destinés à soutenir l'ensemble de la démarche.

D'aucuns pourraient voir dans cet arrangement administratif un manque de souplesse. D'autres pourraient y déceler un frein au laisser-aller. Quoi qu'il en soit, la combinaison COG/SDAS offre l'avantage, répétons-le, d'associer formellement l'action sociale aux grandes politiques publiques tout en lui donnant un ancrage significatif à l'échelle des collectivités locales et des milieux de vie. Elle permet, en tout état de cause, d'établir un cercle de cohérence général au sein duquel il est possible de voir, à partir d'un point de vue synoptique, qui fait quoi, où, auprès de qui, comment et suivant quel résultat. Le Québec peut-il en dire autant de son développement social?

Des moyens structurés et structurants

À l'échelle nationale, la Cnaf a créé une direction des statistiques, des études et de la recherche (DSER) qui, en liaison avec l'INSEE (l'équivalent de Statistiques Canada) ou autres instances gouvernementales, gère plusieurs systèmes d'information et produit différents rapports ou analyses sur la question des inégalités, de l'exclusion, des zones urbaines sensibles, de l'évaluation des politiques publiques, etc. Ces informations ne dorment pas sur les tablettes. La DSER publie deux revues, soit *Recherches et prévisions et Informations sociales* et une série de dossiers, soit *Dossiers d'étude*, couvrant, chacun à leur façon, différents aspects ou thèmes associés à la famille et à l'action sociale. Ces périodiques, en plus des nombreuses publications particulières de la DSER, sont des outils indispensables à l'avancement de savoirs et de la circulation des connaissances.

Quand on sait ce qu'il en coûte pour publier des ouvrages spécialisés, quand on constate que le nombre des publications de qualité dédiées à la famille et à l'action sociale, se compte, à l'échelle de la francophonie, sur les doigts de la main, il faut prendre acte ici de ce qui est accompli par la Cnaf en cette matière.

Au palier national toujours, la Cnaf a mis sur pied une Direction de l'action sociale où l'on retrouve plusieurs chargés d'études responsables de divers dossiers relatifs à l'action sociale. Un de ces dossiers en particulier mérite d'être évoqué, soit le projet APRILES pour Agence des Pratiques et Initiatives Locales (www.apriles.net). Ce projet a pour but de faire connaître le plus grand nombre d'expériences qui contribuent au développement du lien social, de la citoyenneté, et de la solidarité. Son intérêt est de créer un carrefour d'échanges et de discussion réunissant, par l'entremise d'Internet, des centaines de collaborateurs issus de tous les milieux et de toutes les régions de la France. Quelle belle application de réseautage et de participation sociale!

Au plan départemental, l'organisation de l'action sociale peut varier d'une Caf à l'autre certes. La Caf de Bordeaux, quant à elle, a développé, au sein de sa Direction de l'action sociale le système DIAPASON (Diagnostic et de Projets d'Action Sociale Négociés) qui ferait l'envie de plusieurs. Ce système repose sur trois composantes: un outil de veille POLARIS (Prévision et Observation Locale des l'Ampleur des Risques sociaux), un outil d'analyse des risques MARS (Modélisation pour l'Anticipation du Risque Social) et

une approche qualitative d'évaluation des risques sociaux PRISME (Prospective du Risque Social par Mobilisation des Experts). Ces trois composantes, utilisées de façon complémentaire ou autonome, permettent, au palier départemental toujours, de repérer les populations les plus vulnérables, de mesurer les risques qu'elles encourrent, d'identifier la gravité des problématiques existantes ou en émergence grâce à une remontée de l'information de la part des experts locaux. Un bijou d'instrumentation qui a pour effet de produire des connaissances liant les décideurs et les acteurs sociaux locaux au nom de la démocratie participative et de l'action sociale.

Et la suite des choses?

D'autres exemples pourraient être évoqués ici. Mais, en conclusion, insistons sur le fait que la branche famille est un formidable dispositif qui allie aide financière directe, activités de recherche et interventions de soutien aux collectivités locales en matière d'organisation communautaire. La façon dont est intégrée l'action sociale au sein de ce dispositif par exemple permet de se demander si le Québec ne gagnerait pas à formaliser davantage, en tout cas n'aurait pas intérêt à intégrer nommément différentes facettes du développement social au sein de ses différents appareils d'état. Chose certaine, des progrès en ce sens seraient souhaitables, *a fortiori* peut-être dans le cadre des approches dites intégrées en matière de lutte contre la pauvreté.

Des déplacements contre des voitures

PAR ANDRÉE LUCIANI

MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

Aux États-Unis, une nouvelle tendance se dessine pour le transport des personnes âgées. L'organisme *Independent Transportation Network (ITN)*, un organisme communautaire sans but lucratif, leur offre la possibilité d'échanger leur automobile contre une banque de services de transport à domicile dont le montant est établi selon la valeur du véhicule cédé. L'année dernière, avec un budget de fonctionnement de 250 000 \$US, ITN a assuré 15 200 déplacements à ses 1 000 membres de la région de Portland (Maine).

Objectifs du programme

L'un des principaux objectifs du programme ITN est d'inciter les conducteurs qui ne sont plus sécuritaires sur la route à abandonner la conduite automobile. Selon la Insurance Institute for Highway Safety, les conducteurs de 65 ans et plus viendraient en deuxième place après les adolescents pour le nombre d'accidents par mille parcouru. Or, de plus en plus, les aînés demeurent actifs et autonomes plus tard dans la vie. ITN leur offre une alternative valable à la conduite automobile pour leurs déplacements tout en préservant leur autonomie et en contribuant à la paix d'esprit de leurs proches.

Modalités

Le transport en automobile est dispensé 24 heures sur 24 tous les jours de la semaine dans un rayon de 15 milles de la ville de Portland par des chauffeurs salariés et béné-

voles. Un déplacement coûte en moyenne sept ou huit dollars US en crédits prélevés dans la banque de l'usager. Des rabais sont consentis pour le covoiturage et les réservations à l'avance. Les amis et la famille de l'usager peuvent contribuer à sa banque de déplacements en donnant des voitures ou de l'argent.

Origine et prochaines étapes

Ce programme, ITN Portland, qui a été mis au point par M^{me} Freund, une mère dont l'enfant a été frappé par un chauffeur de 84 ans, semble vouloir faire boue de neige. Sous l'impulsion de ITN America, un organisme connexe appuyé par la Federal Transit Administration, des projets pilotes similaires sont lancés à Santa Monica en Californie, à Orlando en Floride et à Charleston en Caroline du sud. L'an dernier la proposition de législation pour obtenir du financement

pour ce type de programme a été rejetée par le Congrès. Toutefois, ITN devrait revenir à la charge cette année.

Références

« Keeping the Elderly on the Road, but Out From Behind the Wheel », *The New York Times*, 17 jan. 2006. (<http://www.nytimes.com/2006/01/17/national/17ride.html?pagewanted=print>)

Site de Independent Transportation Network (ITN) de Portland: (<http://www.itnportland.org>)

Site de ITN America: (<http://www.itnamerica.org/>)

VESTAL, Christine. « Elders donate their cars, get free rides », *Stateline.org*, 16 déc. 2005. (<http://www.stateline.org/live/ViewPage.action?siteNodeId=136&languageId=1&contentId=74957>)

Biographie de M^{me} Freund: (http://www.whcoa.gov/about/policy/Advisory-Members/bios_freund.asp)





L'enquête conscientisante au service des personnes sans emploi

Magnifiquement préfacée par Jean-François Aubin, le Collectif québécois d'édition populaire, sous la plume de Lorraine Gaudreau, en collaboration avec Lucie Villeneuve, nous offre *La mobilisation des personnes sans emploi*, les résultats d'une enquête conscientisante dans les quartiers centraux de Québec (130 p, Québec, 2005).

D'entrée de jeu, les auteures nous rappellent que « *l'enquête conscientisante est à la fois un modèle de recherche-action et un prodigieux instrument de mobilisation collective en vue de réaliser des changements sociaux* » (page 5). Recherche, action, mobilisation, changements... En réalité, ces termes devraient aller de soi. Quelle recherche en effet ne devrait pas conduire à un changement? Toute production de savoir n'a-t-elle pas de sens qu'en vue de l'action? Mais voilà, il y a action et action. On peut bien, à la suite de telle ou telle recherche, décréter qu'il faut faire ceci ou cela. Agir un peu plus ici et un peu moins là. Sauf que l'observation élémentaire nous apprend qu'une proposition quelconque, même inspirée par les meilleures intentions du monde, demeure lettre morte si elle arrive comme un cheveu sur la soupe, si elle n'est pas partagée, si elle n'est pas appropriée par ceux et celles qui sont directement touchés par son application. Or, comment espérer mieux intégrer les résultats de la recherche et les interventions qui en découlent sinon en associant tous les acteurs concernés dès le début du processus de recherche?

Mieux encore, comment bien connaître la réalité des sans emploi autrement qu'en invitant les personnes sans emploi elles-mêmes à se mobiliser sur la base d'une parfaite connaissance des réalités qui les touchent? Comment enfin mieux viser leur prise en charge à part les encourager à provoquer les changements sociaux porteurs de solutions durables concernant la problématique de l'emploi?

Ces questions, pour naïves qu'elles paraissent, sont pourtant élémentaires. Et il est rare, à tout le moins, qu'elles se posent aussi clairement au moment d'entreprendre une recherche. Il faut savoir gré aux auteures de les avoir inscrites au cœur de leur démarche.

D'une durée totale de 60 mois, culminant dans un grand rendez-vous qui a réuni 250 personnes, dont 135 sans emploi au Centre François-Charron de Québec, cette démarche à la fois scientifique, participative, politiquement engagée et systématique, s'est déroulée auprès des personnes qui vivent dans les quartiers centraux de Québec et de Ville-Vanier. Des personnes pour qui, rappelons-le, il est particulièrement difficile de se trouver un emploi; des gens qui évoluent dans un quartier qui est affecté par une pauvreté croissante et où le tissu social et communautaire est relativement détérioré. Dans un tel contexte, il fallait, au surplus, tenir compte du fait que les organismes intervenant auprès des personnes sans emploi peinent à réaliser leur mission.

Les résultats observés

Premier constat, les personnes sans emploi ont des projets et fondent de grands espoirs dans leur réalisation. Pour elles, le travail a une grande importance. En attendant de se trouver un emploi, elles déploient beaucoup d'énergie pour s'en sortir, cela malgré les nombreux obstacles qui se dressent devant elles. Bien qu'elles n'osent pas, accablées qu'elles sont, trop souvent, par un certain fatalisme, envisager des actions collectives pour surmonter leurs difficultés, elles sont néanmoins relativement critiques envers la société. Fait notable, les personnes sans emploi, n'attendent qu'un signal pour se mettre en mouvement.

La recherche a permis d'identifier une douzaine d'éléments déclencheurs pour les aider à se mobiliser. Parmi eux, notons un projet de retour à l'école ou d'insertion sociale, une expérience dans un groupe communautaire, un événement rassembleur comme une fête de quartier, l'expression d'un espoir, la formulation d'un rêve, une prise de parole au sein d'un groupe, la confiance en quelqu'un ou le fait d'être en présence d'un leadership sécurisant. Ces événements redonnent la confiance aux personnes. Ils les aident à passer du « je » au « nous ». « *La honte, la peur, le fatalisme, la culpabilité font place à la confiance en soi* » (p 31).

C'est alors qu'elles sont en mesure, sur la base d'un processus fondé sur l'exercice de la citoyenneté, d'apporter des solutions concrètes

pour améliorer leur sort. Pour peu que l'État se mette à leur écoute, plusieurs projets dans le domaine de l'économie sociale pourraient ainsi voir le jour. Mais surtout, l'enquête a démontré qu'à travers l'expérience de la consultation et de la prise de parole, les personnes sans emploi deviennent des citoyens engagés plutôt que des individus passifs. Elles sont capables de s'engager dans les projets les plus divers, à même de proposer et de mettre en œuvre des solutions aussi originales qu'efficaces. Autant d'acquis qui enrichissent l'exercice de la citoyenneté, renforcent l'analyse critique et développent le pouvoir d'agir. Voilà des dispositions utiles qui ont, sur les personnes sans emploi comme sur le commun des mortels, un effet certain sur « *l'acquisition de nouvelles connaissances, la hausse de l'estime de soi, l'amélioration de l'employabilité, le renforcement du réseau social, la clarification du projet de vie, l'accès à un travail salarié* » (p 33).

Des leçons

La démarche d'enquête conscientisante a permis de dégager un certain nombre d'enseignements. Avec les auteures, passons-les en revue, tant ils nous apparaissent riches et précieux pour la conduite du développement social en général ou pour la lutte contre l'exclusion et la pauvreté en particulier.

Première chose, une telle démarche se construit autour des « poteaux affectifs » du milieu. Ces derniers sont les relais indispensables entre

les personnes isolées et non mobilisées et le Collectif de l'enquête. C'est avec eux qu'il est possible de rassembler les forces vives d'une communauté autour d'un projet d'action commun, cela sans créer de nouvelles ressources. Une fois cette complicité acquise, la démarche se met en mode écoute. Elle va à la rencontre « *des croyances, des rêves, et des espoirs des personnes sans emploi* » (p 35), d'une part, et, d'autre part, elle le fait en prenant en compte les points de vue distinctifs des jeunes, des moins jeunes, des femmes à la tête d'une famille monoparentale, des personnes analphabètes, etc. Cette attention particulière constitue un formidable levier, permettant de multiplier avec les répondants et les répondantes de l'enquête les contacts tout en avançant dans le processus de compréhension et d'analyse de leurs situations de vie. Ce sont ces données qui formeront la matière première d'un grand rendez-vous destiné à préparer un plan d'action collectif. Ce rendez-vous, pour sa part, sera d'autant plus réussi qu'il aura été soutenu par des alliances fortes tout en mettant en valeur les idées et les solutions des personnes sans emploi et en les faisant participer à toutes les décisions. Le succès de ce rendez-vous tiendra également au fait qu'il aura été précédé par une démarche toujours animée par l'atteinte d'un juste équilibre entre la recherche et l'action, le court terme et le long terme, les enjeux propres aux organisations et les enjeux sociaux eux-mêmes.

Autre leçon, et non la moindre, le Collectif québécois d'édition populaire nous présente avec cette recherche un condensé d'un processus d'intervention dont les éléments sont minutieusement décrits au chapitre 3. Cette section pourrait presque constituer à elle seule la réponse décisive à la question que se posent des milliers d'acteurs et d'actrices impliqués dans le développement social: comment rejoindre les personnes

qui vivent dans une grande pauvreté économique et qui ne recourent presque jamais aux services publics? Incontournable !

Des questions

Si l'enquête conscientisante a permis de tirer des leçons, elle a également donné lieu à la formulation de certaines questions. En voici deux. « *Le chantier mis en place était-il trop large et trop lourd?* », se demande le Collectif. Il est vrai que le chantier en a mené large. Par exemple, rien n'a été négligé. Toutes les données recueillies ont été scrupuleusement prises en compte. Cela a été bénéfique puisque dix-huit pistes d'action et huit champs d'intervention ont pu être dégagés. Mais à quel prix ! Au prix d'abord d'un certain épuisement des ressources en place. Au prix ensuite de l'étirement de la démarche dans le temps. Au prix enfin d'un inachèvement du projet lui-même. Mais n'est-ce pas ce qu'il faut payer pour faire vivre la démocratie participative, un processus continu en soi, bien plus qu'un projet délimité dans le temps?

Deuxième question: « *est-il possible d'agir sur les causes structurelles des problèmes sociaux à partir d'une stratégie de partenariat?* » Encore ici, la réponse est nuancée. Pour aider les personnes sans emploi à surmonter leurs difficultés, les membres du Collectif ont misé sur une stratégie de partenariat alimentée par la conscientisation et la participation citoyenne. Suivant cette optique, il était prévisible que les pistes d'action retenues ne consistent pas tant à sortir les personnes de l'aide sociale par exemple qu'à améliorer leurs conditions de vie, en vue justement de les aider à intégrer le marché de l'emploi. Voilà une entreprise qui est tout le contraire d'une opération ponctuelle! Or, les partenaires institutionnels de la démarche sont régis par un pouvoir en place qui n'est pas particulièrement porteur d'un projet de société fondé sur la justice sociale. Ce qui leur laisse une marge de

manœuvre plutôt mince. Une marge de manœuvre trop réduite bien sûr pour enclencher un projet de société alternatif, mais une marge de manœuvre cependant suffisante pour mener au palier local, des projets précis: s'attaquer aux effets de l'exclusion, mettre en place des projets d'économie sociale, conduire des projets de revitalisation de quartier, participer à la création de ressources en santé et services sociaux à partir d'intuitions portées par des organismes-terrain. Ce n'est pas rien!

Cette question finalement est une leçon en soi. Elle permet de comprendre qu'il est toujours possible d'exercer une influence sur ce sur quoi on a de l'emprise, quitte à faire ailleurs, autrement, ce que l'on ne peut pas accomplir dans l'immédiat. Voilà une réponse qui s'appli-

que à beaucoup de domaines d'intervention. Le développement social, après tout, résulte beaucoup plus de la somme de nos petites actions que de nos grands coups d'éclats!

Bonne lecture!

Nota bene: Ce livre n'est pas disponible en librairie. On peut se le procurer en ligne à cqep@ccq.qc.ca ou encore en communiquant à l'adresse suivante: CQEP, 138, rue Saint-Valier ouest, 55001, Québec (Québec) G1K 9A4.



La mobilisation des personnes sans emploi, par le Collectif québécois d'édition populaire, sous la plume de Lorraine Gaudreau, en collaboration avec Lucie Villeneuve, (130 p, Québec, 2005).

Un colloque du mouvement communautaire aux allures de répétition d'États généraux

PAR DANIÈLE AVELINE
COMITÉ DE RÉDACTION

Le mouvement communautaire est au cœur des grands enjeux de développement social du Québec, et le colloque pan québécois, organisé les 2 et 3 mars dernier par la Table régionale des organismes communautaires en santé et services sociaux du Centre-du-Québec/Mauricie, était une démonstration de l'effervescence de sa créativité, de l'affirmation de sa force et de sa maturité à réfléchir sur lui-même pour mieux avancer.

Pourquoi un colloque

En écoutant pendant deux jours les nombreuses personnes venues de partout au Québec à Trois-Rivières, on est frappé par la maturité du mouvement communautaire qui se distingue par un discours articulé, animé par des valeurs de justice sociale, de solidarité, de démocratie et par le rêve d'un projet de société à construire.

Le mouvement est actif sur tous les fronts, sur le terrain, mais aussi sur le plan des idées et de la recherche. Comme le soulignait Michel Venne, directeur général de l'Institut du Nouveau Monde, conférencier invité au colloque, « *le communautaire a la capacité d'organiser l'information pour conscientiser l'opinion publique et donner de la légitimité aux acteurs sociaux sur le terrain; il n'est pas le gouvernement, il pose les enjeux autrement, a des préoccupations morales et est irréprochable sur le plan de l'éthique* ».

Le réseau est fort de ses réalisations, de sa détermination à revendiquer et à défendre les intérêts de ceux et celles qui sont les oubliés

de la société. Alors on peut se poser la question: pourquoi le colloque avait-il comme thème « *Relever le défi de la reconnaissance et du soutien de l'action communautaire au Québec* »? On a le sentiment que ce défi s'adresse en priorité, bien sûr, aux pouvoirs publics, mais aussi au mouvement communautaire lui-même. Le colloque est une occasion d'en prendre conscience collectivement.

Les forces du mouvement communautaire

Ce colloque aura permis au mouvement de réaffirmer ses forces et, en premier lieu, celle de mettre les citoyens au cœur de ses actions. En créant des espaces démocratiques aux citoyens, les organismes deviennent des lieux où l'individu trouve l'occasion d'être écouté, de développer des habilités revalorisantes et de se développer comme personne en obtenant de la reconnaissance. La formidable capacité de mobiliser du mouvement repose justement sur son contact avec la population. Aptés à détecter et à nommer les problèmes de la communauté, avec qui ils sont en étroit

contact, les organismes communautaires sont aussi souvent les premiers à innover et à trouver de nouvelles solutions pour y remédier.

Une vidéo¹ présentée pendant le colloque est éloquente à ce chapitre. On y fait parler plus de 100 personnes qui témoignent, chacune à leur façon, de l'importance des organismes communautaires dans leur vie. Ces témoignages, très touchants, ont provoqué un moment d'arrêt et d'émotion au cœur de ce très sérieux colloque.

La reconnaissance des pouvoirs publics est-elle acquise?

Même s'ils sont des interlocuteurs reconnus des pouvoirs publics et que le gouvernement a appris à composer avec les organismes communautaires, il n'en demeure pas moins que la reconnaissance paraît fragile pour plusieurs. Régulièrement, la menace se fait sentir et l'on craint que l'état cherche à rationaliser le secteur communautaire et soit tenté de regrouper des organismes, risquant ainsi de les institutionnaliser et de tuer leur créativité.

Le réseau est fort de ses réalisations, de sa détermination à revendiquer et à défendre les intérêts de ceux et celles qui sont les oubliés de la société.

Selon Michel Venne, la légitimité du mouvement est fondée sur plusieurs éléments qu'il a résumés ainsi: « *Il est un filet de sécurité pour les populations vulnérables en lui offrant des services de base et en lui permettant de défendre ses droits; il contribue au développement local et régional en initiant des actions en concertation; il apporte une contribution essentielle au capital social en permettant aux citoyens de tisser des liens, de développer des solidarités et d'œuvrer collectivement dans la société; il assure la cohésion sociale en constituant des réseaux et enfin, il contribue à redonner un sens à la communauté dans un contexte de changement social où les repères se perdent.* »

Le mouvement communautaire, même s'il participe aux grandes consultations publiques et collabore avec les pouvoirs publics, ne s'y perd pas pour autant et il tient aussi à garder son autonomie et le déclare haut et fort. Il garde aussi la capacité de s'indigner, de galvaniser les troupes pour monter au front et faire infléchir les politiques publiques. Aussi sa demande de reconnaissance et de soutien peut paraître parfois ambiguë, vu du côté gouvernemental.

Les ateliers du colloque ont permis aux participants de s'exprimer sur leurs craintes et questionnements. Entre autres: assiste-t-on à l'érosion

Le problème récurrent de financement insuffisant a aussi été omniprésent, et un concept de seuil plancher a été avancé par plusieurs qui pensent que la reconnaissance du gouvernement passe aussi par un financement plus adéquat et pas seulement par une politique.

de la notion d'autonomie? Les pratiques sont-elles dans la lignée des principes? La politique de reconnaissance nous a-t-elle fait avancer?

Le problème récurrent de financement insuffisant a aussi été omniprésent, et un concept de seuil plancher a été avancé par plusieurs qui pensent que la reconnaissance du gouvernement passe aussi par un financement plus adéquat et pas seulement par une politique.

Le défi des alliances

Le colloque était ouvert à des invités d'autres secteurs de la société et proposait des choix d'ateliers significatifs de ce souci d'ouverture. Les participants devaient se demander comment chaque milieu (le gouvernement, le communautaire, le milieu de la recherche et celui de la philanthropie) pouvait relever le défi de la reconnaissance et du soutien de l'action communautaire.

Le communautaire, et c'est sa richesse, est un monde hétéroclite et vivant. Il est aussi parfois divisé. Son plus grand défi demeure de chercher des complicités afin de renforcer le rapport de force pour atteindre la reconnaissance souhaitée. Des alliances restent à construire dans le mouvement communautaire lui-même entre les groupes dits autonomes et les autres. Il y a aussi les groupes de femmes, ceux de l'économie sociale ou environnementaux qui mobilisent également des citoyens. Ce sont des alliés naturels. On a enfin

mentionné la présence d'alliés dans la fonction publique, les fondations, les universités et la classe moyenne.

Des propositions stimulantes

Plusieurs propositions ont émergé des ateliers sur le mouvement communautaire et le gouvernement: se doter d'une loi cadre afin de définir le rapport avec l'État, créer un comité permanent gouvernement / mouvement communautaire, avoir un fonds dédié aux conditions de travail et un autre pour le financement des organismes communautaires (1% du budget de l'état).

Le milieu de la recherche était convié à développer une infrastructure composée des milieux de recherche et communautaire afin d'échanger sur les informations disponibles, organiser des colloques ou initier des fonds dédiés.

Quant au milieu de la philanthropie, il lui était suggéré qu'il se dote d'un cadre légal pour mettre sur pied un fonds centralisé qui pourrait avoir un rendement intéressant permettant d'améliorer le financement des organismes communautaires.

Conclusion

Ce colloque fut, somme toute, très inspirant malgré la multitude des sujets abordés. Le panel final réunissait quatre personnes de différents milieux invitées à répondre à cette question: *On fait quoi maintenant?*

Paul Montminy, conseiller en OBNL,

suggère: «*Il reste à donner du sens avec tout ça, dans les deux acceptions du terme: donner une signification et une direction*».

Réal Boisvert, agent de recherche à la Santé publique de la région Mauricie et du Centre-du-Québec, pour sa part, souligne «*la force des relations partenariales et l'intérêt pour le mouvement communautaire d'utiliser le milieu de la recherche pour l'amener sur des enjeux qui interpellent les organismes dans leurs pratiques*».

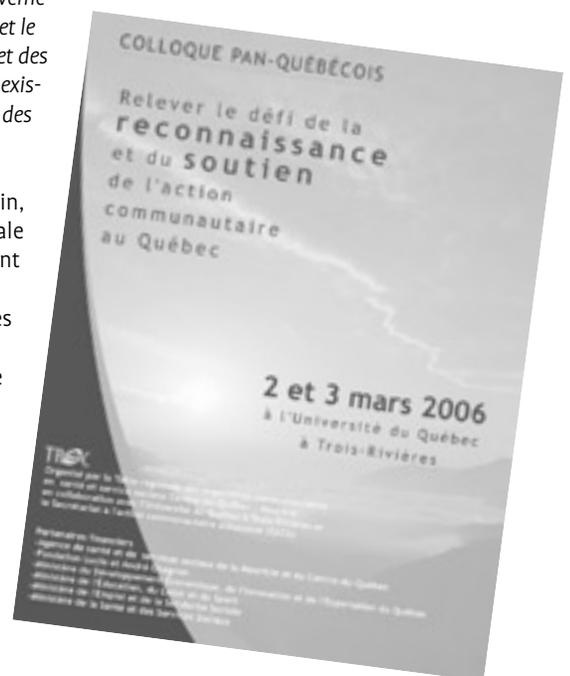
Quant à Daniel Jean, directeur général adjoint à l'action communautaire et aux initiatives sociales au MESS, il affirme qu'il existe «*un espace commun entre le gouvernement du Québec et le communautaire et des voies de passage existent pour trouver des solutions*».

Suzanne Péloquin, directrice générale du Regroupement des organismes communautaires de la région de Québec rappelle que les organismes communautaires appartiennent aux citoyens. Elle souligne aussi que «*le premier défi de la reconnais-*

sance était celui de se sortir de la victimisation. De plus, il faut être fiers des gains politiques obtenus, mieux faire valoir ce que le mouvement a accompli, mieux partager les réussites, augmenter le nombre d'alliés et inventer de nouvelles façons de se mobiliser».

Tout un programme! Et peut-être un autre rendez-vous pour bientôt...à des États généraux?

¹ Entrez... c'est ouvert (DVD et guide d'animation pour organismes communautaires ou pour réseau public, disponible au ROC 03)



Diversité de foi, égalité de droits

Un colloque réussi!

Des conférences enrichissantes, des débats intéressants et des réflexions à poursuivre: voilà ce que le colloque, organisé par le Conseil du statut de la femme en mars dernier, a offert aux quelque 200 personnes qui y ont participé.

D'où partons-nous et où en sommes-nous?

Pour tenter de circonscrire la réalité sociale dans le contexte québécois actuel, au-delà du discours médiatique, Frédéric Castel, chercheur du groupe de recherche interdisciplinaire sur le Montréal ethnoreligieux (GRIMER), a tout d'abord démystifié l'importance de la variation des affiliations religieuses. Tout en reconnaissant la forte croissance de l'Islam, il a signalé que le phénomène le plus marquant quant à l'évolution des religions au Québec est la désaffiliation et ce, toutes religions confondues.

Chercheur à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec, Paul Eid a souligné les nombreuses vertus de l'accommodement raisonnable, mais a insisté sur le fait que cette approche au cas par cas ne suffit plus. Surtout là où il est question de tensions sur des questions fondamentales, comme la place du religieux dans l'espace public ou encore de conflits entre la liberté de religion et l'égalité des sexes.

Selon Micheline Milot, professeure au Département de sociologie de l'Université du Québec à Montréal, le modèle québécois de relations de l'État aux religions, bien que fondé sur la laïcité, ne s'appuie pas sur l'assimilation des différences, mais sur la tolérance et la valorisation de la diversité. Dans un tel contexte, pour réussir à vivre ensemble, il est essentiel qu'on favorise et soutienne la délibération entre membres de la majorité et des minorités religieuses au sein d'institutions communes. On doit aussi promouvoir l'acceptation de la diversité qui constitue un puissant facteur d'intégration.

Enfin, Danielle Gratton, anthropologue, psychologue et formatrice en relations interculturelles dans le réseau de la santé et des services sociaux, s'est inquiétée de la confusion, dans la société québécoise, entre les notions de différences et de diversité, au nom d'un certain idéal républicain. Cette situation enlève en quelque sorte aux intervenantes du réseau sociosanitaire les moyens d'agir, de soigner et de faire valoir l'égalité des femmes dans les institutions. Pour elle, ce constat met en relief le caractère essentiel de la formation interculturelle tant pour les intervenantes et que pour les migrantes.

Comment soutenir le respect des droits des femmes en tenant compte de la diversité religieuse?

Sirma Bilge, professeure au Département de sociologie de l'Université de Montréal, a suggéré de recourir à l'intersectionnalité, une approche qui prend en considération les différentes composantes de l'identité (sexe, classe, race, religion, etc.) afin d'éviter que les discriminations ne se renforcent en se superposant.

Pour Daniel-Marc Weinstock, professeur au Département de philosophie de l'Université de Montréal et directeur de la Chaire de recherche du Canada en éthique et philosophie politique, le multiculturalisme, plus que le républicanisme, offre un espace de délibération propice au respect des droits.

Enfin, Anne Saris, professeure au Département des sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal, Bilkis Vissandjée, professeure à la Faculté des sciences infirmières de l'Université de Montréal et Marie McAndrew, professeure au Département d'administration et fondements de l'éducation de la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université de Montréal et titulaire de la Chaire en relations ethniques, ont démontré, chacune dans leur champ d'expertise, que l'adoption par les institutions de positions normatives rigides conduisent au repli identitaire et à la fermeture. Mettant en garde contre les risques d'ethnisation des tensions, elles recommandent plutôt de comprendre à quels impératifs répondent les demandes des minorités religieuses et de chercher à développer avec elles des alternatives plus favorables à l'intégration.

Comment construire le dialogue entre femmes de toutes croyances?

Finalement, parce que cet exercice devait être mené avec la participation active des femmes elles-mêmes dont, au premier chef, les femmes des minorités religieuses, le colloque a proposé deux tables rondes. En ouverture, des croyantes de quatre confessions se sont penchées sur la compatibilité de leur religion avec les droits des femmes. Malgré les difficultés rencontrées, toutes ont insisté sur l'importance de se battre à l'intérieur de leur religion pour réinterpréter les textes sacrés et éradiquer les pratiques culturelles patriarcales. Elles ont insisté sur l'importance d'une solidarité féministe interreligieuse, un rempart efficace contre les intégrismes.

Pour sa part, la table ronde de clôture portait sur les façons de renforcer les alliances autour des droits des femmes et de l'égalité des sexes. Il en est ressorti que pour instaurer un dialogue respectueux entre femmes de toutes origines et de toutes confessions, il est essentiel de combler le déficit de connaissances et d'accepter que puissent coexister différents modèles de développement et des revendications propres aux femmes des minorités en matière d'égalité. Adopter une vision plurielle et inclusive de l'égalité des sexes, c'est donc renoncer au consensus et apprendre à composer avec le conflit et la divergence.

Pour plus d'information, consultez le site Internet du Conseil du statut de la femme, au www.csf.gouv.qc.ca, à la section colloque.

Une subvention d'un million de dollars

Projet de recherche en innovation sociale et en développement des communautés à l'UQO

L'Université du Québec en Outaouais (UQO) est fière d'annoncer l'obtention d'une subvention **d'un million de dollars** du **Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH)** pour le financement du projet Alliance de recherche université-communautés (ARUC) en innovation sociale et en développement des communautés. Cette subvention, échelonnée sur cinq ans, pourra être renouvelée. Par ailleurs, **Développement économique Canada** annonçait le 26 avril 2006, une contribution de **100 000 \$** à ce projet.

Ce projet de recherche d'envergure internationale sera dirigé par **Lucie Fréchette**, professeure au Département de travail social et des sciences sociales et coordonnatrice du Centre d'étude et de recherche

en intervention sociale (CÉRIS) à l'UQO. On y abordera trois axes de recherche: le développement social des communautés, le développement socio-économique des communautés et régions et le développement local au plan international. En tout, **26 chercheurs, dont 7 à l'international**, formeront cette alliance de recherche. Ils seront appuyés par trois unités de recherche en sciences humaines de l'UQO, soit la Chaire de recherche du Canada en développement des collectivités, le CÉRIS et le Centre de recherche sur le développement territorial (CRDT) – UQO.

Selon **Janet Halliwell**, vice-présidente exécutive du **Conseil de recherche en sciences humaines du Canada**: « *Le programme des Alliances de recherche universités-*

communautés a pour but d'accroître la capacité de la recherche en sciences humaines pour répondre aux besoins des communautés canadiennes. Le Conseil est fier de subventionner ce projet de recherche exceptionnel, qui mettra en évidence les pratiques innovatrices de développement communautaire, en se servant d'une expertise internationale, régionale et locale. »

Pour Jean Vaillancourt, recteur de l'UQO « *Cette ARUC, avec 26 chercheurs et 13 partenaires sociaux, donnera aux membres de cette équipe une tribune pour diffuser les résultats des recherches par l'entremise de colloques et de symposiums régionaux et nationaux. Un million de dollars à une ARUC à l'UQO permettra à l'Université de se donner les moyens pour que les connaissances issues de la*

recherche aient un impact sur les pratiques sociales, sur les politiques municipales, sur le monde coopératif, bref un impact au cœur des communautés, »

ARUC-UQO

Ce projet d'ARUC se donne comme objectif d'examiner des pratiques innovatrices des communautés locales et des régions. On y fera, entre autres, des recherches sur le **développement de services de proximité**, sur la **création d'emplois**, sur la **formation de la main d'œuvre locale et régionale**, sur la **revitalisation économique et sociale en milieu en difficulté** et sur **diverses politiques publiques**. L'Outaouais servira dans le cadre de ces recherches de point d'ancrage pour des comparaisons interrégionales et internationales.

Colloque international «Violences faites aux femmes: réponses sociales plurielles»

22, 23 et 24 octobre 2006
Hôtel Plaza Centre-ville Montréal
Montréal (Québec), Canada

cri
viff

En décrétant récemment que les violences envers les femmes constituent l'un des dix sujets dont le monde n'entend pas assez parler, l'ONU rappelait que cette violence représente un problème social grave partout dans le monde et qu'il est essentiel de poursuivre nos actions pour l'enrayer. Par ailleurs, certaines femmes sont confrontées à des contextes de vie ou des réalités particulières les rendant plus à risque de subir des violences et augmentant considérablement les difficultés à y mettre fin.

C'est dans ce contexte que le Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes (CRI-VIFF) des universités Laval et de Montréal organise un Colloque international sur les *Violences faites aux femmes: réponses sociales plurielles*.

Ce colloque bilingue regroupera de nombreux chercheurs, intervenants, décideurs politiques, et étudiants, hommes et femmes, issus de disciplines diverses et provenant de plus de trente pays. Les présentations et les échanges entre les participants permettront de faire le point sur les différents contextes de violence et leurs impacts sur les femmes, ainsi que sur les forces et les faiblesses des diverses réponses sociales apportées au problème jusqu'à maintenant dans plusieurs pays.

Les quelque 200 présentations portent sur:

- Les violences faites aux femmes selon différents contextes et conditions de vie;
- Les réponses sociales aux violences envers les femmes;
- Les enjeux majeurs de l'intervention en matière de violences faites aux femmes.

En plus de permettre une compréhension à la fois plus approfondie et nuancée des violences faites aux femmes et des réponses sociales

appropriées, le colloque permettra d'initier et de consolider des collaborations entre les milieux de recherche et les milieux d'intervention, ainsi qu'entre les pays quant à la problématique en cause.

Pour s'inscrire, consulter le site Web du colloque: www.criviff.qc.ca/colloque (Tarifs majorés à partir du 1^{er} juillet 2006)

Informations:

CRI-VIFF
Université Laval
Pavillon Charles-De Koninck, bureau 0439
Québec, Canada G1K 7P4
Tél.: 418 656-3286
Télé.: 418 656-3309
conference@criviff.ulaval.ca
www.criviff.qc.ca/colloque

Automne 2006: important moment de mobilisation et d'information sur l'économie sociale

Le Chantier de l'économie sociale, en collaboration avec plusieurs partenaires, prépare la *Saison de l'économie sociale et solidaire* qui se tiendra au cours de l'automne 2006. Cette saison regroupera des activités de promotion et d'information, dont notamment des Foires de l'économie sociale et du commerce équitable dans plusieurs régions, un événement jeunesse et la tenue du Sommet de l'économie sociale et solidaire, qui regroupera plus de 600 délégués les 16 et 17 novembre, à Montréal.

Cette saison soulignera le 10^e anniversaire du Sommet sur l'économie et l'emploi de 1996, où le Groupe de travail sur l'économie sociale, qui est devenu par la suite le Chantier de l'économie sociale, avait déposé le rapport *Osons la solidarité*. Ce rapport présentait un ensemble de projets visant à promouvoir le développement d'entreprises collectives, et par le fait même la relance de l'emploi.

« Mil neuf cent quatre-vingt-seize a été en quelque sorte un point tournant. Un ensemble d'acteurs qui partageaient des valeurs communes et qui étaient engagés dans des luttes sociales et dans le développement d'actions collectives dans le domaine économique se sont regroupés. Ils ont revendiqué une économie qui tienne compte des impacts sociaux et des besoins de la collectivité », souligne Nancy Neamtan, présidente-directrice générale du Chantier de l'économie sociale.

Des avancées à souligner et des enjeux à soulever

Ce mouvement en faveur d'une économie plus démocratique, inclusive et socialement équitable a pris depuis une envergure exceptionnelle. La liste des projets qui ont vu le jour et leurs impacts sur nos collectivités sont impressionnants: centres de la petite enfance,

service en aide domestique, ressourceries, logement social et communautaire, loisir et tourisme social, culture, communications, etc.

Depuis dix ans, l'essentiel du plan d'action proposé dans le rapport « Osons la solidarité » a été réalisé. Des dizaines de milliers d'emplois ont été créés. De nouveaux services de qualité sont accessibles. Des infrastructures de soutien au développement de l'économie sociale ont été développées. Une multitude d'initiatives locales ont foisonné dans une diversité de créneaux. L'économie sociale est maintenant reconnue dans les politiques publiques pour un ensemble de secteurs et de stratégies d'action.

Rappelons que le budget provincial dévoilé en mars dernier par le ministre Audet annonçait un apport de 10 millions \$ dans la fiducie que le Chantier de l'économie sociale met actuellement sur pied. La contribution du gouvernement québécois a porté à plus de 58 millions \$ les sommes disponibles dans la fiducie pour des investissements dans les entreprises collectives. En effet, cette somme vient s'ajouter au montant de 28,5 millions \$ annoncé par le gouvernement canadien en octobre dernier. La fiducie est également soutenue par le Fonds de solidarité FTQ qui investira 12 millions \$ et par Fondation, le Fonds de développement de la CSN pour la coopération et l'emploi qui engagera 8 millions \$.

Soulignons également que le ministre de la Santé et des Services sociaux, Philippe Couillard, annonçait en mars dernier, l'attribution d'une somme de 11,1 millions \$ afin de soutenir les services d'aide domestique (PEFSAD). « Ces deux initiatives gouvernementales illustrent bien les gains des dernières années faits par les acteurs de l'économie sociale et constitue une

marque de confiance envers le mouvement de l'économie sociale », précise Patrick Duguay, président du Conseil d'administration du Chantier de l'économie sociale.

De nombreux acteurs sont déjà à l'œuvre

Le Sommet de l'économie sociale et solidaire permettra de faire le bilan de ces avancées et de l'évolution du secteur. À partir de ce bilan, il sera possible d'identifier les grands enjeux pour les années à venir, les nouvelles opportunités de développement, de même que les outils nécessaires à la réalisation de ces initiatives.

Plusieurs dizaines de personnes, représentant autant d'organisations, travaillent à la préparation de la Saison de l'économie sociale et solidaire et du sommet. Un ensemble de comités ont été mis sur pied. Le résultat de leur travail sera ensuite soumis aux différents réseaux de l'économie sociale et ses partenaires afin de préparer une liste de projets ainsi que certaines recommandations quant aux politiques publiques qui devront être appuyés par les délégués lors du sommet. Les thèmes abordés sont:

- entreprendre solidairement;
- investir solidairement;
- mondialiser solidairement;
- développer nos territoires solidairement;
- consommer de façon socialement responsable;
- travailler solidairement.

Une déclaration sera également soumise pour adoption aux délégués. La déclaration abordera la question du développement économique et des stratégies à revoir pour que celui-ci se fasse au bénéfice de tous et de toutes. La déclaration prendra aussi en considération l'incontournable insertion de l'économie québécoise dans l'économie

mondiale et les façons de préserver la solidarité. L'économie sociale a un rôle capital à jouer dans ce sens. Elle pourra le faire si les outils indispensables à son développement sont accessibles.

Pour plus d'information sur le Saison de l'économie sociale et le sommet, vous êtes invités à consulter le site Internet du Chantier de l'économie sociale au www.chantier.qc.ca.

Calendrier préliminaire des foires régionales

16 et 17 septembre, Québec
13 et 14 octobre, Outaouais
19 au 21 octobre, Abitibi
3 au 4 novembre, Laurentides
10 et 11 novembre, Trois-Rivières
17 et 18 novembre, Montréal

Les acteurs de l'économie sociale et leurs partenaires invités à participer à la Saison de l'économie sociale et solidaire

Afin de diversifier les activités destinées à mettre en valeur la richesse des initiatives se rattachant à l'économie sociale et solidaire, les acteurs du mouvement et leurs partenaires sont invités à organiser au sein de leurs réseaux et sur leurs territoires respectifs des activités adressées au grand public. Ils sont également invités à profiter de cette occasion pour associer à la saison un événement qui se tient habituellement à cette période.

On souhaite ainsi favoriser une meilleure synergie entre les différentes interventions et leur offrir une plus grande visibilité. En effet, ces événements seront publicisés auprès du grand public à travers la production d'une programmation nationale.

Pour faire connaître vos activités, contactez Isabelle Ricard au Chantier de l'économie sociale (isabelle.ricard@chantier.qc.ca), au 514 899-9916 poste 228 ou au 1-888 251-3255.

Les corporations de développement communautaire Au cœur de l'action locale

PAR DENIS MCKINNON

COORDONNATEUR DE LA TNDC

La Table nationale des Corporations de développement communautaire (TNDC) du Québec est heureuse d'annoncer l'adhésion des corporations de développement communautaire (CDC) au programme spécifiquement créé pour elles au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS).

En effet, après plusieurs mois de travail avec le MESS et sa Direction générale adjointe à l'action communautaire et aux initiatives sociales (DGAACIS), les CDC sont parties prenantes du *Programme de soutien en appui à la mission globale des corporations de développement communautaire intervenant dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale* et du protocole de financement triennal 2006-2009 s'y rattachant.

C'est lors de l'assemblée générale annuelle de la TNDC, le 9 juin dernier, que la ministre Michelle Courchesne est venue rencontrer les CDC pour officialiser cette entente. Rappelons que le modèle des corporations de développement communautaire existe depuis vingt ans. Le réseau compte actuellement quarante-trois (43) CDC couvrant quarante-six (46) territoires de MRC et trois (3) quartiers de Montréal. Les CDC, qui se sont dotées d'une structure nationale – la Table nationale des CDC (TNDC) – regroupent plus de 1 700 groupes communautaires et sociaux.

Les corporations de développement communautaire sont très engagées dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Leurs valeurs de justice sociale et d'équité et les actions qu'elles mènent par le biais des structures de concertation territoriales concordent avec les axes du

Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Les CDC agissent à l'intérieur de plusieurs champs d'intervention, dont l'information, la formation, la représentation, le soutien et les services aux membres, la consolidation et le développement, la promotion et le partenariat.

Par ce programme qui vient soutenir leur mission globale, les CDC se dotent d'un outil de consolidation et de développement.

La mission des CDC est un élément qui influence le niveau de résilience des communautés. La capacité d'une population de se prendre en charge, de rechercher des solutions et de développer d'autres voies passe inévitablement par la structuration des milieux en regard de l'évaluation des besoins. Voilà un rôle majeur que joue une CDC sur un territoire.

L'action des CDC vise particulièrement à valoriser, à promouvoir et à soutenir l'action communautaire au sens large du terme, c'est-à-dire dans toutes ses composantes, en tenant compte de sa contribution à la lutte contre la pauvreté, l'exclusion ainsi que sa contribution au développement social et au développement d'une citoyenneté active et à reconnaître et à soutenir l'action bénévole telle qu'elle s'exerce dans les organismes communautaires.

Les buts d'une corporation de développement communautaire sont très en lien avec les objectifs précités:

- Développer un mouvement communautaire uni et fort partageant les mêmes valeurs.

- Améliorer la capacité des groupes d'agir et d'intervenir dans leur milieu.
- Favoriser la participation active du mouvement communautaire à l'amélioration des conditions de vie de l'ensemble de la collectivité.
- Maintenir la capacité d'agir et d'intervenir de la CDC.

Afin d'actualiser ces buts, les CDC travaillent à agir sur leur milieu par différents moyens. Le développement social et le développement d'une citoyenneté active se traduisent par la participation ou la prise en charge des comités locaux en développement social. Le milieu communautaire et ses partenaires s'attardent à évaluer les besoins pour lesquels une réponse n'a pas été trouvée et à y répondre. Que ce soit la mise en place d'une politique familiale, la qualité de vie des aînés, la revitalisation de quartiers, les problèmes d'accessibilité aux services ou à des logements sociaux, les partenaires apportent leur contribution à la résolution de problèmes.

Les secteurs d'activité des membres des CDC sont multiples, qu'il suffise de mentionner la santé physique et mentale, la famille, l'enfance, la jeunesse, les personnes âgées, les personnes handicapées, la condition féminine, la solidarité internationale, l'emploi, l'habitation, les communications, les services alimentaires, la récupération et le recyclage, l'environnement, l'action bénévole, la défense de droits...

Ainsi, cette entente avec le MESS augure d'une collaboration bénéfique, non seulement pour le ministère et les CDC, mais surtout pour l'ensemble des citoyens et citoyennes puisqu'ils sont la raison d'être de nos missions.

Une politique de développement social pour Mékinac

Le Comité territorial de développement social de Mékinac a débuté les travaux qui le conduiront au dépôt d'une politique de développement social. Celle-ci a essentiellement pour but de dégager des lignes directrices et des pistes d'action visant l'amélioration de la qualité de vie des citoyens résidant dans la MRC et de susciter une plus grande participation possible au développement de leur propre milieu de vie.

Source: Eric Robert, LA VIE RURALE

IMMIGRATION

Les MRC de la région du Centre-du-Québec se dotent d'un premier plan d'action

Victoriaville, le 27 mars 2006 - La région Centre-du-Québec se dote d'un premier plan d'action régional en matière d'immigration qui regroupe plus d'une quarantaine de partenaires, dont la CRÉ.

La région du Centre-du-Québec et ses deux principales villes de destination, Drummondville et Victoriaville, attirent de plus en plus de personnes immigrantes, en raison notamment d'un haut taux d'activité.

Le Plan d'action de la région du Centre-du-Québec et de ses cinq MRC comporte des mesures qui visent à favoriser, entre autres, une immigration correspondant aux besoins de la région, de meilleurs services d'accueil et d'intégration, une insertion durable en emploi, ainsi que des services d'enseignement du français adaptés aux besoins des personnes immigrantes et des employeurs.

Mise sur pied du Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et du Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion (CÉPE)

La ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, M^{me} Michelle Courchesne, a annoncé, le 9 mars dernier, la mise sur pied, par son gouvernement, du Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et du Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion (CEPE). « Ces nouvelles instances permettront un dialogue social favorisant des solutions novatrices afin de lutter résolument contre la pauvreté et l'exclusion sociale et contribueront à associer davantage les acteurs socioéconomiques à ce défi de taille qui doit être l'affaire de toutes et de tous », a indiqué la ministre. M^{me} Courchesne a rappelé que la création du Comité consultatif donnera à la société québécoise une table représentative, un lieu d'échanges, de concertation, de réflexion et de cohérence sur les enjeux complexes liés à la lutte contre la pauvreté.

Conseillant la ministre dans l'élaboration, la mise en oeuvre et l'évaluation de ses actions, le Comité lui transmettra également son avis sur toute question qu'elle lui soumettra, pourra procéder à des consultations et lui présenter des recommandations sur les politiques ayant un impact sur la pauvreté et sur le Fonds québécois d'initiatives sociales.

Par ailleurs, le Comité consultatif sera associé au CEPE, qui est un lieu d'observation, de recherche et d'échanges visant à fournir des informations fiables et objectives en matière de pauvreté et l'exclusion sociale. Il sera consulté dans la détermination des orientations, des objectifs généraux, des politiques et des plans d'action du Centre.

Deux outils additionnels pour mieux lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale

« La mise sur pied du Comité consultatif et du Centre d'étude témoigne de la volonté de notre gouvernement de poursuivre activement les objectifs de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Dans le contexte démographique et économique actuel, la réduction de la pauvreté est plus que jamais un impératif pour poursuivre le développement du Québec et l'amélioration de la qualité de vie des familles québécoises », a conclu la ministre Michelle Courchesne.

Liste (partielle) des membres du Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Membres votants

Tommy Kulczyk, directeur des services d'urgence, Jeunesse au Soleil, président du comité
Lucie Bélanger, Collectif pour un sans pauvreté, Fédération des femmes contre la pauvreté
Monique Toutant, Collectif pour un Québec sans pauvreté, ADDS du Québec métropolitain
Réjeanne Pagé, Collectif pour un Québec sans pauvreté, ATD Quart Monde
André Migneault, Comité exécutif Centraide-Québec
Michel Bellemare, Collectif pour un Québec sans pauvreté, Regroupement pour la défense des droits sociaux de Shawinigan
Jeanne Lavoie, conseillère aux relations avec la communauté, Alcan Lac-St-Jean

Pascale Caron, CSN, conseillère en recherche et développement, Caisse d'économie solidaire Desjardins
Renée Deschênes, coordonnatrice stratégie locale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, MRC Haute-Gaspésie
Marie-Andrée Beaudoin, responsable du Développement social au Comité exécutif de la ville de Montréal
Daniel Germain, président-fondateur, Club Montérégie des petits déjeuners
Richard Lavigne, directeur exécutif de l'Union francophone des aveugles et président de la COPHAN
Anne-Marie Rodrigues, directrice générale du Centre d'action socio-communautaire de Montréal
Édith Cloutier, directrice générale du Centre d'amitié autochtone de Val d'Or-Témiscamingue
Nancy Villemure, Kawa Bunga communications

Membres non votants

Geneviève Bouchard, sous-ministre adjointe aux politiques, ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
Marguerite Blais, présidente du Conseil de la famille et de l'enfance

Liste (partielle) des membres du Comité de direction du Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion (CÉPE)

Représentantes ou représentants du milieu universitaire et de la recherche

Paul Bernard, professeur titulaire, Département de sociologie Université de Montréal
Jean-Michel Cousineau, professeur titulaire, École des relations industrielles Université de Montréal
Jean-Yves Duclos, professeur titulaire, Département d'économie Université Laval
Simon Langlois, professeur titulaire, Département de sociologie Université Laval
Marie-France Raynault, directrice Département de médecine sociale et préventive Université de Montréal

Représentantes ou représentants de la Fonction publique

Camille Courchesne, directeur des statistiques économiques et sociales, Institut de la Statistique du Québec
Marc-André Maranda, directeur du programme de santé publique, ministère de la Santé et des Services sociaux
Marie-Renée Roy, directrice générale adjointe de la recherche, de l'évaluation et de la statistique, ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Personnes oeuvrant auprès des personnes en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale

Ces personnes doivent être nommées après consultation du Comité consultatif

Source: Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion sociale (CEPE), Ministère de l'Emploi et de la Solidarité

Une délégation belge au Québec du 29 mai au 2 juin

Séminaire Québec - Wallonie sur la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Dans la foulée d'une coopération déjà bien amorcée entre la Wallonie et le Québec en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, un séminaire, réunissant des représentantes et des représentants d'organismes wallons et québécois, s'est tenu à Québec, du 29 mai au 2 juin derniers. Ce séminaire, organisé par la Direction générale adjointe de la recherche, de l'évaluation et de la statistique (DGARES), s'articulait autour de trois axes soit, les **indicateurs de pauvreté et d'exclusion sociale, l'approche territoriale et l'évaluation.**

Les échanges qui ont eu cours lors de ces séances de travail ont permis la mise en commun de connaissances et la consolidation d'un cadre de référence commun et comparatif. Une publication commune déjà initiée lors de la tenue d'un séminaire en 2004, *Pauvreté et exclusion sociale: un partage de connaissances et d'expériences entre la Wallonie et le Québec*, paraîtra au cours de l'année 2007. Ce projet contribuera à positionner le Québec et le Canada par rapport à la Wallonie et à la Belgique, ainsi qu'aux autres pays européens.

Source:
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale



Élection de Bernard Généreux à la présidence de la FQM

Québec, le 9 mars 2006 - Les membres de la Fédération québécoise des municipalités ont élu à l'unanimité M. Bernard Généreux à la présidence de la Fédération québécoise des municipalités.

Maire de Saint-Prime et préfet de la MRC Le Domaine-du-Roy depuis respectivement 1993 et 1999, M. Généreux est également président sortant de la CRE Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Le Québec et les changements climatiques, un défi pour l'avenir: Plan d'action 2006-2012

Le Gouvernement du Québec a publié son plan d'action, intitulé « Le Québec et les changements climatiques, un défi pour l'avenir », qui mise sur des actions concrètes pour limiter les impacts engendrés par les changements climatiques. Vingt-quatre actions seront mises en oeuvre pour réduire ou éviter des émissions de gaz à effet de serre ou pour s'adapter aux changements climatiques dans des secteurs clés tels que l'énergie, les transports, l'industrie, les matières résiduelles, l'agriculture, la santé, l'environnement, les ressources naturelles et le territoire.

Source: Frédéric Dubé, INSPQ

Nomination du premier Commissaire à la santé et au bien-être

Robert Salois occupera le 14 août prochain le nouveau poste de Commissaire à la santé et au bien-être. C'est ce qu'a annoncé le ministre de la Santé et des Services sociaux, Philippe Couillard. Cette fonction a été créée en vertu de la Loi sur le Commissaire à la santé et au bien-être, adoptée par l'Assemblée nationale en juin 2005. Le mandat du Commissaire consiste à apprécier les résultats atteints par le système de santé et de services sociaux, notamment au regard des éléments suivants: la qualité, l'accessibilité, l'intégration, l'assurabilité et le financement des services; les déterminants de la santé et du bien-être; les médicaments et les technologies; les aspects éthiques de la santé et du bien-être.

Source: Frédéric Dubé, INSPQ

NOUVELLES BRÈVES >

8^e colloque international francophone des Villes et Villages en santé et des Villes-Santé de l'OMS

Soyez des nôtres pour le 8^e colloque international francophone des Villes et Villages en santé et des Villes-Santé de l'OMS qui aura lieu à Sainte-Adèle les 26, 27 et 28 octobre 2006.

Ayant pour thème *Pour une nouvelle gouvernance territoriale*, le colloque traitera des enjeux reliés à la mise en commun des différentes stratégies de développement, des défis que représente la présence persistante des inégalités sociales, pour se terminer sur une vision de ce que devrait être la ville et le village de demain. L'événement marquera en outre les 20 ans du mouvement international VVS lors d'une soirée de fête toute spéciale.

Des conférenciers de renom, des ateliers diversifiés et ressourçants, la découverte d'une région dynamique, la possibilité d'échanger avec des

personnes passionnées par le développement des communautés, un accueil exceptionnel dans un site enchanteur, voilà ce qui vous attend à Sainte-Adèle.

Inscrivez-vous en ligne dès maintenant!

Pour accéder à toutes les informations sur le colloque, cliquez ici: <http://www.rqvvs.qc.ca/colloque/colloque%202006/accueil.html>

Merci de faire circuler ce message largement au sein de vos réseaux et auprès de vos collègues et amis.

Au plaisir de vous voir à Sainte-Adèle !

NB: La version papier du programme sera diffusée par la poste d'ici la fin du mois de juin.



Politiques familiales et bien-être des enfants

Le Conseil de développement de la recherche sur la famille du Québec (CDRFQ) vous invite à son colloque « Politiques familiales et bien-être des enfants » qui aura lieu le 3 novembre prochain. Les objectifs du colloque sont les suivants: éclairer le débat actuel sur l'impact des politiques familiales à partir des données de recherche les plus récentes; s'approprier les résultats de recherche en vue d'une meilleure réflexion et d'actions à poser à partir du bilan de la mise en place des politiques familiales au Québec; évaluer, à partir d'un éclairage scientifique inspiré des recherches nationales et internationales, les conséquences des politiques familiales mises en place au Québec sur le bien-être des enfants.

Inscription: www.uqtr.ca/cdrfq/documents_pdf/Inscription.pdf

10^{es} Journées annuelles de santé publique: «10 ans de connaissances sans frontières»

Du 23 au 27 octobre 2006, Palais des congrès de Montréal, Montréal (Québec).
Inscription : www.inspq.qc.ca/jasp

Les Journées annuelles de santé publique (JASP) célèbrent leur dixième anniversaire par une édition internationale de cinq jours! Ce grand événement de formation et de partage des connaissances rassemblera près de 2 000 personnes exerçant en santé publique ou concernées par l'action de santé publique, venues partager leurs connaissances, bâtir des ponts entre la recherche et la pratique et générer des collaborations dans la perspective d'améliorer la santé et le bien-être de la population. Depuis leur création en 1997, les JASP souhaitent offrir un événement de formation de grande envergure qui rassemble les acteurs de la santé publique du Québec. Dix ans plus tard, elles réunissent 300 conférenciers et sont reconnues comme une référence en formation continue dans le domaine de la santé publique.



Créer des environnements propices avec les familles Le défi des politiques municipales

Les familles posent de grands défis aux municipalités, aux collectivités et aux gouvernements. Elles désirent résider dans des milieux sécurisants et qui leur ressemblent. Elles aspirent à être reconnues par leur milieu, à pouvoir s'identifier à leur ville ou village et à contribuer à son amélioration. Les membres des conseils municipaux reconnaissent de plus en plus leurs attentes et cherchent à trouver des solutions à l'épanouissement et au mieux-être des familles.

Le Conseil de la famille et de l'enfance trouve très important que les décisions et l'action des municipalités et de leurs partenaires conduisent au développement avec les familles de milieu de vie qui leur sont propices. En produisant son Avis, il a pris beaucoup de soin à examiner les défis à relever en matière de politiques municipales et à proposer ses réflexions et ses recommandations.

Le Conseil de la famille et de l'enfance soumet ici des orientations innovatrices et peut-être avant-gardistes qu'il souhaite inspirantes. Il espère que les décideurs politiques et administratifs du monde municipal et gouvernemental, et leurs partenaires privés, sociaux et communautaires, auront l'audace et la détermination nécessaires pour que les défis présentés dans cet Avis soient reconnus et relevés avec les familles de l'ensemble du Québec, avec succès.

L'Avis est disponible à l'adresse suivante:
www.cfe.gouv.qc.ca

Bonne lecture !



LES CAHIERS du Laboratoire de recherche sur les pratiques et les politiques sociales (LAREPPS)

N° 06-03

COMMUNAUTÉS LOCALES :
INTERACTION ET COLLABORATION

Les collaborations stratégiques en développement local ou comment améliorer la qualité de vie en soutenant la citoyenneté participative

Par Muriel Kearney et Yves Vaillancourt

Avec la collaboration de Sambou Ndiaye et Louise Tremblay

La qualité de vie dans une communauté concerne différents acteurs: les citoyens, le tiers secteur, les différents paliers du secteur public et le milieu des affaires. Les expériences territoriales d'interaction et de collaboration autour de projets de développement social et économique se multiplient, avec des résultats variés. Dans cette étude exploratoire, un regard est posé sur quatre exemples de collaborations locales où des partenaires formalisent leur engagement autour de projets favorisant l'inclusion, l'empowerment et la lutte à la pauvreté. Les organismes communautaires et le secteur public occupent une position centrale dans ces processus de collaboration. Par ailleurs, la participation directe des citoyens et l'ouverture aux outils de développement économique solidaire sont des éléments qui colorent les différentes expériences. Ce texte discute de certains enjeux concernant la viabilité et l'impact des collaborations et propose des pistes d'action pour les gouvernements.

N° 06-08

Par Denis Bourque

Avec la collaboration de Joëlle Moisan-Trahan

Copublication

Centre d'étude et de recherche en intervention sociale (CÉRIS),

Université du Québec en Outaouais (UQO)

et

Laboratoire de recherche sur les pratiques et les politiques sociales (LAREPPS),
Université du Québec à Montréal (UQÀM)

La création des CSSS ainsi que la mise en place des réseaux locaux de services au travers des projets cliniques et des ententes de services, constituent le point tournant d'une redéfinition des rapports entre établissements publics et organismes communautaires au Québec. Cette redéfinition est alimentée de manière paradoxale par deux registres: 1- le registre du partenariat qui fait appel à la concertation volontaire des acteurs autonomes et au développement communautaire et 2- le registre de la gestion et de la coordination des ressources communautaires qui fait appel aux ententes de services et aux rapports contractuels. Cette recherche explore 4 expériences d'ententes de services entre établissements publics et organismes communautaires et identifie deux tendances au niveau des pratiques en émergence: la tendance concertation et la tendance administration.

Entrez...c'est ouvert ! Un outil de sensibilisation unique soulignant la contribution des organismes communautaires

PAR JEAN TREMBLAY
COMITÉ DE RÉDACTION

Produit à partir des témoignages d'utilisateurs de groupes communautaires autonomes de la région de la Capitale-Nationale, le DVD *Entrez...c'est ouvert !* est un outil de sensibilisation hors du commun qui saura en satisfaire plus d'un. Qu'est-ce qu'un organisme communautaire autonome? Pourquoi s'impliquer ou travailler dans le milieu communautaire? Conçu par le Regroupement des organismes communautaires de la région 03 (ROC 03), ce DVD d'une durée de 75 minutes (réparties en plusieurs sections pour faciliter l'animation) fournit des réponses éclairantes. Il a nécessité 140 heures de tournage. Il est accompagné de livrets suggérant différents exercices à caractère pédagogique.

Un outil utile... pour l'ensemble de la société

Si cet outil a été distribué au sein des quelques 200 organismes qui forment le ROC 03, on aurait intérêt à se le dire: son utilité dépasse largement le territoire de la Capitale Nationale. Les organismes communautaires, les intervenants des CSSS, les bailleurs de fonds, les instances gouvernementales ou les institutions d'enseignement de tout le Québec peuvent y trouver plusieurs éléments plaçant pour la contribution des organismes communautaires en santé et services sociaux.

Peu importe le secteur d'intervention (famille, itinérance, jeunes, femmes, santé physique, santé mentale, violence, etc.), cet outil va à l'essentiel. Les «vedettes» de ce documentaire sont nombreuses: un homme aux prises avec le sida, une femme vivant avec un diagnostic de maladie mentale, la mère d'une

jeune fille handicapée, un homme essayant de surmonter ses problèmes de violence conjugale, etc. Ce DVD est l'expression de plus de 100 personnes qui, à titre de citoyens et citoyennes, membres, travailleurs et travailleuses ou bénévoles, nous parlent de ce que sont les organismes communautaires autonomes et de l'impact qu'ils ont eu sur leur vie.

Au Québec, nous rappelle le ROC dans le guide d'animation accompagnant le DVD, le mouvement communautaire en santé et services sociaux représente 3 000 organismes, 20 000 travailleurs et travailleuses, 200 000 membres. Ce sont près de 1 million de personnes aidées au Québec.¹ Imaginez alors la richesse des activités qu'ils développent (médiation, accompagnement, formation, thérapie, mobilisation des communautés, écoute et relation d'aide, soutien financier, transport, travail de proxi-

mité, défense de droits, groupe d'entraide, intervention de crise, aide alimentaire, hébergement, etc.)! Le DVD illustre bien cette variété par de nombreux témoignages. «*Tant que tu n'es pas passé par un organisme communautaire, tu n'es pas conscient de la nécessité des organismes*», insiste par exemple une ancienne utilisatrice des services qui s'est impliquée par la suite au sein de l'organisme. «*Ils nous ont sauvé la vie à moi et à ma famille. C'est la seule place où nous avons trouvé l'espoir*». Devant la maladie, la perte d'un être cher, un conflit ou une situation d'exclusion, les organismes communautaires travaillent avec le potentiel de la personne. Le guide d'accompagnement nous rappelle leur pertinence: «*lorsque que la vie nous confronte à des difficultés qui font qu'on en perd le sens, ils nous aident à réaliser que nous ne sommes pas seuls, que d'autres personnes se retrouvent dans des situations semblables*».

Leurs services sont indispensables, à tous les niveaux (aide directe à la personne, réseau de la personne, milieux de vie comme la famille, l'école ou la municipalité, administratif, politique, légal,...). Le DVD démontre d'ailleurs avec émotion la contribution essentielle des organismes au mieux-être de la société, bien au-delà de certains préjugés qui réduisent les organismes communautaires aux manifestations publiques. Cet outil offre une occasion privilégiée de prendre contact

avec les organismes communautaires autonomes et mieux comprendre leurs réalités et leurs préoccupations. À l'heure où la pression sur les organismes communautaires autonomes est de plus en plus forte afin qu'ils standardisent leurs pratiques et leurs approches, *Entrez...c'est ouvert* s'avère être un plaidoyer efficace en faveur de la diversité et l'alternative.

Créateurs de liens sociaux, ils témoignent de l'expertise des communautés à se prendre en main. Les impacts sont nombreux: davantage de démocratie, de justice, de respect des droits et des différences, de solidarité. Ils permettent aux «sans voix» de sortir de leur impuissance vivre une participation citoyenne et d'améliorer leurs conditions de vie. Ils innovent. Ils travaillent constamment à développer des activités et des outils d'intervention visant à répondre aux besoins de la population.

Pour plus d'information:
ROC-03, (418) 524-7111.

¹ Un mouvement en péril! Rapport d'enquête sur les impacts du sous-financement auprès des organismes communautaires autonomes en santé et services sociaux, CTROC, 2003.

La culture sourde.

Quêtes identitaires au cœur de la communication

Par Marguerite Blais, Collection :
Sociologie au coin de la rue, 344 pages, 2006
ISBN : 2-7637-8352-X

Autrefois regroupés dans des institutions d'enseignement spécialisé, les sourds sont aujourd'hui dispersés et, pour la plupart, intégrés dans les écoles régulières. Bien qu'ils soient encore, dans bien des cas, « sous-diplômés », ils franchissent de plus en plus les portes des universités et aspirent à un meilleur statut social. Cet ouvrage nous offre le parcours de vie de 17 sourds, oralistes ou gestuels, malentendants, devenus sourds ou ayant reçu un implant cochléaire, issus de parents entendants ou de parents sourds. Fortement scolarisés, ils forment une nouvelle cohorte au sein de la communauté sourde et leurs récits nous font connaître leurs stratégies identitaires et leurs processus d'émancipation. Comment ont-ils été soutenus dans leur parcours personnel et professionnel? Ont-ils tous cheminé selon le modèle de la société dominante entendante?

Comment les sourds gestuels se sont-ils intégrés dans les institutions scolaires ou sur le marché du travail?

Si l'implant cochléaire offre aux sourds l'émancipation et l'intégration à la société entendante — avec tout ce que cela comporte de complexité, de difficultés d'adaptation et de rééducation —, cet espoir d'intégration totale au sein de la société entendante dominante se fait au détriment de la valorisation de la culture et de la communauté sourdes. Une vision différente pourrait situer autrement la question de l'intégration des personnes sourdes et malentendantes qui développent leurs propres modes de représentation du monde par l'usage de langages gestuels et font contresens à ce « handicap » qui entrave plusieurs aspects de leur vie dans notre société dominante entendante.

Figure bien connue du grand public comme animatrice et journaliste à la télévision et à la radio, Marguerite Blais complète actuellement



un stage postdoctoral à l'Université du Québec à Montréal et à l'Institut de réadaptation en déficience physique de Québec. Titulaire d'un doctorat et d'une maîtrise en communication de l'UQAM, M^{me} Blais a également fait des études supérieures en orgue et en piano au Conservatoire de musique du Québec. Directrice générale de la Fondation du maire de Montréal pour la jeunesse de 1996 jusqu'à son arrivée comme présidente du Conseil de la famille et de l'enfance en décembre 2003, elle a œuvré principalement ces dernières années auprès de la communauté sourde.

AJOUTER À VOS FAVORIS >

DES SUGGESTIONS D'IGOR BALUCZYNSKI ET MARIE-CÉCILE GLADEL

Conseil régional de la culture et des communications de la Côte-Nord
www.crc-cote-nord.org

Organisme sans but lucratif dont la mission est axée sur le développement des arts, des lettres, de la culture et des communications. Ses rôles fondamentaux sont de concerter, rassembler, représenter et conseiller les secteurs de la culture et des communications de la région.

Corporation des services universitaires secteur ouest Côte-Nord
www.csusocn.qc.ca

Organisme sans but lucratif qui s'est donné pour mission de développer l'offre de services universitaires sur son territoire. Son objectif est d'analyser et de définir les besoins universitaires de la clientèle nord-côtière pour les MRC de Manicouagan et de la Haute-Côte-Nord, en matière d'enseignement supérieur, de recherche et de services à la collectivité.

Fédération québécoise des organismes communautaires Famille
www.fqocf.org

La FQOCF a pour mission de regrouper et soutenir les organismes communautaires centrés sur la famille et contribuer à assurer la place de la famille dans la société québécoise.

Cette rubrique à l'intention des internautes, met en valeur des sites Web peu connus du grand public et directement liés à nos derniers numéros parus. Bonne visite !

Recyclage Vanier
www.recyclagevanier.com

Entreprise à but non lucratif de la région de Québec qui œuvre dans le secteur de l'environnement, notamment, la récupération de papiers et la destruction de documents confidentiels. Entreprise d'insertion, elle offre à des personnes en difficultés d'emploi, un milieu de travail permettant d'acquérir et de développer de l'expérience, des compétences et des comportements de travail dans le cadre d'activités de production.

Le Pignon bleu - La maison pour grandir
www.pignonbleu.org/iframe_html.htm

Organisme communautaire multiservices œuvrant auprès des enfants, des familles et des personnes sans emploi de la ville de Québec, pour lutter contre la faim chez les enfants fréquentant les écoles primaires des quartiers défavorisés de Québec, l'organisme a développé, au fil des ans, un ensemble de services visant la sécurité alimentaire des familles, le développement socio-éducatif des enfants et des parents et à la réinsertion au travail des personnes sans emploi.

Éditeur:

Institut national de santé publique du Québec
945, avenue Wolfe
Sainte-Foy, Québec, G1V 5B3

Comité directeur:

Michel Morel, rédacteur en chef
Institut national de santé publique du Québec

Louis Favreau, Chaire de recherche du Canada sur le développement des communautés, Université du Québec en Outaouais

Hélène Harvey, Conseil du statut de la femme

Sylvain Larouche, Regroupement québécois des intervenantes et intervenants en action communautaire (RQIIAC)

Martin-Pierre Nombré, Réseau québécois du développement social (RQDS)

Denis McKinnon, Table nationale des Corporations de développement communautaire (TNDCD)

Comité de rédaction:

Michel Morel, Institut national de santé publique du Québec, rédacteur en chef

Danièle Aveline, Ministère des Affaires Municipales et des Régions

Réal Boisvert, Agence des services de santé et des services sociaux Mauricie/Centre-du-Québec

Jean Tremblay, Institut national de santé publique du Québec

Michael Watkins, Office des personnes handicapées du Québec

Ont collaboré à ce numéro:

Danièle Aveline, Igor Baluczynski, Réal Boisvert, Francis Crépeau, Louis Favreau, Guy Fréchet, Marie-Cécile Gladel, Hélène Harvey, Pierre Lanctôt, Sylvain Larouche, Andrée Luciani, Denis McKinnon, Céline Morrow, Martin-Pierre Nombré, Marie-Josée Ouellet, Mario Régie, Patrice Routhier, Michel Roy, Jean Tremblay, Véronique Tremblay, Michael Watkins.

Révision linguistique:

Michael Watkins.

Soutien technique:

Igor Baluczynski, Marie-Cécile Gladel.

Conception graphique:

Kasern l'atelier créatif inc.

Politique éditoriale:

La revue DÉVELOPPEMENT SOCIAL vise à rendre compte de ce qui se passe dans les communautés et les régions en matière de développement social, de poursuivre la promotion du développement social ainsi que la sensibilisation des acteurs locaux, régionaux et nationaux, par la diffusion de textes présentant des enjeux de développement social.

Conformément aux objectifs définis, les articles publiés doivent s'inscrire dans une perspective d'information des lecteurs et lectrices et de promotion de la préoccupation du développement social. Les textes publiés sont sous la responsabilité de leur signataire et n'engagent aucunement les partenaires de la revue.

Les textes publiés dans la revue peuvent être reproduits, à condition d'en citer la source.

Pour nous rejoindre:

Michel Morel, rédacteur en chef
Institut national de santé publique du Québec

190 boul. Crémazie Est
Montréal (Québec) H2P 1E2

Téléphone:
(514) 864-1600 poste 3555
Télécopieur: (514) 864-1616
courriel: michel.morel@inspq.qc.ca
ou
developpement.social@inspq.qc.ca

Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec, Bibliothèque nationale du Canada ISSN 1488-6499

Les partenaires de la revue:

La publication de la revue est rendue possible grâce à la contribution financière de:

Le ministère de la Santé et des Services sociaux
L'Institut national de santé publique du Québec
La Table de coordination nationale de santé publique
Le ministère de l'Emploi, la Solidarité sociale et de la Famille
Le ministère des Affaires municipales et des Régions
Le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration
Le Conseil de la santé et du bien-être
Le Conseil des relations interculturelles
Le Conseil du statut de la femme
Le Conseil de la famille et de l'enfance
Le Conseil permanent de la jeunesse
Le Conseil canadien de développement social (CCDS)
L'Office des personnes handicapées du Québec
L'Association québécoise d'établissements de santé et de services sociaux
L'Agence des services de santé et de services sociaux Mauricie / Centre-du-Québec
La Ville de Montréal
La Fondation Lucie et André Chagnon

La revue compte aussi sur la participation de:

L'Association de santé publique du Québec
La Chaire de recherche du Canada sur le développement des communautés (CRDC)
La Fédération québécoise des municipalités
La Fédération des commissions scolaires du Québec
L'Observatoire montréalais des inégalités sociales de la santé
Le Regroupement québécois des intervenantes et intervenants en action communautaire (RQIIAC)
Le Réseau francophone des intervenants en promotion de la santé (RÉFIPS)
Le Réseau québécois de développement social
Le Réseau québécois des Villes et villages en santé
Le Secrétariat à l'action communautaire autonome
Solidarité rurale du Québec
La Table nationale des Corporations de développement communautaire (TNDCD)

La distribution de la revue:

Au niveau national, la distribution est assurée par:
L'Institut national de santé publique du Québec

Dans les régions, la distribution de la revue est assurée par:

Les Conférences régionales des élus-élues
Les Directions de santé publique des Agences de services de santé et de services sociaux
Les Tables de concertation ou Comités régionaux de développement social

Visitez notre site web

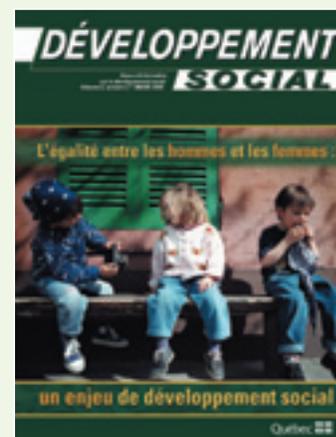
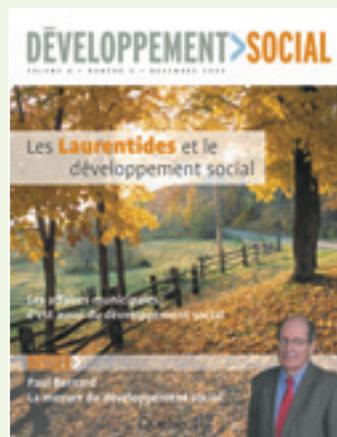
http://www.inspq.qc.ca/developpementsocial/



Dans le prochain numéro

- Un dossier « jeunesse »
- Le Nord-du-Québec et le développement social

PARUTIONS ANTÉRIEURES >



Adressé à :

adresse de retour :

Revue Développement social
Institut national de santé publique du Québec
190, boul. Crémazie Est
Montréal (Québec) Canada H2P 1E2